

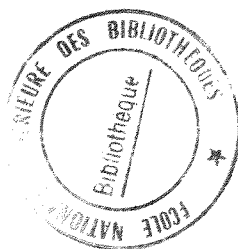
**Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires**

**Université des
Sciences Sociales
Grenoble II**

**Institut d'Etudes
Politiques**

**DESS Direction de
projets culturels**

Mémoire



La médiathèque à l'aune de sa politique d'élimination

Marianne FOLLET

sous la direction de Françoise LEROUGE et Anne MAYÈRE, ENSB.

1991

1991
M
6

La médiathèque à l'aune de sa politique d'élimination

Marianne FOLLET

RÉSUMÉ : La politique d'élimination d'un établissement révèle les missions qu'il s'est assignées. Les médiathèques publiques françaises sont donc examinées à travers leurs pratiques de désherbage, ce qui met en évidence les principales logiques auxquelles elles sont soumises : d'une part le management, qui les pousse à gérer leur fonds comme un stock ; d'autre part un retour du discours patrimonial mêlé à une forte demande d'actualité.

DESCRIPTEURS : Bibliothèque publique ; France ; Élimination document ; Gestion fonds ; Conservation document ; Développement collection ; Coopération.

ABSTRACT : The policy of elimination in libraries shows the tasks they have set themselves. French public libraries have been studied through their weeding practices, which reveal their main principles : on one hand, a nearly commercial stock management ; on the other hand, a worship of the Past mixed with request for topical subjects.

KEYWORDS : Public library ; France ; Document elimination ; Stock management ; Document preservation ; Collection development ; Cooperation.

1. AVANT-PROPOS.

Un terme instable.

La pratique qui nous intéresse ici peut se définir très simplement : c'est l'acte qui consiste à retirer du fonds les documents qui n'y ont plus leur place.

À cette définition apparemment univoque, correspondent des désignations variables : élimination, rebut, relégation, retraitement, désherbage, élagage... Cette profusion de noms n'est sans doute pas innocente : elle nous révèle que la pratique n'est pas immuable et que sa perception peut varier. Le glissement sémantique entre "élimination" et "désherbage" atteste cette évolution, puisqu'on passe d'un terme strictement négatif à une métaphore plus valorisante. De fait, l'élimination ne comporte aucune promesse d'avenir, alors que le désherbage permet à la plante cultivée de s'épanouir. Autrement dit, il ne s'agit plus d'amputer la bibliothèque de ses ouvrages, mais d'offrir à l'ensemble de la collection un environnement propice à son développement. Chacun des deux termes renvoie donc à une appréciation différente.

Une légitimité variable.

Pourtant, il s'agit d'une pratique apparemment universelle. Dans la mesure où les bibliothèques sont des lieux non extensibles, qui voient s'accroître régulièrement leur fonds au rythme des acquisitions, il est nécessaire de procéder, parallèlement, au même volume d'éliminations. C'est une loi arithmétique qui ne saurait souffrir d'exception, sauf à prévoir une extension des bibliothèques proportionnelle à leur taux d'acquisitions. Dès lors, le désherbage devrait être une fonction bibliothéconomique à part entière, au même titre que le catalogage ou

l'indexation. Cela n'est pourtant pas aussi simple : la reconnaissance est variable selon l'époque ou le lieu.

Ainsi, les bibliothécaires américains ont évoqué cette pratique dès le début du siècle, et n'ont pas cessé depuis, au point que les revues professionnelles anglo-saxonnes foisonnent d'articles sur la question depuis les années quarante. En France, où l'on a sans doute autant éliminé qu'ailleurs, les bibliothécaires sont restés beaucoup plus silencieux. Il faut attendre 1975 pour voir la Direction des Bibliothèques et de la Lecture Publique commander à Noë Richter une étude sur « les éliminations dans les bibliothèques françaises¹ », et 1978 pour que la préoccupation soit telle qu'un congrès de l'ABF² se consacre à cette question. Enfin, en 1986, deux bibliothécaires de la BPI introduisent le terme de "désherbage" dans le vocabulaire bibliothéconomique français, par le biais d'un dossier technique³ qui s'inspire largement des pratiques américaines. C'est donc avec un certain retard que la France reconnaît la légitimité de l'élimination.

Des critères mouvants.

Reste à cerner le contenu effectif de cette pratique : diffère-t-il, lui aussi, d'un endroit à l'autre ? Là encore, il n'y a pas de loi immuable. Puisque le désherbage repose sur un choix entre ce qu'on décide d'enlever et de laisser, il nécessite des critères de sélection qui peuvent varier d'un "jardinier" à l'autre. Selon les cas, seront pris en compte :

- l'état matériel du document (ouvrage défraîchi ou détérioré).
- sa date d'édition (âge de l'information).
- sa date d'entrée dans le fonds (durée de vie dans la bibliothèque).
- la qualité et la pertinence de son contenu.
- l'existence d'ouvrages plus récents ou mieux conçus sur le même sujet.
- son taux d'utilisation (nombre de prêts ou date du dernier prêt).

1. RICHTER, N. Les éliminations dans les bibliothèques françaises. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1975, t. 20, n° 5, p. 199-209.

2. Association des Bibliothécaires français. Conserver, éliminer ? Éléments pour une gestion rationnelle des fonds. *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1978, n° 101, p. 181-229.

3. GAUDET, F., LIEBER, C. *Le désherbage : élimination et renouvellement des collections en bibliothèque*.

Ce qui nous fait entrer dans des logiques très différentes en fonction des critères retenus...

Terme instable, pratique mouvante, légitimité variable... Pourquoi tant de flou autour d'une activité aussi indispensable qu'universelle ?

2. PROBLÉMATIQUE.

La politique d'élimination comme outil de diagnostic.

Ce caractère insaisissable conduit à s'interroger sur la signification profonde de l'élimination : cette pratique qu'on avait cru anodine a sans doute une portée plus large qu'il n'y paraît au premier abord. Il faut dire qu'il s'agit, comme les acquisitions, d'un choix intellectuel touchant à la constitution de la collection. Mais au lieu de cocher sur un catalogue le titre d'un livre virtuel qui viendra *s'ajouter* au fonds, il faut décider de *retirer* des rayons un livre bien réel. C'est un choix qui engage profondément la bibliothèque.

Au point que j'en suis arrivée à formuler l'hypothèse suivante : **la politique de désherbage et sa mise en œuvre ne révèlent-elles pas les fonctions et les missions que s'est assignées l'établissement ?** Les modes de lecture qu'il entend privilégier ? L'image qu'il veut donner de lui-même et de ses représentants ?

Selon que la pratique est valorisée ou rejetée, selon les motifs qui président à l'acte de désherbage, selon les critères retenus pour choisir les ouvrages à proscrire, ne peut-on pas décrypter la position de la bibliothèque à l'égard des logiques contradictoires de la conservation et de la communication, de l'exhaustivité et de la sélection, de l'offre et de la demande ?

Il faudra donc en premier lieu vérifier la validité de cette hypothèse, après quoi l'étude consistera à dissocier artificiellement la politique d'élimination des autres pratiques bibliothéconomiques – notamment les acquisitions – et de s'en servir comme "grille de lecture" pour analyser la politique d'un établissement.

Champ d'application : la médiathèque.

Une fois présentée la méthode d'investigation, il faut encore définir l'objet auquel on l'applique. Il serait peu réaliste de vouloir travailler sur tous les types de bibliothèques, en tous lieux et à tous âges. J'ai donc choisi de mener cette étude sur un "corpus" limité : le fonds de livres des médiathèques publiques françaises des années quatre-vingts. Bien entendu, cela n'interdit pas d'évoquer les modèles qui n'entrent pas dans cette définition, lorsqu'ils constituent des contrepoints intéressants : par certains aspects, les bibliothèques de recherche, ou les bibliothèques publiques du début du siècle, peuvent fournir des points de comparaison ; de même les autres supports venus constituer les nouvelles sections "~thèques". Mais ce ne sera que des rapprochements.

On pourra légitimement s'interroger sur ce qui fonde un tel objet d'étude : pourquoi avoir choisi précisément celui-ci ? Il y a à cela plusieurs raisons :

1. La médiathèque à la française, née dans les quinze dernières années¹, est un "produit" nouveau. Pour autant, elle ne rompt pas totalement avec les modèles antérieurs ; mais tout en conservant certaines de leurs missions, elle introduit des changements qui modifient fondamentalement sa définition².

2. Cet établissement "d'un type nouveau" naît précisément au moment où le discours managérial, de plus en plus présent dans les bibliothèques, vient rationaliser une pratique ancestrale, l'élimination, en tentant de la fonder sur des critères objectifs. S'inspirant du management des entreprises privées à vocation commerciale, cette logique gestionnaire pousse les médiathèques publiques vers de nouveaux modes de gestion et d'organisation, notamment au niveau des collections.

3. Par une ironie de l'histoire, ces bibliothèques se trouvent confrontées à un double défi contradictoire : être conjointement à la pointe de l'actualité – ce qu'exige la lecture-information – et revenir à une politique patrimoniale, induite par un récent renouveau du culte de la mémoire.

1. On peut considérer la BPI, ouverte en 1977, comme un prototype du genre.

2. Cf DELAUNE, A.-M. *La médiathèque à la recherche d'une définition*.

Étude des discours auxquels la médiathèque est confrontée.

Ce jeune établissement en quête de définition est donc soumis simultanément :

- au discours managérial
- au discours sur l'actualité
- au discours patrimonial

Or ces différents points sont en relation avec la problématique du désherbage. Lorsqu'on se pose la question d'éliminer ou de conserver un ouvrage, la décision finale est toujours soumise à l'influence de ces divers discours :

– l'un tiendra compte, en premier lieu, du *critère d'usage* : s'il a un faible taux de rotation, son maintien en rayon n'est-il pas d'un coût trop élevé par rapport à l'utilisation ? Il s'agira de désherber le plus rationnellement possible, en s'appuyant sur des informations fiables.

– l'autre se fiera à *l'âge de l'information* : est-elle encore d'actualité par rapport au sujet traité ?

– le dernier s'inquiètera de *l'usage futur* qui peut être fait de ce document : si on l'élimine, ne va-t-il pas manquer aux générations à venir ?

Dès lors, passer la médiathèque au crible de sa politique d'élimination est un bon moyen de la situer par rapport à ces différents discours, et de mesurer l'écart qui sépare bien souvent le discours de la réalité.

3. PLAN DE TRAVAIL.

La **première partie** sera consacrée à la vérification de l'hypothèse : il faudra montrer le lien qui existe entre la politique d'élimination d'un établissement et les fonctions qu'il assume. Pour ce faire, une typologie des modes de désherbage sera rapidement ébauchée et mise en relation avec les missions qu'ils traduisent. Puis, à l'inverse, seront dessinés trois tableaux correspondant à trois types de

bibliothèques – que j’ai choisi de nommer par commodité modèle “conservatoire”, modèle “militant”, modèle “anglo-saxon”. On pourra constater que les modalités d’élimination mises en œuvre par chacun sont significatives.

L’étude s’appuie uniquement sur des recherches bibliographiques : elle consiste à puiser dans l’histoire des bibliothèques les éléments qui permettront de confirmer l’hypothèse. Cette méthode comporte certains inconvénients, notamment celui de forcer le trait. À cela deux raisons : d’une part les documents utilisés, pour être des classiques, n’en sont pas moins partiels ; il s’agit souvent de textes militants qui correspondent à des prises de position marquées dans la profession ; d’autre part, refaire l’histoire des bibliothèques à la lumière du désherbage nécessiterait qu’on s’y arrête beaucoup plus longuement. Quelle gageure que d’y consacrer moins de trente pages !

Néanmoins, cette étude constitue un préalable indispensable au reste du travail : il fallait en passer par là pour pouvoir utiliser la pratique d’élimination comme outil de diagnostic.

La **seconde partie** s’emploiera à cerner l’influence du discours managérial sur la médiathèque, par le biais de l’élimination : en l’intitulant “désherbage”, le management n’en a-t-il pas modifié le contenu ? N’a-t-il pas cherché à apporter une caution scientifique à une pratique ancestrale ? Après avoir étudié cette perception théorique de l’élimination, il faudra la comparer à la pratique telle qu’elle se vit au quotidien dans les médiathèques : peut-on noter une évolution ? La réalité se conforme-t-elle au discours ? Apprécier cet écart pourra nous permettre de mesurer l’impact du discours managérial sur les médiathèques des années quatre-vingts.

La **troisième partie** s’intéressera au rapport de la médiathèque et du temps : prise entre deux exigences contradictoires, l’actualité et le patrimoine, comment l’institution parvient-elle à les concilier ? L’analyse de ces deux discours nous révélera que l’un demande aux bibliothèques d’éliminer tous les documents qui ne sont plus actuels, tandis que l’autre revendique leur conservation au nom de la valeur patrimoniale. Dès lors, les pratiques effectives de désherbage pourront nous révéler l’arbitrage qu’opère la médiathèque entre ces deux logiques : au bout du compte, comment négocie-t-elle son rapport au temps ?

Les deux dernières parties empruntent tour à tour aux recherches bibliographiques et aux enquêtes menées sur le terrain. Cela n'est pas sans poser problème d'un point de vue méthodologique : vouloir comparer le "discours" et la "réalité" est une entreprise difficile qui nécessiterait de sérieuses précautions.

Il faudrait d'abord se donner les outils conceptuels permettant de définir le champ du "discours" : il conviendrait de s'en remettre aux théories sociologiques consacrées aux "représentations sociales" ; puis cela nécessiterait de définir un corpus représentatif du discours des bibliothécaires. À cet égard, la méthode employée ici est loin d'être orthodoxe : j'ai sélectionné quelques textes significatifs pour en analyser les grandes lignes. Or cette compilation, réalisée sur des critères subjectifs, se caractérise par un ton partisan, qui témoigne de la volonté de convaincre la profession : travailler sur une telle base est donc une manière de prendre au pied de la lettre ce qui se présente souvent comme une caricature.

En second lieu, définir la "réalité" des médiathèques des années quatre-vingts à travers un entretien semi-directif portant sur trois établissements est un pari plus qu'hasardeux : non seulement l'échantillon est beaucoup trop réduit pour qu'on en tire quelque conclusion que ce soit, mais de plus la méthode de l'entretien ne fournit au bout du compte aucune information fiable, si ce n'est... d'autres discours.

Ces limites méthodologiques pourront sembler rédhibitoires. Tout dépend de la perspective que l'on adopte. Pour moi, ce travail n'a aucune vocation sociologique. Mon ambition est beaucoup plus modeste : à l'issue d'une année de formation passée à lire et à écouter des "discours", j'ai été surprise par les "réalités" qu'ils recouvraient dans le quotidien des médiathèques. Ce travail m'aura permis de faire la part des choses, et c'est l'unique sens que je lui donne. Si j'ai parfois l'air d'en tirer des conclusions généralisantes, c'est que le temps m'a manqué pour en nuancer la portée.



Je tiens à remercier ici tous ceux qui ont eu la patience de répondre à mes questions. J'espère qu'ils ne se sentiront pas remis en cause par cette étude, car je n'ai eu, à aucun moment, la volonté de *juger* leur travail : ce n'était pas mon propos. Il s'agissait seulement d'essayer de repérer, à travers leurs paroles, l'influence de quelques discours, afin que se dessine, même si le trait est flou, les contours de la médiathèque des années quatre-vingts, à l'aune de sa politique d'élimination.

AVERTISSEMENT :

– Les citations sont présentées entre guillemets et référées, par le biais d'une note, à l'ouvrage dont elles sont issues. Les références complètes apparaissent dans la bibliographie.

– Les extraits d'entretien sont présentés entre guillemets et sans appel de note. Pour ne pas alourdir le texte, les différents interlocuteurs sont désignés par leurs initiales :

- . F.A. : Frédérique Ambert, coordinatrice de la lecture publique à St-Étienne.
- . M.B.-M. : Martine Blanc-Montmayeur, responsable de la médiathèque de Valence.
- . V.B. : Véronique Bouchard, responsable de la bibliothèque de Bron.
- . F.L. : François Larbre, responsable de la bibliothèque de St-Étienne.
- . M.F. : Marianne Follet.

Les questions, quand elles figurent, sont en italique, les réponses en romain.

La procédure d'entretien est décrite en annexe.

Chapitre un :

Dis-moi comment tu élimines et je te dirai qui tu es.

L'un des principaux problèmes que rencontre l'homme qui garde les livres qu'il a lus [...] est celui de l'accroissement de sa bibliothèque. Tout le monde n'a pas la chance d'être le Capitaine Nemo :

« Le monde a fini pour moi le jour où mon Nautilus s'est plongé pour la première fois sous les eaux. Ce jour-là j'ai acheté mes derniers volumes et depuis lors je veux croire que l'humanité n' a plus pensé ni écrit. »

Pour nous qui continuons à avoir affaire à une humanité qui s'obstine à penser, à écrire, et surtout à publier, le problème de l'accroissement de nos bibliothèques tend à devenir le seul problème réel.

Georges Perec

1. DES MODES DE DÉSHERBAGE AUX LOGIQUES QU'ILS RÉVÈLENT : RAPIDE TYPOLOGIE.

Contrairement à d'autres fonctions bibliothéconomiques, l'élimination n'est pas une pratique uniforme qui se déroulerait selon les mêmes schémas d'un établissement à l'autre : non seulement l'existence et la reconnaissance de cette pratique n'est pas un fait universel et intemporel, mais de plus elle répond à autant de motifs qu'il y a de manières de faire pour la mettre en œuvre.

Tenter de cerner une réalité aussi mouvante n'est pas sans difficulté : on s'expose à des simplifications et des caricatures. Pourtant, il faut en passer par là dans un premier temps, quitte à réintroduire par la suite la part d'ambiguïté qui aura été gommée pour que l'énoncé soit plus clair. C'est le lot de toute typologie.

Éliminer / conserver.

Commençons par le plus immédiat : l'opposition entre une bibliothèque qui n'élimine pas et une bibliothèque qui élimine. La première se définit par sa fonction de conservation, tandis que la seconde privilégie sa fonction de communication.

Ainsi l'absence de désherbage signifie – c'est une tautologie – qu'on a décidé de tout conserver. En fait, cette situation extrême ne se rencontre que dans les bibliothèques nationales, dont la mission est de conserver intégralement¹ la production imprimée d'un pays, ceci grâce au dépôt légal. Dans ce cas-là, l'élimination n'a pas de raison d'être.

1. On pourrait discuter sur cette notion : la collecte des livres, sans parler des autres supports, atteint une exhaustivité toute relative...

Mais il est de nombreuses bibliothèques dont la mission n'est pas aussi définie et qui refusent pourtant de reconnaître la nécessité d'éliminer. Cette attitude révèle la primauté donnée à la conservation par rapport aux autres fonctions :

« L'élimination n'est pas une réalité nouvelle [...] Jusqu'à une époque toute récente, le phénomène est cependant resté très localisé et surtout extrêmement discret. L'attitude des bibliothécaires est restée longtemps conditionnée par l'impératif de la conservation, qui était l'essence même de la bibliothèque¹. »

À l'inverse, une bibliothèque qui désherbe activement se consacre sans doute plus à la communication de son fonds qu'à sa conservation. De fait, l'élimination consiste à ôter de la collection les documents qui ne semblent plus y avoir leur place : cela implique une perception active de la relation entre la bibliothèque et son public.

Bien entendu, cette opposition manichéenne serait à nuancer : d'abord parce qu'une bibliothèque de lecture publique est composée de plusieurs sections dont les missions sont différentes, ce qui interdit de penser globalement en terme d'établissement ; ensuite parce qu'il s'agit de bien différencier ce qui se dit et ce qui se fait. Que l'esprit de conservation censure la production d'un discours en faveur du désherbage ne signifie pas qu'on ne le pratique pas.

Question d'espace.

D'ailleurs, si l'absence d'élimination reflète assez distinctement une logique de conservation, son contraire en revanche peut cacher des réalités très diverses. Réfléchir sur les motifs qui peuvent pousser un bibliothécaire à désherber pourra donc nous permettre d'affiner cette typologie.

1. RICHTER, N. Les circuits d'élimination, p. 189.

Accumuler ?

La cause invoquée le plus fréquemment est le manque de place : la majorité des bibliothécaires songent à éclaircir leurs rayons quand ceux-ci ne sont plus aptes à accueillir les nouvelles acquisitions. Autant dire qu'on est toujours dans une logique d'accumulation : l'espace étant limité physiquement, on est contraint d'enlever des livres pour pouvoir en mettre de nouveaux. La bibliothèque demeure constamment à ce point de saturation où l'élimination joue le rôle d'une soupape : remède à court terme d'une accumulation qui rencontre ses propres limites, elle reste subordonnée à cette logique.

À ce stade, le désherbage est une pratique souvent inavouée : il ne répond pas à un choix positif, mais à une nécessité. Réflexe de survie avant l'engorgement, il ne dit rien sur les fonctions privilégiées par l'établissement, même si l'on peut supposer que le fonds prime encore sur l'utilisateur.

Néanmoins, il faut bien reconnaître que la question de l'espace est un problème vital dans toutes les bibliothèques. Depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle, l'industrialisation de la production des livres a entraîné une augmentation très forte du nombre de titres édités. Ce phénomène n'a fait que s'accroître tout au long du XX^e siècle, au point qu'on l'a baptisé "explosion documentaire".

Confrontés à ce raz-de-marée, les bibliothécaires n'ont pas tous réagi de la même manière : certains ont pratiqué des éliminations ponctuelles et cachées pour faire face à la situation, tandis que d'autres ont repensé totalement leur conception de la bibliothèque. Dans ce cas, le désherbage participe d'une réflexion plus profonde sur les moyens de s'adapter à ce nouveau contexte.

Où renouveler ?

Première étape : il a fallu rompre avec l'idéal d'exhaustivité véhiculé par les bibliothèques traditionnelles. En 1902, C.W. Eliot est l'un des premiers à dénoncer l'utopie qui consiste à vouloir posséder l'ensemble des livres édités, en raison du nombre croissant de parutions. C'est à ce titre qu'il prône une sélection plus poussée dans les acquisitions et l'élimination des ouvrages les moins demandés.

Plus radicalement encore, certains bibliothécaires ont cessé de penser leurs collections en terme d'accroissement. Renversant le problème, ils ont pris comme base de départ le nombre de mètres linéaires disponibles plutôt que le volume éditorial, ce qui leur a permis de définir un fonds stable à maintenir en toute situation. Autrement dit, chaque acquisition devait entraîner, corollairement, une élimination. C'est le concept de "self renewing library", développé par le rapport Atkinson en 1976 au sujet des BU britanniques. Même s'il n'a jamais été strictement appliqué, ce document introduit une conception révolutionnaire, qui rompt avec le modèle traditionnel. Au bout du compte, l'inflation éditoriale aura donc permis d'élaborer un nouveau modèle fondé sur le renouvellement des collections.

Question d'argent.

Cette évolution s'est accompagnée d'une réflexion économique : les réductions budgétaires qu'ont connues les américains et les anglais dans les années soixante-dix les ont poussés à une plus grande rigueur. C'est alors qu'on a commencé à calculer les coûts de construction et d'entretien des bibliothèques. On a découvert brusquement que le stockage d'un ouvrage coûtait cher, et que, par conséquent, le désherbage pouvait permettre de réaliser une économie :

« Gain de place et d'argent : les ouvrages éliminés cessent de coûter de l'argent en nettoyage, reliure, réparation, rayonnage et fichiers supplémentaires, et toutes autres dépenses indirectes de maintenance qui persistent en dépit de la non-utilisation du document¹. »

Cette question d'espace nous montre bien que rien n'est simple en matière d'élimination : à cette motivation unique peuvent correspondre des logiques très différentes. S'agit-il d'un sursaut pour échapper à l'engorgement ? Ou au contraire d'une volonté de rompre avec une perception de la bibliothèque fondée sur l'accumulation des collections ? Faut-il y chercher des raisons bibliothéconomiques ? Ou plutôt économiques ?

1. GAUDET, F., LIEBER, C. *Le désherbage, élimination et renouvellement des collections en bibliothèque*, p. 31.

Une collection attractive.

D'ailleurs, l'espace n'est pas digne d'intérêt seulement quand on en manque : on peut s'en soucier aussi en terme d'aménagement. Une bibliothèque est un lieu où l'on présente des collections : celles-ci devront être le plus attrayantes possible pour ne pas rebuter les lecteurs. On aura compris où je veux en venir : désherber peut tout simplement répondre à des motifs esthétiques. Plus vite que les bibliothécaires, les jardiniers ont compris qu'il fallait ôter les mauvaises herbes pour mettre en valeur les parterres de fleurs.

Cette conception s'est développée en même temps que le libre-accès : Morel est le premier à avoir évoqué les salles claires des "free public libraries", en les opposant aux muséums poussiéreux qu'étaient alors les bibliothèques françaises. Mais il aura fallu attendre les années soixante-dix pour que les collections deviennent réellement attractives, grâce à un renouvellement plus fréquent et une présentation plus aérée dans les rayons.

Des espaces de proposition.

L'étape suivante consiste à éliminer pour libérer un espace supplémentaire, destiné à aider le lecteur dans ses choix. Ainsi, certains bibliothécaires retirent des ouvrages de la collection pour les présenter aux lecteurs. Ces sélections, qu'elles soient liées à l'actualité, à un thème ou à un auteur, ont le mérite de proposer un chemin à travers l'offre afin de faciliter le choix. Comme l'a montré Barbier-Bouvet, les usagers sont contraints « d'introduire de la rareté¹ » en réduisant l'offre pour limiter l'étendue du choix. Cet espace de proposition dégagé grâce à l'élimination joue le même rôle.

Pratiquer le désherbage dans cet esprit répond à une logique bien particulière : tant la volonté de présenter une collection attrayante que celle de libérer des espaces de dialogue avec les usagers laisse supposer qu'on privilégie la communica-

1. BARBIER-BOUVET, J.F. L'embarras du choix, p. 295.

tion, voire l'action culturelle. De fait, le développement du libre-accès a créé une situation où la relation du bibliothécaire au lecteur passe essentiellement par la présentation du fonds.

Question de temps.

Mais le désherbage ne tient pas seulement à des causes physiques, comme la place disponible ou l'aspect extérieur des rayons. Il y a aussi des raisons plus nobles, liées au contenu des ouvrages. Aux motifs afférents à l'espace, viennent s'ajouter ceux qui proviennent du temps ; car certains livres se "périment" avant même d'être défraîchis.

Ce vieillissement rapide des ouvrages est un phénomène récent : tant qu'on a considéré les bibliothèques comme des lieux de culture, la question ne se posait pas. Le livre, doté d'un caractère sacré, transcendait l'écoulement du temps, quand il ne se bonifiait pas au fur et à mesure des années et des siècles.

Mais avec l'avènement de la lecture dite "fonctionnelle", les choses ont brusquement changé : ancien véhicule de culture, le livre est devenu un outil d'information. Dès lors naissait une valeur qui n'avait pas fini de faire parler d'elle : l'actualité. Clef de voûte de la lecture informative, elle allait nécessiter une surveillance accrue des collections. Il n'est d'ailleurs pas innocent que le premier bibliothécaire à avoir prôné « une révision périodique des collections » ait eu recours à cet argument :

« Coyecque contraint le corps des bibliothécaires à regarder le pilonnage sacrilège comme un geste utile, bienfaisant et salvateur. Aux scrupuleux qui ne pourraient se résigner à choisir, il apporte des critères irréfutables, tous puisés dans le registre de la lecture fonctionnelle¹. »

Avec l'explosion documentaire et l'accélération des savoirs, cette valeur d'actualité va devenir de plus en plus prégnante. Éliminer selon ce critère signale que l'accent est mis sur la fonction documentaire.

1. CHARTIER, A.M., HÉBRARD, J. *Discours sur la lecture*, p. 113.

Répondre à la demande.

Le dernier facteur à prendre en compte dans les motifs d'élimination est la satisfaction des usagers. Concrètement, cela signifie qu'on enlève de la collection les ouvrages qui n'ont pas rencontré leur public. C'est ce que prônent F. Larbre et E. Doucet, qui revendiquent la fonction de "distribution" en lieu et place de la logique prescriptive qui domine le plus souvent :

« Pour nous, le critère de retrait d'un document, en dehors des considérations physiques, est qu'il n'ait pas été prêté depuis un an¹. »

Cette manière de penser le désherbage correspond à une volonté de répondre à la demande au lieu de l'induire par l'offre. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la reconnaissance du désherbage s'est poursuivie parallèlement à un mouvement qui a déplacé le point de focalisation des bibliothèques de leurs collections à leurs usagers.

Lorsque le désherbage répond à de tels motifs, il s'accompagne souvent d'une réflexion sur l'évaluation des collections : en même temps que le bibliothécaire réajuste son fonds par rapport à la demande du public, il prend conscience des manques, des excès et des erreurs d'acquisition :

« De tous temps, les défenseurs du weeding se sont efforcés de le présenter comme une opération positive [...] Il ne s'agit pas seulement de jeter, c'est aussi une façon d'évaluer la collection, de déterminer ses points forts et ses lacunes, et de la recentrer en fonction du public à desservir². »

Or il est intéressant de noter la parenté de ce modèle avec le marketing : de même cette « philosophie de gestion » a opéré une "révolution copernicienne" du pro-

1. LARBRE, F., DOUCET, E. La gestion des stocks est-elle une science exacte ? p. 270.

2. GAUDET, F., LIEBER, C. *Le désherbage, élimination et renouvellement des collections en bibliothèque*, p. 12.

duit au client, ceci passant par le biais d'une surveillance accrue de l'adéquation entre le produit et ses acheteurs potentiels.



Cette typologie sommaire des diverses manières de penser, dire et faire l'élimination aura montré le lien qui peut être tracé entre une politique de dés-herbage et les grandes orientations d'un établissement. Au risque de me répéter, j'insiste sur l'aspect caricatural de cette présentation. La réalité ne présente jamais une apparence aussi univoque. Ainsi, je suis bien sûre qu'aucune bibliothèque ne développe une seule mission, de même que toute politique d'élimination obéit à une combinaison de critères. Il fallait pourtant en passer par cette simplification pour confirmer l'hypothèse de départ, quitte à réintroduire en bout de course cette évidente complexité du monde réel.

2. ILLUSTRATION : TROIS MODÈLES DE BIBLIOTHÈQUES, TROIS MANIÈRES DE PENSER LE DÉSHÉBAGE.

Afin que cette présentation n'en reste pas à une confirmation abstraite et systématique de l'hypothèse de départ, j'ai choisi de l'illustrer au moyen de trois tableaux, correspondant à trois modèles-types de bibliothèques. Il s'agira de décrire, pour chacun, la trame de fond dans laquelle vient se tisser la politique d'élimination. Ce sont là encore de grandes tendances, qui ne correspondent pas *stricto sensu* à des établissements réels, mais plutôt à des stades marquants dans l'évolution des bibliothèques. Autant dire que des éléments issus de ces trois modèles peuvent tout à fait coexister au sein d'une même institution.

Cette partie se fonde sur un corpus de pensées publiées : c'est une relecture de l'histoire des bibliothèques à la lumière de leur politique d'élimination. Elle doit beaucoup, en particulier, à l'ouvrage d'Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard : *Discours sur la lecture*. Je signale cette dette ici pour ne pas avoir à y renvoyer plus précisément à chaque étape de mon texte.

2.1. LE "MODÈLE CONSERVATOIRE" : LA BIBLIOTHÈQUE COMME MÉMOIRE DU MONDE

Associer les bibliothèques à la notion de mémoire est un poncif dont il faut essayer de comprendre la portée, puisqu'il fonde le premier modèle de bibliothèque qu'on va décrire ici, à savoir le modèle conservatoire¹.

Un héritage lourd de conséquences.

Le fondement historique de ce "produit" typiquement français est sans nul doute les confiscations révolutionnaires : au moment où elles auraient pu,

1. Cette dénomination n'est pas des plus heureuses. Je l'emploie par commodité, faute de mieux. Elle a au moins le mérite de renvoyer à la fonction de conservation, sans pour autant comporter les défauts de l'adjectif "conservateur", qui introduit une nuance péjorative (de "conservateur" à "réactionnaire", il n'y a qu'un pas) et un risque de confusion avec le grade du même nom.

comme leurs homologues britanniques, commencer à se tourner vers les besoins de leurs usagers, les bibliothèques publiques françaises se sont retrouvées légataires d'un fonds de dix à quinze millions de volumes. Après une période de flottement, la situation est officialisée en 1803, date à laquelle le Consulat confie ces collections aux bibliothèques municipales, qui se retrouvent investies d'une triple fonction : les inventorier et les conserver, tout en les utilisant pour instruire le peuple.

C'est une mission impossible, à tous égards : d'abord elles n'ont pas les moyens de remplir ce rôle ; ensuite les collections en question, fleurons de l'Ancien-Régime, sont totalement inadaptées à l'usage éducatif qu'on leur réserve. On comprend donc aisément que les bibliothécaires se soient cantonnés à la seule mission de conservation, qu'ils ne parviennent déjà pas à assumer correctement.

En 1897, après de longues tergiversations entre l'État et les collectivités locales, un décret voit finalement le jour, qui déclare ces collections « propriétés inaliénables de l'État ». Bien entendu, cette nouvelle législation ne fait que renforcer l'esprit de conservation qui avait mobilisé la profession autour de ces fonds.

Au centre de la bibliothèque : le livre.

On se trouve donc dans une situation inédite, où les bibliothèques, au lieu de répondre à un besoin, se constituent autour d'une collection préexistante. De ceci, il ne pouvait que découler un modèle centré sur le livre, et non sur le lecteur. L'anachronisme mis à part, un spécialiste du marketing présenterait cela comme une prééminence de la démarche produit sur la démarche service : toute l'attention du bibliothécaire est retenue par ses collections.

Ce qui se traduit par un attachement sans borne à l'objet livre : celui-ci est soigneusement entreposé dans des magasins, hors de portée des lecteurs nuisibles. Sacralisé, il tire cette valeur symbolique de la fonction de mémoire qu'on entend lui faire jouer : puisqu'il doit transmettre un témoignage de notre époque aux générations futures, il acquiert par là-même un "supplément d'âme". Cela va de pair avec un silence total sur sa valeur économique.

En outre, chaque livre est perçu comme une partie d'un tout : la bibliothèque se doit de transmettre le "puzzle" complet de la production de son époque à ses descendants. Cette volonté d'exhaustivité, qui a perduré jusqu'à l'explosion documentaire, fait que la collection est perçue comme une entité globale, qu'il faut conserver dans son intégralité.

"La reproduction".

Ce modèle initial, issu d'une circonstance historique particulière, a été amené à perdurer, le moteur de cette reproduction étant les bibliothécaires eux-mêmes. Formés dans cet esprit de conservation, ils ont pendant longtemps intériorisé cette mission comme le fondement de leur métier. L'école des Chartes a beaucoup contribué à la promulgation de ce modèle, en recrutant ses "conservateurs" – la dénomination est à elle seule significative – sur des critères d'érudition. De sorte que la profession a continué à s'identifier à cette figure « du bibliothécaire érudit et bibliophile, dont la fonction principale avait été la conservation des trésors intellectuels de l'humanité¹. »

Qui se ressemble, s'assemble : fidèles au proverbe, les conservateurs, qui ne pouvaient justifier de leur existence sans un minimum de public, ont cherché à toucher un lectorat lettré. Ce modèle de bibliothèques a donc ciblé un public érudit, celui-ci étant par ailleurs le seul susceptible d'être intéressé par les fonds légués.

Désherbage tabou.

À ce premier tableau, correspond une attitude très marquée de rejet des pratiques d'élimination. C'est un type de bibliothèques où le désherbage n'a aucune légitimité. Bien entendu, l'accent mis sur la conservation en est la cause majeure : comment parvenir à jeter un ouvrage lorsqu'on se sent garant de la mémoire du monde ?

1. SEIBEL, B. *Au nom du livre : analyse sociale d'une profession*, p. 7.

Il ne faut cependant pas s'arrêter à cette première évidence, qui cache bien d'autres motifs de ne pas éliminer. D'emblée, l'acte de naissance de ce modèle pouvait laisser pressentir cette position : puisque la bibliothèque *s'est constituée* autour d'un fonds préexistant au lieu de *le constituer* selon des critères déterminés, on pouvait s'attendre à ce que cette notion de tri, absente au départ, n'apparaisse pas ensuite.

The number game.

En outre, ce legs initial introduit les bibliothèques dans une logique de thésaurisation contradictoire avec celle de l'élimination. Il ne faut pas sous-estimer cet aspect quantitatif : le nombre de volumes présents dans une collection est l'un des facteurs d'évaluation de celle-ci. Encore aujourd'hui, les statistiques nationales se fondent sur le volume des collections et sur leur accroissement, de sorte que les bibliothécaires se sentent jugés sur la taille de leur fonds. Il faut croire qu'on rencontre la même attitude outre-Atlantique, puisque les Américains ont une expression attitrée pour la désigner : *the number game*.

Dans ce contexte, le désherbage est perçu comme un facteur d'amointrissement. La méthode DC présentée par la BPI compte ce phénomène parmi l'une des principales réticences à éliminer. Ainsi la rubrique « Encourageons l'éliminateur timide » s'ouvre sur ce point :

« Je suis prêt à éliminer mais... je suis fier d'avoir une vaste collection de livres à offrir au public¹. »

Quand toute une profession a intégré cette valorisation de la logique du nombre, il est difficile de lui faire entendre que, paradoxalement, « moins peut être plus ». C'est ce à quoi s'applique Michel Melot dans plusieurs de ses articles :

« Il n'est plus question de confondre aujourd'hui les bibliothèques de lecture publique avec des muséums ou des conservatoires. Dans le souci de mieux

1. GAUDET, F., LIEBER, C. *Le désherbage, élimination et renouvellement des collections en bibliothèque*, p. 44.

servir les lecteurs, on constate alors que les collections existantes sont tout autant un handicap qu'un patrimoine et l'on ne sait ce qu'il faut redouter le plus de leur pauvreté ou de leur richesse¹. »

Sous sa forme extrême, cette mystique du nombre aboutit au fantasme d'exhaustivité : le bibliothécaire ne rêve pas seulement d'avoir *plus*, il veut désormais avoir *tout*. Présenté ainsi, cela peut sembler caricatural², mais c'est pourtant un trait caractéristique de la profession, que traduit *a contrario* cette angoisse du manque qui revient très souvent lorsqu'on aborde la question du désherbage : « Si je jette ce livre, on va me le demander demain³. » Combien de bibliothécaires sont tenaillés par cette peur à l'heure d'éliminer, comme s'ils sentaient de leur devoir d'être en mesure de répondre à toutes les demandes présentes et à venir.

Le livre sacralisé.

À ce refus de porter atteinte à l'intégrité de la collection dans son ensemble, vient s'ajouter un attachement presque religieux à l'objet-livre : les bibliothécaires sont enclins à le sacraliser, ce qui se révèle souvent incompatible avec l'élimination. Loin d'être perçu comme un produit de consommation courante, le livre leur apparaît au contraire comme un symbole de permanence, selon « le modèle ancestral de l'écrit "qui reste", opposé aux paroles "qui s'envolent"⁴. » Il est difficile dans ces conditions de l'envoyer au pilon.

1. GAUDET, F., LIEBER, C. *Le désherbage, élimination et renouvellement des collections en bibliothèque*, p. 1.

2. En fait, cela pourrait donner lieu à une étude beaucoup plus poussée qui emprunterait aux domaines de la psychologie sociale, voire de la psychanalyse. Car si ce phénomène est à mettre en rapport avec l'évolution des modes d'appropriation de la connaissance (passage d'un mode fondé sur l'accumulation à un mode fondé sur le tri), il peut aussi être rapproché des études freudiennes sur l'économie anale.

3. GAUDET, F., LIEBER, C. *Le désherbage, élimination et renouvellement des collections en bibliothèque*, p. 44.

4. CHARTIER, A.M., HÉBRARD, J. *Discours sur la lecture*, p. 113.

Un public érudit.

Restent les lecteurs, qui pourraient quant à eux être pénalisés par cette absence de désherbage. Mais le modèle conservatoire privilégie une lecture érudite, qui rend moins nécessaire l'élimination. À cela deux raisons : d'abord, c'est un public qui sait ce qu'il cherche et comment on le cherche, ce qui le soustrait à "l'embaras du choix". Loin de constituer un handicap, la masse de documents ne fait qu'augmenter les chances de trouver le titre recherché. De plus l'érudition littéraire et historique, cultivée par ce type de bibliothèques, porte avant tout sur les œuvres du passé. Il n'y a donc pas grand risque à voir se périmer les ouvrages requis. À cet égard, il n'est d'ailleurs pas surprenant que ce modèle ait totalement délaissé les secteurs scientifiques et techniques, qui exigent pour leur part une réactualisation permanente.



L'étude de ce premier modèle nous a permis de vérifier qu'à un type de bibliothèques caractéristiques correspondait effectivement une manière définie de penser le désherbage : en l'occurrence, le modèle conservatoire exclut totalement l'élimination.

2.2. LE MODÈLE MILITANT : LA BIBLIOTHÈQUE COMME LUMIÈRE DU PEUPLE.

En dotant les bibliothèques des confiscations faites au clergé et aux nobles, les révolutionnaires avaient déjà le projet d'utiliser ces fonds pour instruire le peuple : si les légataires n'ont pas rempli cette mission, elle leur était du moins dévolue à l'origine.

Surveiller, instruire, puis animer.

D'autres s'en sont chargés, si bien qu'un nouveau type de bibliothèques est né : le modèle militant. Ainsi, tout au long du XIX^e siècle, chacun se préoccupe d'encadrer les lectures populaires : l'État, l'Église, les associations créent des biblio-

thèques à cet effet. Pour comprendre ce phénomène, il faut bien réaliser que la lecture est alors perçue comme un danger :

« La valorisation inconditionnelle de la lecture [...] est un thème absent jusqu'à la fin des années 1950, où ne cessent de coexister des discours prescriptifs valorisant une lecture idéale et des représentations défensives, dénonçant le danger des mauvaises lectures¹. »

On redoute tout particulièrement ses effets sur les gens peu instruits. La fiction est la plus stigmatisée, notamment lorsqu'elle emprunte des formes populaires : littérature de colportage, roman-feuilleton, livres à quatre sous.

Dans ce contexte, les bibliothèques populaires se donnent pour mission de protéger le peuple en lui offrant de "bons livres" : il s'agit de le moraliser, voire de l'instruire. Dès la fin du XIX^e siècle, les rôles sont nettement définis : les bibliothèques municipales conservent les legs révolutionnaires tandis que les bibliothèques populaires, scolaires, associatives vont à la rencontre du peuple pour orienter ses lectures.

Au fil du temps, les discours prescriptifs se feront plus feutrés, cédant le pas à la notion plus ambiguë de valeur culturelle : on passe d'une censure purement morale à « une censure du mépris² » envers les livres dits de mauvaise qualité. Ce mouvement s'accompagne d'une nouvelle forme de prescription : l'animation. Les bibliothèques espèrent par là aider le public à s'orienter dans l'offre.

Bons et mauvais livres.

Centré sur le public, ce modèle n'a pas le même rapport à la collection : l'objet-livre n'est plus sacralisé, puisqu'il n'a d'intérêt qu'en tant que contenu intellectuel susceptible d'apporter quelque chose à un lecteur, dans le présent. Et c'est de cette relation seulement qu'il tire une quelconque valeur...

1. CHARTIER, A.M., HÉBRARD, J. *Discours sur la lecture*, p. 10.

2. KUHLMANN, M., KUNTZMANN, N., BELLOUR, H. *Censure et bibliothèques au XX^e siècle*, p. 12.

Valeur fort relative, il faut bien le dire. Car le discours prescriptif s'est empressé d'ériger une frontière entre les bons et les mauvais livres, laissant croire qu'on peut objectivement discerner les premiers des seconds :

« Abondance et flou des descriptions qui témoignent à la fois d'une position morale (il y a les bons et les mauvais livres) et d'un refus d'assumer cette position : nul ne parle en son nom propre, mais comme si les livres portaient en eux-mêmes ces diverses caractéristiques. »

Cette opposition tranchée touche au statut symbolique du livre : les premiers sont considérés comme intemporels, alors qu'on assimile les autres à des produits de consommation.

Bons et mauvais lecteurs.

Ce jugement moral est aisément transposable aux lecteurs respectifs de ces deux types d'ouvrages, qui deviennent par contagion immédiate des lecteurs honorables ou déshonorés¹. Dès lors, la mission du bibliothécaire est claire : former de bons lecteurs. Certes, ce n'est plus le livre qui est au centre des préoccupations, comme dans le modèle conservatoire, mais cette conception repose sur une vision quelque peu infantilisante du public.

Heureusement, cette caricature du début du siècle va tout de même s'atténuer : d'un discours purement prescriptif auquel s'associent toutes sortes de règlements prohibitifs, on en viendra peu à peu à une reconnaissance de la capacité de choix des usagers. Pour autant, le modèle militant ne cédera jamais sur le fait que la demande doit être induite par l'offre, laquelle est le reflet des normes culturelles du bibliothécaire.

Quant au bibliothécaire assigné à ce modèle, il ne s'agit plus d'un érudit, mais d'un « prescripteur-divulgateur » pour reprendre l'expression de Bernadette Seibel. Cette fonction nécessite encore une forme d'érudition, utile pour légiti-

1. Cette affirmation doit être nuancée, car les lecteurs érudits sont, quant à eux, à l'abri des mauvaises lectures, puisqu'ils *savent* lire.

mer les choix. Cependant, l'essentiel de la tâche est de l'ordre de la médiation : il faut trouver les formes les meilleures pour mettre l'offre à la disposition du public.

Éliminer : pourquoi pas ?

Situer ce second modèle par rapport aux pratiques d'élimination n'est pas aussi facile que dans le cas précédent, car le bibliothécaire-militant n'a pas un discours tranché à l'égard du désherbage. En dépit de cette difficulté, on peut tout de même repérer, par contraste avec les autres modèles, certaines grandes tendances.

Ainsi, il apparaît clairement que l'élimination ne revêt pas un caractère sacrilège. Ce type de bibliothèques n'entretient pas de rapport fusionnel avec la collection ; aussi le désherbage n'est pas perçu comme une amputation. En outre, la valeur du livre ne se situe pas au niveau du support matériel, ce qui rend le pilon beaucoup plus acceptable.

Le désherbage au service de la médiation.

En fait, la bibliothèque est conçue autour de la médiation entre le professionnel et l'usager : si l'élimination peut servir cette relation, elle est perçue positivement.

Offrir une collection en bon état.

C'est le cas des éliminations matérielles, qui ont pour objet de rendre la collection plus attrayante. N'oublions pas que ce modèle de bibliothèques s'est développé parallèlement à l'avènement du libre-accès : mettre en présence le public et la collection nécessitait de porter l'accent sur son aspect physique. C'est le "degré zéro" de la médiation : offrir des ouvrages en bon état, qui suscitent l'envie de les regarder, de les toucher, de les emprunter.

Réduire et canaliser l'offre.

Passé ce premier stade, le désherbage peut soutenir encore plus activement cette médiation : si on la définit comme le souci d' « offrir aux diverses catégories d'utilisateurs *les moyens* de maîtriser, et donc de choisir, dans le volume de l'offre¹ », on comprendra rapidement que l'élimination participe à cette mission, puisqu'elle permet de réduire la masse des documents proposés. En d'autres termes, le modèle militant favorise le confort de l'utilisateur au détriment du volume de documentation offert, et le désherbage est l'un des instruments de cette politique.

Cela peut même aller jusqu'à libérer des espaces qui serviront au dialogue entre professionnels et utilisateurs : livres présentés de face dans les rayons, présentoirs réservés à des sélections, panneaux d'information, voire espaces dévolus à l'animation. Cette reconversion de l'espace de stockage témoigne de la volonté de canaliser l'offre.

Le désherbage au service de la prescription.

Ce premier motif, inhérent à la mission de médiation, vient se combiner avec un second qui tient cette fois-ci à la valeur des ouvrages. Puisque la sélection qui préside aux acquisitions repose sur ce jugement normatif, il est logique qu'on le retrouve à l'heure d'éliminer. Ainsi le tri portera sur les ouvrages qui « ne valent pas le coup d'être gardés² ».

Frontière ambiguë, qui recoupe la distinction entre vrais et faux livres, évoquée par Martine Poulain. Les premiers sont des œuvres de l'esprit, dignes de rester sur les rayons de la bibliothèque ; tandis que les seconds s'apparentent à des produits industriels qui empruntent le cycle de consommation/production/destruction. Dès lors, leur élimination entre dans la logique des choses. C'est ainsi que les bibliothèques qui ont consenti à faire entrer dans leur fonds des ouvrages

1. DELAUNE, A.M. *La médiathèque à la recherche d'une définition*, p. 14.

2. En outre, cette rubrique fourre-tout permet de passer sous silence toutes les erreurs d'acquisition, qu'on range dans cette catégorie sans en assumer pleinement la responsabilité.

populaires n'ont aucun scrupule à les pilonner. Combien de bibliothécaires laissent transparaître cette appréciation différenciée du désherbage : « Jeter des livres, c'est dur... Sauf les Barbara Cartland, là, ça nous ferait plutôt plaisir. Et puis on rachète d'autres titres : de toute façon, c'est toujours la même chose ! »

Ces bibliothèques prescriptives font donc reposer acquisitions comme éliminations sur des « choix éthiques et culturels ». François Larbre constate d'ailleurs que les bibliothèques les plus réticentes à l'utilisation de la gestion quantitative, qui justement rompt pour une part avec ce type de choix, sont les bibliothèques pour enfants qui, de tous temps, ont développé cette logique de prescription.



Les modalités de mise en œuvre du désherbage, dans le cas du modèle militant, sont peut-être moins marquées que dans les autres modèles. La raison en est simple : ce type de bibliothèques a une position intermédiaire à l'égard du désherbage. Ni tabou, ni marotte, c'est une pratique quotidienne qui s'exerce sans qu'on y fasse grand cas, puisqu'elle participe de toute façon aux mêmes modes de sélection qualitative que les acquisitions.

2.3. LE MODÈLE ANGLO-SAXON : LA BIBLIOTHÈQUE POUR L'INFORMATION DU CITOYEN.

Si les deux modèles précédents sont clairement issus de la tradition française, celui qu'on va évoquer maintenant s'est développé en Grande-Bretagne et aux États-Unis dès le milieu du XIX^e siècle.

Au centre : le public.

Les bibliothèques anglo-saxonnes se caractérisent par le fait qu'elles se sont tournées d'emblée vers leurs usagers, évitant de développer un rapport fusionnel avec la collection à la manière des bibliothécaires français. Non pas que ceux-ci soient par nature des bibliomanes pervers, mais les circonstances historiques respectives qui ont présidé à leur création ont induit cette différence.

Une relation contractuelle.

De fait, les bibliothèques d'Outre-Atlantique, outre qu'elles n'ont pas hérité de fonds préexistants, ont souvent vu le jour à la suite de référendums : ceux-ci proposaient à la population d'augmenter les impôts locaux pour ouvrir une bibliothèque. Dès lors le mode de relation entre l'organisation et ses usagers se fonde sur un contrat préétabli : en échange de l'argent versé par les contribuables, elle s'engage à leur fournir un service adéquat à leurs besoins. On est donc dans une situation contractuelle bien définie : la bibliothèque a pour mission première de répondre à la demande de *tous* les citoyens, lesquels garantissent son existence par l'apport financier que constituent les impôts.

Du peuple au citoyen.

Il n'est plus alors question de discuter sur la fonction éducative de la bibliothèque, on est désormais dans une logique différente. Au lieu d'instruire le peuple, le bibliothécaire se met au service du citoyen. La nuance est de taille : passer d'un lecteur infantilisé dont on encadre les lectures à un public responsable modifie fondamentalement l'organisation.

Du prescripteur à l'expert.

La même évolution marque la perception que le professionnel se fait de lui-même : il n'est plus ni le gardien du patrimoine national, ni le professeur-éducateur-prescripteur venu apporter la lumière de la connaissance au bas peuple, mais un expert qui met ses compétences au service du public. B. Seibel analyse longuement l'émergence de ce nouveau statut « d'expert gestionnaire » dont la légitimité repose sur le service rendu. Ce changement de perspective opère un rapprochement avec la profession de documentaliste qui, dès l'origine, s'est consacrée à satisfaire les besoins du public.

L'avènement de la lecture-information.

D'ailleurs cette proximité nouvelle se traduit aussi au niveau du mode de lecture privilégié : les bibliothèques du modèle anglo-saxon, en même temps qu'elles abandonnent la fonction de prescription, se détournent de la lecture culturelle pour embrasser le champ de la lecture d'information.

Cette mutation découle d'une réflexion sur le contrat qui unit l'institution à ses contribuables : puisque chaque citoyen finance la bibliothèque par ses impôts, il serait logique que tous puissent y avoir accès. Or la demande culturelle est l'apanage d'une minorité privilégiée, qui correspond au plus à un cinquième de la population. Tous les efforts de démocratisation n'ont, semble-t-il, pas réussi à y faire venir les 80% restants.

C'est donc par un autre biais qu'on entend les toucher. Car s'il n'est pas donné à tout le monde d'avoir envie de lire Joyce ou de se documenter sur le MLF, en revanche chacun peut avoir l'utilité d'un horaire de train, d'un numéro de téléphone ou d'un guide pratique. Ces besoins d'information non spécialisée, beaucoup plus répandus que les besoins culturels, permettraient ainsi de rallier à la bibliothèque un pourcentage de population plus significatif. Ce qui ne pourrait que lui profiter, puisque cette élargissement d'audience accroîtrait son poids social, donc le montant de ses subventions. C'est sous cette forme de « service d'information documentaire » que Réjean Savard¹ conçoit la bibliothèque publique.

D'ailleurs cette réflexion "politique" sur le rôle de la bibliothèque s'inscrit parfaitement dans le contexte historique. En effet, l'explosion documentaire qui aura marqué la période d'après-guerre nécessite l'intermédiaire de professionnels pour collecter, trier et présenter l'information. Or les bibliothécaires sont bien placés pour effectuer cette tâche en direction du grand public.

1. SAVARD, R. L'information dans les bibliothèques publiques comme nouvel instrument de marketing, p. 135-136.

De nouveaux critères d'appréciation.

Néanmoins cela représente un bouleversement considérable dans la perception du métier : toutes les valeurs qui avaient cours auparavant sont remises en cause : la lecture cédant le pas à l'information, on cesse d'associer la bibliothèque au livre, dont l'hégémonie périclité au profit de collections multimédias.

La valeur d'actualité.

Parallèlement, le livre perd sa valeur intemporelle, en même temps que l'exigence d'actualité se met à régner sur les collections. L'institution s'y soumet de deux manières : d'une part, en essayant d'accélérer l'accès à l'information par le biais de modes d'approvisionnement plus rapides, comme les banques de données ; d'autre part en procédant à une réactualisation régulière des fonds, que nécessite la lecture d'information.

La valeur d'usage.

Conjointement, les modes d'appréciation des documents se modifient : si les modèles précédents avaient coutume de justifier la présence d'un document dans la collection par sa valeur intrinsèque, c'est désormais la valeur d'usage qui devient dominante. On prend conscience de la nature économique de l'information, si bien que la constitution du fonds répond à des critères de rentabilité.

Le modèle anglo-saxon "made in France".

Cette présentation du modèle anglo-saxon pourrait être affinée, mais elle suffira pour décrire les grandes phases de son implantation dans l'Hexagone. Il va sans dire que ce type de bibliothèques était *a priori* aux antipodes des conceptions françaises : au moment où elles voyaient le jour aux États-Unis et en Grande-Bretagne, leurs homologues françaises étaient encore en train de se débattre entre les missions de conservation et d'instruction du peuple.

Pourtant, dès le début du XX^e siècle, quelques pionniers vont se mettre à prôner tel ou tel aspect du modèle anglo-saxon : même s'ils sont loin d'être entendus par la profession, il est intéressant de relever leurs propos, qui révèlent au moins une prise en compte intellectuelle du modèle anglo-saxon de ce côté-ci de l'Atlantique.

Charles Sustrac.

Le premier de ces précurseurs est Charles Sustrac, secrétaire général de l'ABF à sa création. Dès 1907, celui-ci dépasse la contradiction entre modèle conservatoire et modèle militant, en faisant le projet d'une bibliothèque moderne, rendue à son public. Pour la première fois, les lecteurs sont considérés comme des citoyens responsables, capables de formuler une demande, à laquelle le bibliothécaire tenterait de répondre avec neutralité.

À l'aube du XX^e siècle, la figure du bibliothécaire expert, investi d'une compétence technique et non plus d'une autorité morale et culturelle, est donc déjà en germe dans la profession. Pour autant, cette relation du bibliothécaire au public, inhérente au modèle anglo-saxon, est loin de rencontrer un écho dans les pratiques quotidiennes.

Eugène Morel.

Deux ans plus tard, Eugène Morel s'attaque violemment aux bibliothèques françaises, qu'il dénonce justement par comparaison avec le modèle anglo-saxon : de retour d'un voyage à Londres, il fait l'apologie des "free public libraries", dotées de collections attractives et actualisées, conformes à la demande du public. C'est l'occasion pour Morel de stigmatiser le modèle conservatoire qui, à l'inverse, amasse dans des magasins poussiéreux les livres du passé, afin d'en détourner les rares lecteurs qui pourraient y trouver un quelconque intérêt.

Aujourd'hui, cette opposition entre les deux modèles semble tellement criante qu'on peut se demander pourquoi personne n'en avait pris conscience auparavant. Pourtant, Morel n'est pas du tout entendu par ses confrères, au point que même l'ABF condamne ses propos, au nom de la vocation spécifique des bibliothèques françaises, depositaires des confiscations révolutionnaires. Si Morel

peut légitimement être qualifié de père de la lecture publique en France, il est clair que l'enfant est loin d'être adopté par la profession, qui se retranche derrière les circonstances historiques pour le rejeter hors de son cercle.

Ernest Coyecque.

Quelques années plus tard, le nouveau président de l'ABF lance lui aussi des idées nouvelles. D'abord il est le premier à sortir des sentiers battus de la lecture édifiante et distrayante : adepte avant l'heure de l'information, il incite les bibliothèques à promouvoir cette nouvelle finalité de lecture.

Parallèlement, Coyecque entend développer une nouvelle forme d'organisation, comparable à celle d'un commerce. Au nom de la notion de rendement, il en appelle à une rationalisation dans l'emploi des ressources, comme dans celui de l'espace : selon lui, la bibliothèque doit s'accommoder d'une surface finie, comme le commerçant qui gère son stock dans une capacité limitée, en vue d'obtenir une rotation maximale.

Rendu à ce point de l'argumentation, il n'est pas surprenant que Coyecque se soit mis à prôner l'élimination : la "lecture de renseignements" implique une réactualisation des fonds ; de même que l'exigence commerciale renvoie à une politique de désherbage centrée sur le critère d'usage.

Là encore, le point de vue est trop révolutionnaire pour rencontrer l'assentiment : quelles bibliothèques ont alors le souci de gérer leur fonds sur un mode commercial ? Lesquelles conçoivent l'idée d'une lecture d'information ? Lesquelles enfin sont prêtes à revendiquer une pratique d'élimination ? Il est cependant troublant de noter que ces trois idées-chocs prennent place dans une argumentation commune, conforme à la logique du modèle anglo-saxon.

Facteurs d'évolution.

À eux trois, Sustrac, Morel et Coyecque ont montré qu'ils avaient assimilé les grandes lignes du modèle anglo-saxon : sur le plan du discours, tout était donc en place dès le premier quart du siècle... Mais il faudra encore du temps pour que la réalité se conforme aux vues de ces trois précurseurs.

C'est après la première guerre mondiale que les valeurs anglo-saxonnes commenceront à faire leur entrée dans les bibliothèques françaises, par deux biais : la création d'une école américaine de bibliothécaires à Paris ainsi que des constructions d'établissements dans le cadre de l'aide aux régions dévastées. Cependant, il n'y aura pas de véritable bouleversement avant la fin de la seconde guerre : les voix qui appellent au changement viennent alors d'un groupe dissident de l'ABF, la section de la lecture publique, qui réclame en 1965 la création de bibliothèques publiques dignes de ce nom, en lieu et place des établissements actuels centrés nombriliquement sur leur fonds ancien.

Une figure emblématique : la BPI.

Cet appel trouve une réponse concrète dans le grand mouvement de construction qui s'initie dans les années soixante-dix, sous l'impulsion d'une aide importante de l'État en faveur des initiatives locales. La naissance de la BPI, qui vient couronner cette politique, est un formidable coup médiatique témoignant du fait que la France a enfin accepté le modèle anglo-saxon :

« En faisant composer par un conservateur de la BN cet hymne institutionnel et luxueux à la gloire de la lecture publique, G. Pompidou [...] a certes privé de leur victoire ceux qui avaient patiemment fait pénétrer ce nouveau modèle dans la profession, mais il a créé l'événement qui oblige tout le corps à prendre acte qu'une nouvelle ère est ouverte, où le souci des lecteurs prend le pas sur le souci des livres¹. »

Centrée sur son public, entièrement en libre-accès, cette figure emblématique du modèle anglo-saxon satisfait à toutes ses caractéristiques, notamment en ce qui concerne les collections : vouée à la lecture d'information – comme son nom l'indique – la BPI accorde une grande importance à l'actualité. Preuve en est qu'elle définit, avant même l'ouverture, une politique de développement des collections fondée sur la réactualisation permanente. Pour la première fois dans l'histoire des bibliothèques françaises, le désherbage s'inscrit de manière pro-

1. CHARTIER, A.M., HÉBRARD, J. *Discours sur la lecture*, p. 161.

grammaticale dans le projet de construction d'un établissement. Et c'est justement l'emblème du modèle anglo-saxon qui met en œuvre cette politique.

Le désherbage perçu comme une nécessité.

Ce n'est pas un hasard, car les tenants du modèle, contrairement au précédent, ont une position claire à l'égard du désherbage : c'est une pratique valorisée, au point qu'on l'élève même au rang des fonctions bibliothéconomiques de base.

Actualisation.

Il faut dire que les fondements de ce modèle appellent cette politique d'élimination. Ainsi, la lecture d'information nécessite une mise à jour des collections. L'impératif d'actualité guide alors un retrait des ouvrages périmés au regard des sujets traités, compte-tenu de l'évolution dans chacun des domaines.

Utilisation.

De même, le désherbage est induit par la position centrale du lecteur : désormais conçue en fonction de lui, la collection se veut la plus rentable possible. Inutile de faire perdre du temps aux usagers en laissant s'encombrer les rayons d'ouvrages qui ne les intéressent pas. Dès lors, il est tout naturel d'éliminer en fonction de l'usage : la sanction par le taux de rotation n'est plus perçue comme une remise en cause du professionnel, qui entend faire preuve de neutralité dans le service rendu au lecteur.

Une nouvelle identité professionnelle, un nouveau contexte documentaire.

D'ailleurs, l'explosion documentaire comme l'évolution des représentations entraînent un déplacement des "faire-valoir" de la profession : le bibliothécaire ne tire plus sa légitimité de l'importance quantitative de la collection mais au contraire de sa capacité à faire le tri dans la masse d'informations produites. À l'heure où le nombre d'ouvrages parus chaque année suit une courbe exponen-

tielle, où les banques de données se multiplient et se diversifient, l'utilisateur souffre plus d'un excès d'informations que d'un manque :

« Ironie du sort, à notre époque où les besoins d'information sont les plus grands, l'apport d'information est par contre si vaste, si complexe, si disséminé que le public moyen se sent en général frustré par manque d'informations appropriées ou à l'opposé quasiment asphyxié par des quantités accablantes¹. »

Il n'est plus question – parce qu'il n'est plus possible – de continuer à suivre une logique d'accumulation : or le désherbage est un des instruments désignés pour « faire le tri dans [cette] surabondance² ». Ce qui est facilité par le déclin du principe d'auto-suffisance : l'exhaustivité étant reconnue comme une utopie, on accepte désormais de s'appuyer sur son voisin pour combler ses propres lacunes. Dans ce nouveau cadre de travail en réseau, l'élimination concertée apparaît comme un facteur de rationalisation plus que comme une perte.

Enfin, c'est un modèle où le désherbage n'est pas rendu difficile par un attachement quelconque à la matérialité du document : vecteurs d'information, le livre, le journal ou le CD-ROM n'ont de valeur qu'en tant que support d'un contenu pertinent. S'ils sont périmés, pourquoi les garder ? Cela va même plus loin, car l'information a un statut de bien économique : à ce titre, elle est perçue comme un produit périssable, amené à perdre de la valeur en fonction de deux paramètres : l'usage et le temps.

Autre type de bibliothèque, autre manière de penser l'élimination. Au modèle anglo-saxon correspond une attitude significative de soutien à la pratique de désherbage, ce qui vient à nouveau corroborer l'hypothèse de départ.

1. MOHRHARDT, F. E. In *Rencontres internationales de bibliothécaires*, 1977. Cité par : DELAUNE, A.M. *La médiathèque à la recherche d'une définition*, p. 17.

2. DELAUNE, A.M. *La médiathèque à la recherche d'une définition*, p. 17.

Bilan.

Cette étude nous aura permis de montrer qu'on peut effectivement tracer des correspondances entre l'orientation d'une bibliothèque et sa pratique d'élimination. Elle a pu paraître mécaniste, mais il fallait dans un premier temps isoler chacun des phénomènes pour mieux en comprendre les ressorts. Une fois ceci fait, il est important de brouiller ces pistes trop bien tracées : car si aucun établissement n'est véritablement conforme à l'un des trois modèles décrits, il n'en est pas non plus qui mette en œuvre une politique d'élimination univoque, répondant à un seul motif ou s'appuyant sur un seul critère.

Non pas que ce travail ait été vain, mais on ne pourra s'en tenir à cette construction théorique : les bibliothèques des années quatre-vingts, qui empruntent à chacun des trois modèles pour en construire un nouveau, désherbent selon des procédures complexes qu'il faudra mettre au jour. Puisque nous disposons désormais d'un outil d'investigation, utilisons-le pour les situer au regard des discours qui les environnent – le management, le patrimoine et l'actualité ... – afin de détecter ce qui, au-delà de l'héritage, dessine un nouveau visage à ces institutions qu'on a rebaptisées "médiathèques".

Chapitre deux :

La médiathèque confrontée au discours managérial.

Les physiciens proposèrent de détruire tous les livres inutiles ; quand on leur demanda comment ils les choisiraient, il se révéla que la quasi-totalité d'entre eux considéraient comme totalement sans valeur tous les livres et articles qui n'avaient pas fait l'objet d'un compte-rendu, datant de moins de trois ans, dans les Physical Reviews. Cette solution moderne et progressiste ayant été écartée [...] on convint de ne rien détruire du tout, mais d'exiler les ouvrages qui ne servaient à rien dans des silos.[...]

« Mais, demandèrent les mêmes esprits pusillanimes et grincheux, comment seront choisis ces "ouvrages qui ne servent à rien" ? – C'est très simple, leur fut-il répondu : ce seront ceux qui, dans l'ancienne bibliothèque, n'ont jamais ou rarement été demandés par un lecteur. »

Et c'est ainsi que cela fonctionna. Tous ceux qui, par une perversion de l'esprit peu imaginable à notre époque, avaient entrepris des recherches sur certains livres dont, précisément parce qu'ils n'avaient pas été lus, on ignorait ce qu'ils pouvaient contenir, comprirent après quelques mois de ce régime, toute la futilité de leurs conceptions dépassées. La plupart renoncèrent ; quelques uns se firent analystes financiers.

Jacques Roubaud

Préambule.

Longtemps les bibliothèques se sont résolument tenues hors du champ économique, arguant de leur statut particulier de service public à vocation culturelle. On aurait pu croire qu'elles resteraient à jamais fermées aux modes de gestion propres à l'entreprise privée. Mais petit à petit, la profession s'est mise à accepter ces nouvelles valeurs, qui ont envahi les colonnes des revues bibliothéconomiques comme les programmes des écoles de formation. Cette reconnaissance devait trouver son aboutissement dans la publication par l'UNESCO d'un ouvrage¹ sur l'enseignement du marketing dans le cursus des bibliothécaires.

Depuis une dizaine d'années, les bibliothèques françaises sont donc soumises à ce discours, qui leur demande de prendre « pour point de départ le "client" et la satisfaction de ses besoins². » Si l'on en croit les spécialistes, cette révolution copernicienne impliquerait de réorganiser l'ensemble de l'institution, afin d'introduire les méthodes de management au niveau de la gestion du personnel, des collections, du budget.

Dans ce contexte, l'objet de cette partie consiste à mesurer l'impact de ce discours sur les médiathèques : jusqu'à quel point l'ont-elles intégré à leurs pratiques de travail ? L'angle d'attaque étant la politique d'élimination, on s'en tiendra à la "gestion des collections", qui constitue en outre l'activité la plus essentielle d'une bibliothèque.

L'étude se fonde sur une comparaison entre la perception théorique du désherbage par le management et sa mise en pratique dans les établissements, afin de repérer les points communs et les écarts.

1. SAVARD, R. *Principes directeurs pour l'enseignement du marketing dans la formation des bibliothécaires, documentalistes et archivistes.*

2. DELAUNE, A.M. *La médiathèque à la recherche d'une définition*, p. 21.

1. COMMENT LE MANAGEMENT APPRÉHENDÉ-T-IL L'ÉLIMINATION ?

Vous avez dit élimination ?

En France, la reconnaissance de l'élimination est un phénomène très récent. Longtemps, cette activité est menée de manière plus ou moins occulte, de sorte qu'elle n'est prise en compte ni par les revues professionnelles ni par les instances institutionnelles. Tel est le consensus du silence que la dénomination même de cette pratique semble mouvante : faut-il parler d'élimination ou de rebut ? D'épuration ou de pilon ? De relégation ? Chacun élit le terme de son choix, ces particularismes locaux n'étant que les témoins d'un usage strictement interne.

Ce déni prend fin brusquement au milieu des années soixante-dix : coup sur coup, un mémoire¹ est rédigé à l'ENSB sur ce sujet, puis un article² est commandé à Noë Richter par la Direction des Bibliothèques, auquel donne suite un congrès³ de l'ABF sur le thème « Conserver, éliminer ? ». Enfin la BPI y consacre un dossier technique⁴ qui s'inspire beaucoup de l'expérience anglo-saxonne. Parallèlement de nombreux rapports officiels⁵ évoquent la question, pour en arriver finalement à une reconnaissance institutionnelle patente dans les recommandations universitaires de 1988, qui prévoient explicitement l'élimination dans les BU. De même, cette question qu'on avait coutume d'éluder apparaît dans les manuels de bibliéconomie⁶. Bref, en quinze ans, toutes les instances institutionnelles qui ont un poids dans la profession brisent le silence qui entourait l'élimination.

1. LEDRU, G., OSSART, E. *L'élimination des ouvrages dans les bibliothèques publiques*. 1974.

2. RICHTER, N. *Les éliminations dans les bibliothèques françaises*, 1975.

3. Congrès de Versailles, 20-22 mai 1978. Conserver, éliminer ? Éléments pour une gestion rationnelle des fonds.

4. GAUDET, F., LIEBER, C. *Le désherbage : élimination et renouvellement des collections en bibliothèque*, 1986.

5. *Le patrimoine des bibliothèques*, 1982 ; *Décentralisation et bibliothèques publiques*, 1984.

6. Par exemple : RICHTER, B. *Précis de bibliéconomie*, 1987.

Nous ne reviendrons pas sur les causes de cette réhabilitation inopinée : l'avènement du modèle anglo-saxon n'y est sans doute pas étranger. Ce qui est sûr en tous cas, c'est que le discours managérial va s'approprier cette notion, en l'adaptant à ses propres fins.

Le management l'appelle désherbage.

Le premier indice de cette adoption est le changement de terminologie : en choisissant d'utiliser le vocable "désherbage", traduction littérale du terme anglais "weeding", on pouvait espérer mobiliser tout le monde autour d'un mot nouveau qui chasserait toutes les anciennes appellations. Cette unification linguistique avait en outre l'avantage de promouvoir la pratique elle-même par l'emploi d'un terme plutôt positif, comparé à ceux qu'on avait coutume d'utiliser en France. Enfin la filiation avec le modèle anglo-saxon était ainsi marquée.

En devenant désherbage, l'élimination quittait donc le rang des pratiques occultes pour accéder à un statut plus valorisé. D'ailleurs les principaux promoteurs de la nouvelle appellation, les auteurs du dossier technique de la BPI, avaient tout à fait conscience de cette différence de point de vue.

Le désherbage comme instrument de gestion des stocks.

Il va sans dire que cette modification sémantique n'est pas neutre : il ne s'agit pas seulement d'apporter à la pratique un regain de notoriété et une nouvelle légitimité, mais aussi de lui insuffler un nouveau contenu, conforme aux principes du discours managérial.

En premier lieu, la mise en œuvre du désherbage doit refléter les principes de base du management, à savoir : « 1. se mettre à l'écoute active des besoins des clientèles ; 2. ajuster l'organisation ainsi que ses produits ou services en fonction des besoins décelés afin d'en assurer la satisfaction¹. » En clair, cela signifie que le

1. SAVARD, R. *Principes directeurs pour l'enseignement du marketing dans la formation des bibliothécaires, documentalistes et archivistes*, p. 21.

critère d'élimination prédominant est le taux d'utilisation : un livre qui ne sort pas n'a pas sa place dans le fonds puisqu'il ne répond pas aux besoins des utilisateurs.

Le désherbage devient alors l'un des outils permettant d'améliorer la rotation, laquelle est considérée comme l'indicateur principal d'une réponse adaptée à la demande. Cette notion, empruntée à l'entreprise privée, introduit dans la bibliothèque l'idée de rendement, l'objectif étant de réaliser le maximum de prêts à l'aide d'un fonds constant :

« Une entreprise de distribution gère un stock d'articles sur un certain nombre de m^2 ; la performance pour elle est [...] de rentabiliser ses capacités de stockage en assurant une rotation des articles optimale [...] Par ailleurs une rotation élevée des fonds peut constituer un objectif stimulant dans la gestion d'une bibliothèque [...] Il y a véritablement là une optimisation de l'espace disponible¹. »

Cet objectif de rendement est le moteur de la bibliothèque de Baltimore, qui a le taux de prêt par document le plus élevé des États-Unis. Le procédé est simple : pour améliorer un taux de rotation, il faut augmenter le nombre de prêts (par exemple en dupliquant les ouvrages à succès) ou diminuer la taille du fonds (en éliminant les ouvrages périmés ou abîmés).

En se mettant au service du rendement de la collection, le désherbage intègre les principales caractéristiques du management : il se subordonne au verdict du marché² tout en optimisant l'utilisation des ressources disponibles. Ce qui montre bien que le changement de dénomination s'est accompagné d'une modification de contenu.

1. DOUCET, E., LARBRE, F. La gestion des fonds est-elle une science exacte ? p. 266.

2. Comme le montre F. Larbre lui-même, il faut rester très circonspect face à cet outil qu'est le taux de rotation. Un bon taux ne traduit pas forcément la satisfaction du public : il peut correspondre à un fonds trop réduit par rapport au public intéressé (cf les bandes dessinées). C'est donc un instrument à manier avec précaution.

Un peu de science s'il vous plaît !

Néanmoins, ce premier point n'est pas le plus caractéristique de l'influence du discours managérial, car la prise en compte du critère d'usage est venue surtout des bibliothécaires, qui ont réalisé l'importance de ce paramètre avant de raisonner en terme de "marché". En revanche, la tentative de rationalisation qui va être décrite maintenant est proprement issue du management.

Cette théorisation d'une pratique ancestrale vient de l'idée que les bibliothécaires agissent toujours en fonction de leur subjectivité, ce qui ne saurait convenir à la bonne marche d'une organisation. Cette crainte apparaît fort souvent sous la plume des partisans du management :

« Il me semble que nous, bibliothécaires de lecture publique, avons tendance [...] à nous fier totalement à des données subjectives et impressionnistes et à déterminer notre action en fonction d'attitudes, de valeurs et de "choses telles qu'elles sont" [...] Nous devons avoir une démarche plus systématique et plus élaborée¹. »

D'ailleurs cette opposition entre subjectivité et objectivité est relayée par un autre binôme, qui distingue la gestion qualitative de la gestion quantitative : l'une ne se soucie que de la nature des ouvrages à acquérir ou à éliminer, tandis que l'autre tente de quantifier ces deux types de pratiques. François Larbre en appelle, quant à lui, à la seconde :

« Personne ne soutiendra sérieusement qu'acquérir des ouvrages sans se référer à ceux qui sont déjà dans le fonds [...] sans avoir une connaissance chiffrée de la répartition du fonds selon différentes catégories d'intérêt, sans considérer la demande du public ne témoigne de rien d'autre que de l'incompétence de l'acheteur². »

1. BETTS, D. La gestion des fonds : le fond du problème, p. 14-15.

2. DOUCET, E., LARBRE, F. La gestion des fonds est-elle une science exacte ? p. 267.

“Gestion quantitative”, “gestion systématique¹”, “gestion rationnelle²”, “gestion rigoureuse³” : les expressions se multiplient qui réfèrent à une approche *scientifique* de la gestion des collections. D’ailleurs le mot est jeté par F. Larbre lui-même, qui pose d’emblée la question dans le titre de son article : « La gestion des fonds est-elle une science exacte ? ». Cela prouve que l’ambition du management est bien d’apporter une caution scientifique à la pratique d’élimination, comme aux autres fonctions bibliothéconomiques qui touchent à la collection. Ce que D. Filippi avait identifié plus généralement dans l’évaluation :

« Cette situation [...] n’a pas pu laisser indifférents les promoteurs de la rationalisation des pratiques sociales. Les bibliothèques n’échappent pas à la règle commune, et l’on sait qu’une copieuse littérature, d’origine majoritairement anglo-saxonne, a cherché à rompre avec les pratiques traditionnelles de la bibliothéconomie pour mettre sur pied une discipline scientifique, capable de fournir des critères et des méthodes en vue d’optimiser le fonctionnement de l’organisation⁴. »

Collecter des informations.

On peut se demander ce qui fonde une telle prétention scientifique : comment la justifier concrètement ? En premier lieu, tous les modèles de gestion des stocks issus du management préconisent la collecte raisonnée d’informations chiffrées. Le principal obstacle vient du statut de service public des bibliothèques : en tant que telles, elles ne sont pas obligées de mesurer le coût des services qu’elles rendent :

« Ces mesures – critères quantitatifs – sont une partie essentielle de l’application de la recherche opérationnelle au management de la bibliothèque. Des

1. MOORE, N. Le stock est de taille : la gestion *systématique* des stocks dans les bibliothèques publiques.

2. Cf l’intitulé du congrès de l’ABF : « Conserver, éliminer ? Éléments pour une gestion *rationnelle* des fonds ».

3. MOORE, N. Le stock est de taille, p. 135. Est évoquée « la nécessité de mettre en place de nouvelles méthodes plus *rigoureuses*. »

4. FILLIPI, D. *Le fonds chinois de la bibliothèque municipale de Lyon : problèmes d’évaluation et de valorisation*, p. 5.

mesures significatives sont particulièrement difficiles à mettre en œuvre dans les services publics, là où le profit n'est pas le but essentiel¹. »

Conscient de cette difficulté, D. Betts les incite tout de même à s'efforcer de quantifier chacune de leurs opérations :

« Toute décision rationnelle doit être prise sur une base concrète [...] L'impossibilité de mesurer directement la qualité ou la valeur d'un service rendu à un particulier ne devrait pas nous empêcher de calculer combien de fois ce service est rendu et à quel coût, d'évaluer quels autres moyens existent de fournir ce service et leurs coûts, de s'interroger enfin sur ce qu'il serait possible de faire d'autre avec cet argent². »

D'autant que ce recueil d'informations est désormais grandement facilité par l'informatique : les logiciels de bibliothèques ont des possibilités statistiques qui ne sont malheureusement pas toujours bien exploitées, alors qu'ils pourraient fournir un grand nombre d'indicateurs utiles à la gestion des fonds.

Cette opération est illustrée par F. Larbre et E. Doucet au moyen d'une grille de collecte de données qu'ils présentent dans leur article³. Parmi cette liste d'informations utiles à l'analyse d'un fonds, la majeure partie seraient nécessaires pour inscrire les éliminations dans un cadre quantitatif. En effet le désherbage se fonde sur des données relatives à la capacité de la bibliothèque (surface, densité de livres au m², nombre de livres sortis à l'instant t ...), à l'utilisation (nombre de prêts, taux de rotation, durée d'un prêt), à la fraîcheur du fonds (durée d'un livre en années, espérance d'un livre en nombre de prêts, ratio de renouvellement). Cet exemple donne une bonne application concrète des données qu'on peut récolter.

À ce premier type d'indicateurs peuvent venir s'ajouter les mesures de coûts relatives au désherbage : dès 1947, Metcalf mettait en rapport le coût de conservation d'un document (au prix du m² à construire et à entretenir) avec son coût

1. MORSE, P. Mesures de l'efficacité d'une bibliothèque, p. 1.

2. BETTS, D. La gestion des fonds : le fond du problème, p. 12.

3. DOUCET, E., LARBRE, F. La gestion des fonds est-elle une science exacte ? p. 273.

d'élimination (en temps humain et éventuellement en m² de magasins dans le cas d'une relégation).

On peut donc en conclure que le management soumet la gestion des collections – et particulièrement le désherbage – à un recueil de données quantitatives, de sorte que la décision d'éliminer se fonde sur des critères plus objectifs. Reste que cette "science", si prompt à proposer des calculs de coûts, l'est moins lorsqu'il s'agit d'évaluer les siens propres, oubliant toujours de signaler que la mise en œuvre d'une telle collecte d'informations nécessite du personnel qualifié pour le faire... Cette absence de réflexivité est parfois irritante !

Concocter des formules.

Le plus souvent, les choses ne s'arrêtent pas là, car le but ultime de l'opération consiste à mettre en relation ces informations primaires par le biais d'une équation. Le spécialiste en la matière, Philip M. Morse, expose l'intérêt de telles formules :

« Une mesure d'activité est un nombre conçu pour indiquer l'état opérationnel d'un segment quelconque du système. On ne l'obtient pas généralement de façon simple et directe à partir des informations primaires. Nombre des mesures les plus utiles sont obtenues en traitant l'information au moyen d'un modèle mathématique [...] Les modèles sont choisis pour augmenter la portée de l'information et simplifier ainsi le recueil de celle-ci¹. »

Les modèles de Morse.

Concrètement les mesures de Morse permettent d'évaluer la circulation présente et la circulation future d'une fraction de la collection ; l'effet sur la circulation du retrait des livres inactifs ou au contraire de l'achat d'un exemplaire supplémentaire ; la proportion dans laquelle la collection vieillit d'année en année et la cote de popularité des livres récents, etc.

1. MORSE, P. Mesures de l'efficacité d'une bibliothèque, p. 2.

D. Roberti, qui a appliqué le modèle de Morse à quatre bibliothèques de la Ville de Paris, estime que son intérêt principal réside dans les éléments de prospective qu'il permet de dégager : déterminer le comportement à venir d'une partie du fonds en fonction de différents paramètres peut apporter un soutien important à la décision. Dès lors, la gestion des collections ne se fait plus au juger ; elle s'appuie sur une connaissance au moins approximative des effets probables de ses choix.

Cependant, D. Roberti ne cache pas les difficultés de mise en œuvre de cette méthode : la collecte d'informations est fastidieuse et la mise en équations complexe, tout cela pour n'obtenir finalement qu'une circulation future moyenne là où on attendait un diagnostic.

L'équation de Mac Clellan.

Quelques années plus tard, un bibliothécaire anglais, Mac Clellan, élabore une équation destinée à mesurer, pour tel ou tel segment du fonds, l'objectif de stock à atteindre. En se fondant sur toutes les données de fonctionnement d'une bibliothèque (capacité ; demande ; âge du fonds...), il en arrive à mesurer, pour chaque catégorie de documents, le stock adéquat ainsi que la quantité d'ouvrages à ajouter ou à retirer. La principale originalité de sa contribution est l'utilisation d'une racine carrée pour pondérer les taux de prêt : ainsi, le fonds est développé proportionnellement à la demande, mais sans pour autant laminer les classes les moins demandées ni hypertrophier les classes à succès.

La formule Doucet-Larbre.

La formule Doucet-Larbre reprend cette idée : de même, elle a pour vocation de calculer un objectif de fonds et de même elle module le nombre de prêts par un exposant x . Mais à la différence de celle de Mac Clellan, c'est le bibliothécaire qui fixe la valeur de ce paramètre, de sorte qu'il peut choisir de soutenir les classes faibles au détriment des fortes, ou l'inverse...

Cette présentation de quelques formules de gestion des stocks aura permis d'en comprendre le procédé : il s'agit toujours de collecter les principaux indica-

teurs relatifs au fonds actuel, afin de les intégrer dans un modèle mathématique¹ qui prédit un usage futur ou détermine un objectif à atteindre. Est-ce suffisant pour déclarer que la démarche est "scientifique" ?

« La gestion des fonds est-elle une science exacte ? »

On ne va pas entrer dans des débats épistémologiques sur la définition de la science, ce n'est pas ici notre propos. Pourtant, il ne faut pas non plus, à l'inverse, se laisser abuser par la présence de quelques chiffres pour en déduire hâtivement que le désherbage est devenu scientifique sous l'impulsion du management. Cela mérite un examen plus poussé, afin de déterminer, au-delà des étiquettes revendiquées haut et fort, quel est l'apport effectif.

Pour ce faire, j'ai choisi d'analyser deux méthodes très différentes :

- la formule Doucet-Larbre, modèle de gestion des fonds qui, à ce titre, est en rapport avec l'élimination ;
- la méthode DC, présentée par la BPI dans son manuel, qui est, elle, entièrement dévolue au désherbage.

Analyse critique de la formule Doucet-Larbre.

La première a pour objet de mesurer le nombre de titres qu'il est souhaitable d'acheter et d'éliminer dans chaque catégorie, ceci en fonction de l'espace disponible, du taux de prêt et du budget d'acquisition. Cette formule procure donc au bibliothécaire une indication quantitative, à l'intérieur de laquelle ses choix d'acquisition et d'élimination restent éminemment subjectifs.

En outre, l'existence d'un paramètre permettant de moduler l'influence du prêt sur l'effectif de la classe montre bien que le bibliothécaire a toute latitude. Il peut choisir d'augmenter l'objectif de fonds des classes à succès, privilégiant ainsi sa fonction de distribution : la bibliothèque s'emplira alors de bandes dessinées et

1. Ce sont parfois des équations très sophistiquées : ainsi le modèle de Morse utilise les chaînes de Markov, méthode dans laquelle la loi de probabilité ne dépend pas de l'évolution antérieure du système, mais d'une valeur prise à un instant déterminé (à l'instant t , n peut être calculé à partir de $n-1$).

de romans policiers. Il peut considérer à l'inverse que son rôle est de soutenir les ouvrages peu demandés, pour aller à contre-courant de la prescription des médias : on verra alors gonfler les rayons de poésie, philosophie et sciences sociales.

De plus, la méthode porte sur des masses de livres, et non sur des titres en particulier : le choix des ouvrages à acquérir et éliminer reste du ressort d'un professionnel. Son utilité est seulement de fournir « un certain nombre de paramètres à l'intérieur desquels s'exerce l'activité particulière de sélection des ouvrages, utilisant ses propres critères qualitatifs¹. » Au bout du compte, l'élimination repose donc toujours sur l'examen des ouvrages les uns après les autres.

Cela montre bien que cette formule n'est pas scientifique : c'est un instrument – tout au plus une technique – qui permet de formaliser les choix politiques, en obligeant le bibliothécaire à les expliciter. Au lieu de prendre des décisions au coup par coup, selon l'humeur du moment, il est contraint d'envisager clairement les choses : « Si je décide que $x < 1$, je privilégie la demande ; si je décide que $x > 1$, je privilégie l'offre ».

Analyse critique de la méthode DC.

La méthode de la BPI, quant à elle, s'apparente à un manuel pratique : elle dispense des conseils relatifs à l'organisation du désherbage. Après avoir découpé l'acte d'élimination en dix étapes, elle propose un outil qui aide à choisir les ouvrages à retirer du fonds, en fonction de leur cotation dans la classification Dewey :

« Les formules ci-dessous comprennent trois parties :

1. Le premier chiffre représente le nombre d'années écoulées depuis le dépôt légal (âge de l'information contenue dans le livre).
2. Le deuxième chiffre représente le nombre d'années écoulées sans prêt.
3. Le troisième élément se rapporte à la présence de plusieurs facteurs négatifs appelés facteurs IOUPI.

1. MAC CLELLAN, A.W. *The logistics of a public library bookstock*, p. 51-57.

Exemple : la formule 8/3/IOUPI se lit : est candidat à l'élimination tout livre de cette classe qui a plus de 8 ans ; dont le dernier prêt remonte à plus de 3 ans ; qui possède un ou plusieurs des facteurs IOUPI.

IOUPI est un acronyme aide-mémoire, qui résume les cinq critères d'élimination d'un ouvrage :

I Incorrect, fausse information.

O Ordinaire, superficiel, médiocre.

U Usé, détérioré, laid.

P Périmé.

I Inapproprié, ne correspond pas au fonds¹. »

Contrairement à la précédente, cette méthode ne comporte pas d'aspect quantitatif. En revanche, elle apporte un soutien à la sélection des documents à éliminer. Mais il ne faut pas se leurrer : comme dans le cas précédent, il s'agit tout simplement de formaliser et d'explicitier un choix intuitif. Autrement dit, le bibliothécaire qui avait coutume d'éliminer très régulièrement les manuels d'informatique alors qu'il laissait aux ouvrages de philosophie une longévité plus importante sera amené à réfléchir sur cette pratique lorsqu'il écrira les formules : 2/X/IOUPI et 10/3/IOUPI.

S'informer, puis expliciter et formaliser les choix.

Récapitulons : que procurent² de telles formules au bibliothécaire en charge de l'élimination ?

En premier lieu – et c'est pour moi le plus important – la mise en œuvre de l'un ou l'autre de ces modèles a pour vertu d'introduire un écart temporel entre le "dire" et le "faire" : au moment d'adapter la méthode aux conditions particulières de son établissement, le bibliothécaire est contraint de formuler sa politique.

1. GAUDET, F., LIEBER, C. *Le désherbage : élimination et renouvellement des collections en bibliothèque*, p. 37.

2. Car elles ont selon moi un intérêt indéniable. Loin d'être un procès aux méthodes d'élimination, cette étude voudrait seulement déjouer le piège d'une fausse appellation.

C'est le cas pour le guide de la BPI : on ne décide plus intuitivement que tel roman doit être éliminé parce qu'il n'est pas sorti durant les trois dernières années, mais on établit une règle explicite selon laquelle les romans sont désherbés en premier ressort d'après le critère d'usage¹. De même pour la valeur du paramètre dans la formule Doucet-Larbre...

Autrement dit, l'utilisation de telles formules oblige à conceptualiser chacun de ses actes, ce qui procure un certain recul par rapport à la pratique. Cela ne signifie pas, selon moi, que le choix est moins subjectif. Mais il est distancié par la formalisation qu'impose la méthode.

En second lieu, l'utilisation de tels modèles implique qu'on dispose d'un certain nombre d'informations, qui donnent un cadre quantitatif à l'activité de sélection : si la méthode ne dicte pas les titres des ouvrages à éliminer, elle en donne au moins le nombre, ainsi que le volume de documents qui seront rachetés dans la même classe. Au moment de choisir subjectivement les exemplaires à mettre au rebut, ces éléments objectifs sont des indications utiles.

De science, nenni.

C'est par ces deux points que je définirais l'apport de telles méthodes à la pratique d'élimination. Loin d'être négligeables, ils ne justifient pas cependant le qualificatif de "scientifique". Car l'acte d'éliminer reste un traitement unitaire, qui génère à chaque nouveau livre une série de questions, dont les réponses dépendent étroitement de la personnalité du bibliothécaire et des politiques de l'établissement. Si la part d'aléatoire peut diminuer lorsqu'on formalise le choix à l'aide d'une méthode, elle ne disparaîtra jamais complètement...

Par conséquent, la gestion des stocks n'est pas, selon moi, une science exacte. J'imagine d'ailleurs que le titre de cet article se voulait avant tout provocateur. Car leurs auteurs, loin d'être dupes, sont tout prêts à reconnaître que la formule qu'ils proposent « n'est pas à appliquer les yeux fermés ; elle suppose au contraire

1. Ça n'est qu'un exemple !

une réflexion préalable du bibliothécaire¹ », de même qu'ils admettent l'absence d'automatisme dans la pratique d'élimination.

Pourquoi cette caution scientifique ?

Il semblerait donc que le management ait tenté d'apporter à l'élimination une caution scientifique, sans doute pour en légitimer l'existence. Il pourrait bien y avoir une autre raison : de fait, le discours managérial, dans lequel prend place cette théorisation du désherbage, a souvent développé l'argument d'une crédibilité accrue auprès des élus. Car ces approches quantitatives ont au moins le mérite de *paraître* scientifiques, ce qui ne peut que rassurer une autorité de tutelle encline à penser qu'un bibliothécaire n'est pas capable de faire une addition. En période de réduction budgétaire, se présenter comme un gestionnaire rigoureux est sans doute un atout.



Reste que la théorie et la pratique sont deux choses disjointes : il nous faut donc quitter le champ du discours pour étudier sa réception par la médiathèque des années quatre-vingts. Qu'est-ce que cette "rationalisation" a apporté à la pratique d'élimination telle qu'elle se vit au quotidien dans les bibliothèques ? Est-ce qu'on continue de désherber comme on l'a toujours fait ? Au-delà du discours, quel est l'impact du management sur les pratiques effectives des bibliothécaires ?

1. DOUCET, E., LARBRE, F. La gestion des fonds est-elle une science exacte ? p. 270.

2. QU'EST-CE QUE LES PRATIQUES D'ÉLIMINATION RÉVÈLENT DE L'INTRODUCTION DU MANAGEMENT DANS LES MÉDIATHÈQUES ?

« Une série de décisions sont prises quotidiennement dans une bibliothèque, touchant aux acquisitions, au classement, aux éliminations ou aux relégations dans des endroits moins accessibles, etc... Bien loin d'être le fruit de la confrontation méthodique de solutions différentes, ces "décisions" ponctuent une suite d'ajustements réciproques, de redéfinition des cadres de référence, de récit rétrospectif des décisions passées. Elles sont avant tout orientées par une perception pratique du convenable et l'inacceptable, qui reste la plupart du temps non thématisée¹. »

Si l'on en croit D. Filippi, la réalité des bibliothèques serait aux antipodes du discours managérial. C'est cet écart qu'il va nous falloir mesurer, en essayant d'analyser les facteurs d'évolution perceptibles dans l'activité d'élimination, à travers la présentation qu'en font les trois bibliothécaires que j'ai rencontrés.

Avertissement préalable.

Avant de me lancer dans cet exposé, je tiens à en préciser les limites : la méthode utilisée, celle de l'entretien semi-directif, n'est pas dépourvue d'inconvénients. De fait, ce que j'ai à mettre en balance avec le discours managérial n'est pas à proprement parler la réalité du désherbage dans les médiathèques, mais le discours des responsables d'établissement sur cette réalité.

Or j'ai souvent eu l'impression que l'on tenait à me présenter un tableau cohérent de l'élimination, quitte à rationaliser *a posteriori* une pratique encore mouvante. À cet égard, les entretiens "à plusieurs voix" étaient particulièrement intéressants : polyphoniques, voire discordants, ils révélaient souvent une légère différence de point de vue, témoin de cette tendance à forcer le trait.

1. FILLIPI, D. *Le fonds chinois de la Bibliothèque Municipale de Lyon : problèmes d'évaluation et de valorisation*, p. 5.

Ce genre de biais, inhérents à la méthode choisie, n'invalident pas les résultats, pourvu qu'on en ait conscience. Ils ont même le mérite de mettre au jour une évolution dans les mentalités, puisqu'on voudrait forcer la réalité à se conformer au discours.

Élimination ou désherbage ? Tout dépend du contexte...

La première question qu'on peut se poser est celle du terme employé pour désigner l'action qui nous intéresse : les bibliothèques, qui pratiquaient l'élimination bien avant que le management invente le désherbage, ont-elles suivi cette révolution sémantique ?

L'enquête a montré que les usages étaient différents selon le contexte. Ainsi la pratique telle qu'elle se vit au quotidien n'est pas appelée "désherbage" :

« F.L. : Comment est-ce qu'on appelle ça ? Je n'en sais rien. On appelle ça élimination.

F.A. : Élimination ou pilon [...]

M.F. : *Et le terme de désherbage, vous ne l'utilisez pas ?*

F.L. : On l'utilise peu. On parle de retrait aussi. En fait pour nous c'est plusieurs opérations successives. Dans un premier temps c'est le retrait du fonds ; ensuite c'est la réaffectation, le pilon pouvant être une affectation. »

Tout se passe donc comme si l'on avait conservé les anciennes appellations – et toutes leurs connotations négatives – pour désigner l'acte dans ce qu'il a de plus prosaïque.

En revanche, lorsque François Larbre l'évoque dans ses cours à l'ENSB, il parle de désherbage, comme si la promotion de la pratique passait par cette nouvelle dénomination... On retrouve la même distinction dans la bouche de Martine Blanc-Montmayeur :

« M.B-M : La partie "trier/jeter", on dit élimination. Pour la partie "penser" qui a un peu suivi dans les rayons en exercice, c'est vrai qu'à cause de la bro-

chure de la BPI, on commence à parler de désherbage ; mais ça ne recouvre pas tout à fait les mêmes pratiques. Le désherbage, c'est quand il y a une politique de choix dans ce qui est en rayon, et l'élimination, c'est quand il y a après élimination du document. Le désherbage, c'est l'ensemble de l'opération vue d'un point de vue intellectuel. »

La double appellation montre qu'on dissocie bien l'acte négatif qui consiste à jeter les livres et le processus valorisé d'élection de ces rebuts.

De tout ceci il ressort que le discours managérial a atteint la moitié de ses objectifs : en lançant un nouveau terme, il a réussi à lui insuffler les connotations positives sous-tendues par le discours. En revanche, le maintien des autres désignations laisse à penser qu'au niveau interne, le personnel ne ressent pas de rupture dans la perception de la pratique.

Une pratique désormais valorisée.

Cependant, l'action semble avoir conquis ses lettres de noblesse : la culpabilité qui l'entourait dans les décennies antérieures n'est plus perceptible. Reconnue par tous comme une fonction bibliothéconomique à part entière, son existence ne semble pouvoir être remise en cause. À cet égard, la légitimation induite par le discours managérial semble avoir porté ses fruits.

Pour F. Larbre, ce sont les revues anglo-saxonnes qui ont joué un rôle moteur, tandis que M. Blanc-Montmayeur se réfère au dossier technique de la BPI :

« M.B-M : Vous savez, notre propre prise de conscience, elle découle de l'évolution générale. Et puis c'est vrai qu'il y avait la référence de Beaubourg qui a beaucoup aidé, parce que le livre est bien fait ; et cela situait le problème à un niveau national, donc il y avait un petit peu une caution. »

Dans les deux cas, c'est donc la littérature professionnelle qui a été le vecteur des théories anglo-saxonnes sur l'élimination. Si l'on ajoute à cette influence extérieure le fait que ces bibliothèques rencontraient toutes, à ce moment précis, d'importants problèmes de place, en même temps que l'informatisation était une

occasion de reprendre l'ensemble du fonds, on comprendra mieux que la rencontre de ces diverses circonstances ait produit une volonté ferme d'organiser la pratique d'élimination.

Ce qui s'est fait, peu ou prou : dans les grosses bibliothèques sous la forme d'un fonds commun aux différentes annexes ; dans les plus petites en informatisant la réserve.

Les critères d'élimination retenus.

En même temps que la pratique acquerrait une reconnaissance, on se souciait de plus en plus des modalités de sa mise en œuvre :

« M.F. : Est-ce que l'élimination est, pour vous ou vos collaborateurs, quelque chose de difficile ?

M.B-M. : Une fois qu'on a commencé, ça n'est plus difficile [...] L'idée de jeter n'est plus difficile. Maintenant, l'idée de ce qu'on jette serait plutôt de plus en plus difficile. Le fait lui-même est accepté, mais le choix n'est pas simple. »

Le tiercé gagnant.

C'est ce choix que nous allons maintenant examiner. La sélection des documents à retirer du libre-accès repose sur la confrontation de différents critères qui sont globalement semblables d'un endroit à un autre. On retrouve dans les trois établissements les mêmes leaders, à savoir : l'état matériel, l'âge du document, le taux d'utilisation.

Primauté du critère d'actualité.

Ce qui diffère en revanche est la hiérarchie de ces critères. À Valence, la date d'édition passe nettement avant le taux de rotation, qui est perçu comme problématique :

« M. B-M. : Il faudrait avoir le courage d'enlever la documentation vieillie. Ça, ça me semble le critère prioritaire [...] Après, il y a le fameux problème :

éliminer les livres qui ne sortent pas. Et ça, on est toujours partagé entre ce qui constitue un fonds de bibliothèque et ce qui répond aux demandes du public. »

Cette méfiance à l'égard du critère d'usage est invoquée au nom du rôle spécifique de fonds que doit jouer la bibliothèque :

« M. B-M. : Il faut absolument garder la notion de fonds, ça j'en suis sûre. Il faut résister à la notion de stock, parce que c'est évidemment ce qui nous différencie des libraires. »

On assiste là au refus de se soumettre à l'idéal de rendement préconisé par le management. La bibliothèque doit répondre à la demande, certes, mais sans omettre le fait que « le rôle du bibliothécaire est [...] de présenter au public des choses dont il n'a pas connaissance ou des choses dont il a oublié l'existence. » Parallèlement est affirmée la mission de soutien à la petite édition et aux auteurs difficiles.

Primauté du critère d'usage.

Autre discours à Bron et à St-Étienne, où le critère d'utilisation est présenté comme primordial. Pourtant, il est difficile de savoir, dans un cas comme dans l'autre, si cette affirmation correspond à la réalité, ou si c'est une manière de se conformer, en paroles, aux valeurs du management. Sur ce point, François Larbre semble beaucoup moins catégorique en tant que directeur d'établissement qu'à la tribune du BBF... Ce qui est logique, puisqu'il défendait alors des idées encore très contestées dans la profession.

Consensus autour de la notion de "fonds".

À vrai dire, ce qui me fait douter de cette soumission inconditionnelle au taux de prêt est le fait que ces deux établissements rejoignent Valence sur la notion de fonds, spécifique aux bibliothèques :

« V.B. : On gardera toujours un objectif différent de celui de la librairie. Ces critères permettront peut-être d'améliorer le fonctionnement de la bibliothèque mais pas d'éliminer des livres difficiles... On gardera toujours les

livres difficiles que certains libraires ne peuvent plus se permettre d'avoir. On n'aura jamais ce couperet qu'ont les libraires. »

« Garder les livres difficiles » ou « tenir un rôle de fonds », n'est-ce pas justement faillir à la fonction de distribution que revendique le management ?

À cela François Larbre répond qu'un équipement comme le sien peut se donner des objectifs différenciés selon les services :

« F.L. : Je crois qu'en bibliothèque, on a tout intérêt à avoir une rotation de fonds la plus importante possible. [...] Mais que les bibliothèques ont aussi un rôle de fonds à tenir. Donc il faut combiner tout ça [...] Une grande bibliothèque qui marche bien, qui a des moyens, elle ne se pose pas la question de savoir : est-ce qu'on s'occupe de l'édition rare ? Est-ce qu'on fait du libre-service ? On fait de tout. »

Dans les faits, le critère d'usage n'est donc pas aussi hégémonique qu'on aurait pu le croire.

Un compromis entre le stock et le fonds.

Si l'on ajoute à cela le fait que la médiathèque de Valence se préoccupe elle-même aussi très sérieusement de ses taux de rotation, on peut en arriver à la conclusion que finalement les trois établissements ne sont pas si dissemblables : chacun se soucie de répondre au mieux à la demande, tout en gardant à l'esprit qu'une bibliothèque, contrairement à une entreprise de distribution, doit présenter un *fonds* différencié répondant aux aspirations de tous les publics. Comme le décrit très bien Anne-Marie Delaune, on est au cœur d'une tension « entre la nécessité d'un certain pragmatisme pour ne pas se couper des usages réels et les impératifs de ségrégation propres à un objectif culturel¹. » Bref, chacune de ces trois bibliothèques navigue à vue entre ces deux pôles, privilégiant l'un ou l'autre selon les situations et les référents professionnels de leurs responsables.

1. DELAUNE, A.M. *La médiathèque à la recherche d'une définition*, p. 56.

Cette étude aura montré que les représentations des bibliothécaires sont en train d'évoluer sous l'influence du discours managérial. La profession semble avoir intégré certaines de ces valeurs, mais elle dresse une limite à ne pas franchir, si bien que même les adeptes du critère d'usage restent fidèles à la notion de fonds, qui leur apparaît comme un garant de la spécificité des bibliothèques face aux librairies¹. Là encore, le management n'aura donc obtenu qu'un demi-succès. À croire qu'il est plus facile de modifier les discours que les pratiques...

Le désherbage repose-t-il sur des modèles quantitatifs ?

Au delà des critères de sélection, on peut se demander sur quels outils repose le désherbage dans les médiathèques. Quelles sont les informations collectées pour mener à bien la pratique d'élimination ?

Bron : signes annonciateurs de changement.

À Bron, la réflexion sur l'élimination étant récente, on ne dispose pas vraiment d'indicateurs relatifs à la collection. Les seules statistiques utilisées sont celles qui concernent le taux d'utilisation, c'est-à-dire que le logiciel – en l'occurrence OPSYS – produit la liste des documents non sortis depuis une certaine date.

Hormis cela, la bibliothèque ne s'est pas encore lancée dans la gestion des collections. Ce n'est pourtant pas une préoccupation étrangère, car une vaste entreprise d'évaluation est menée sous l'impulsion de la mairie. Le mouvement étant initié, V. Bouchard ne doute pas qu'il ne se poursuive au niveau du fonds :

« V.B. : Ça va venir après. À partir du moment où l'on commence à réfléchir en termes de structure, en termes d'objectifs, ça va toucher tous les domaines, ça c'est évident... »

1. Notons que cette conception de la librairie est un peu simpliste. Car s'il est vrai qu'une librairie a besoin de faire tourner son stock pour survivre, nombreuses sont celles qui défendent encore la notion de fonds, toute la difficulté consistant justement à rentabiliser les ouvrages de rotation lente par les best-sellers à rotation rapide.

Il est d'ailleurs étonnant que les bibliothécaires n'aient pas repris cette idée d'un taux de rotation moyen, résultant d'un équilibre entre ouvrages à succès et ouvrages difficiles, car cela serait tout de même moins extrémiste que d'exiger, pour chaque document, un bon taux de rotation.

De manière surprenante, le désherbage est d'ailleurs associé à la notion de coût de conservation, ce qui montre bien que les valeurs managériales sont dans l'air :

« M.F. : C'est vrai que le désherbage, on a tendance à y penser quand on n'a plus de place, or ce n'est pas votre cas...

V.B. : Je crois qu'il faut quand même avancer par rapport à un raisonnement comme ça, parce que de toutes façons, ils coûtent de l'argent. C'est une chose dont on n'a pas forcément conscience en bibliothèque. Le fait de garder des ouvrages qui ne servent pas, ça coûte quand même de l'argent. Peut-être qu'il faudra se poser la question de cette manière-là, par rapport à la rentabilité. Toutes notions qu'on n'a pas, mais qui sont à mon avis indispensables. »

Les deux dernières phrases de cet extrait me semblent révélatrices du moment charnière qu'est en train de vivre la bibliothèque de Bron : on est au point où la prise de conscience est faite, sans que rien de concret ait encore vu le jour. Au niveau du désherbage, cela signifie qu'on continue de le mener selon les mêmes modalités qu'auparavant, tandis que le discours qui le sous-tend annonce des changements.

Valence : panaché de méthodes existantes et d'outils de gestion maison.

À Valence, le travail de constitution d'une réserve active engagé depuis plusieurs années a nécessité une certaine formalisation de l'activité de désherbage. L'équipe a choisi de prendre comme outil de base le manuel de la BPI, qui a été distribué à tous les services. C'est d'ailleurs le seul des trois établissements à avoir eu recours à une méthode existante pour l'utiliser de manière aussi systématique.

Mais un besoin d'informations supplémentaires s'est très vite fait sentir. C'est alors qu'une politique d'évaluation des collections a été mise en place :

« M.B-M. : On a commencé depuis trois ans des politiques d'évaluation avec nos moyens, c'est-à-dire essayer de mettre quelques chiffres en rapport les uns avec les autres et donc on a sorti des taux de rotation [...] Parallèlement, on a sorti les listes des titres jamais sortis. »

Ces indicateurs étant jugés insuffisants, l'équipe est en train d'essayer d'en élaborer d'autres :

« M.B-M. : Dans un second temps d'évaluation, on va embrayer sur une évaluation de la politique d'acquisition [...] On essaie de savoir quel pourcentage de désherbage est normal sur les titres jamais sortis... Il y a des problèmes à se poser si on s'aperçoit qu'on désherbe trop. »

On assiste là à la mise en place spontanée d'un système d'évaluation "maison", paramétré sur les besoins. Ceci est d'autant plus intéressant que M. Blanc-Montmayeur déclare par ailleurs avec beaucoup d'humour qu'elle est rebutée par les modèles de gestion des collections qui font appel à des formules mathématiques :

« M.F. : Vous avez évoqué la méthode de la BPI. Est-ce que vous connaissez d'autres méthodes d'élimination ou de gestion des collections ?

M.B-M. : Non on utilise celle de la BPI. J'avais lu un article [...] avec des calculs mathématiques, mais ça m'a toujours fait peur. »

Curieusement, le rejet des modèles de gestion un peu trop "scientistes" s'accompagne de la mise en œuvre d'une politique d'évaluation élaborée sur place. Ce qui prouve bien que l'on peut entrer dans la logique du management sans machine de guerre... Et que l'on peut ressentir le besoin de formaliser les pratiques d'élimination sans recourir forcément aux chaînes de Markov...

St-Étienne : des revendications managériales aux compromis dans la pratique.

Dans le cas de St-Étienne, les choses se sont passées tout à fait différemment. En effet, la réflexion sur le désherbage s'est initiée à l'arrivée de F. Larbre à la tête de l'établissement :

« F.L. : On s'est trouvé à débarquer dans une bibliothèque où l'on ne savait pas combien il y avait de livres [...] combien on pouvait en mettre ni où on pouvait les mettre. »

Face à cette situation de crise, on organise immédiatement un inventaire ainsi qu'une purge généralisée : à partir de la liste des documents non sortis depuis un an, on détermine les livres à éliminer.

Une fois terminé cet assainissement de départ, F. Larbre et E. Doucet décident d'évaluer la collection, mais ils ne sont pas satisfaits par les études portant sur les taux de rotation. Ils partent alors en quête d'autres méthodes et découvrent la formule de Mac Clellan, qui permet de fixer des objectifs de fonds. À l'usage, celle-ci se révèle difficile à appliquer, si bien qu'ils retravaillent la formule jusqu'à en produire une nouvelle. On retombe sur le même cas de figure qu'à Valence : ressentant le besoin d'un outil de gestion, le bibliothécaire l'élabore par ses propres moyens. Mais l'équipe de St-Étienne ne réserve pas cette méthode à un usage interne : les résultats de cette recherche sont publiés dans le *Bulletin des Bibliothèques de France*, ce qui introduit leurs auteurs dans le cercle des représentants du discours managérial.

Dès lors, on aurait pu s'attendre à ce que la politique d'élimination stéphanoise soit mise en œuvre de manière très rigoureuse, selon des formules élaborées. En fait, il n'en est rien : les données collectées grâce à la méthode Doucet-Larbre fournissent de grandes tendances, à partir desquelles le désherbage s'organise de manière plus ou moins approximative, comme ailleurs :

« M.F. : Connaissez-vous des méthodes d'élimination ? Lesquelles utilisez-vous ? »

F.L. : En fait, il n'y en a aucune que nous utilisons de façon absolue. Ça nous sert d'indicateur, c'est tout. Ça nous donne des grandes tendances, et puis ensuite en fonction de ces tendances... Le problème des éliminations, c'est qu'il n'y a pas vraiment de traitement de masse : c'est toujours un traitement à l'unité. »

Néanmoins, F. Larbre refuse catégoriquement de laisser dire que le choix des titres à éliminer est subjectif :

« F.L. : Ce sont des décisions au coup par coup, mais je ne crois pas qu'il y ait de subjectivité. Quand on est devant un livre, on choisit de le garder ou de

l'éliminer pour des raisons tout à fait objectives. Cela ne relève pas du tout de l'intuition. »

Cette véhémence revendication d'objectivité exprime peut-être le besoin de marquer son appartenance au discours managérial. Car par ailleurs F. Larbre est tout prêt à accepter que le désherbage n'est pas une opération "automatique", « de la même façon qu'il n'y a pas d'automatisme dans les acquisitions. » Ce qui nous ramène à l'idée d'un choix humain, qui se fonde sur l'appréciation de différents critères et qui, par conséquent, peut être facilité par la connaissance de certains indicateurs relatifs à la collection.

Au bout du compte, le cas de St-Étienne n'est donc pas fondamentalement différent du précédent : on y pratique le désherbage dans des conditions similaires... En revanche, le discours qui l'accompagne est nettement plus imprégné des valeurs issues du management.

Bilan : l'influence du management sur l'élimination.

Quelle leçon tirer de cette étude tripolaire ? D'abord, il convient de rester circonspect dans l'utilisation de ces entretiens : leur faible nombre interdit de tirer des conclusions catégoriques et généralisantes. Il s'agit seulement de dégager quelques grandes tendances en restant conscient du fait que d'autres médiathèques, peut-être, infirmeraient les résultats obtenus ici.

Reste que ces trois exemples laissent tout de même émerger une image cohérente de l'influence du management sur les pratiques d'élimination : les mêmes éléments se retrouvent d'un établissement à l'autre, même si le degré d'aboutissement n'est pas toujours semblable.

En premier lieu, on constate que le discours managérial est parvenu à conférer au désherbage une certaine notoriété : c'est désormais une pratique valorisée, qui apparaît à tous comme un garant du bon fonctionnement de la bibliothèque.

En revanche, la primauté du critère d'usage, qui était aussi l'un des objectifs du management, n'est pas vraiment passée : si elle est souvent revendiquée dans

le discours, on constate en fait qu'elle n'est pas probante dans la réalité, où les différents critères sont combinés sans qu'on puisse réellement définir de hiérarchie entre eux.

Quant à la volonté de rendre scientifique le choix qui préside à l'élimination, elle a rencontré un succès mitigé : certes il s'est mis en place des systèmes-maison qui procurent la garantie d'un certain recul, mais la pratique n'a pas pour autant été modifiée en tant que telle. Celle-ci reste donc une activité proprement humaine, qui ne saurait être déléguée à une machine. Au mieux le choix vient s'inscrire dans un cadre quantitatif, mais il reste toujours un traitement unitaire, qui nécessite à chaque nouveau livre la confrontation de différents critères, en fonction d'une appréciation personnelle et d'une politique générale, plus ou moins définie selon les établissements.

En dépit de son ambition d'objectiver le désherbage, le management n'est pas parvenu à soumettre la décision d'éliminer ou de garder le livre à une formule mathématique. Pourtant, François Larbre persiste à en défendre l'idée, sans grande conviction il est vrai :

« F.L. : On pourrait imaginer une formule intégrant tout, mais il faudrait avoir au moins quinze paramètres dedans, et puis les pondérer et les combiner tous. Et ça, ça pourrait nous désigner effectivement que c'est tel titre qui est à éliminer [...] Si l'on croise un nombre total de prêts (qui peut se traduire en indicateurs d'usure) avec une date d'édition que l'on croise avec la classe ou l'indice, on pourrait à la rigueur y arriver comme ça. Mais ça serait quand même un peu trop grossier. »

Extrapolation : l'introduction du management dans les médiathèques.

De tout ceci il ressort que le management, en tant que discours, a très bien réussi son entrée dans les bibliothèques. Une étude lexicologique le confirmerait sans doute, puisque les termes-clefs qui en sont issus reviennent fréquemment dans la bouche des bibliothécaires : il est devenu naturel d'évaluer un service pour optimiser l'utilisation de ses ressources et améliorer son rendement. Bien

entendu l'apport managérial n'est pas circonscrit au langage, mais c'est là que le bouleversement est le plus significatif. D'ailleurs ces changements linguistiques ne sont pas gratuits : ils traduisent l'emprise de l'idéologie du management sur ceux qui en empruntent les expressions caractéristiques.

Cependant, la mise en œuvre de ces théories se révèle souvent problématique : on ne sait pas trop comment agir sur les pratiques pour qu'elles se conforment à ces impératifs. On adhère aux valeurs véhiculées par le discours sans parvenir à les intégrer à la réalité quotidienne. À cet égard, le numéro d'*Interlignes* consacré à l'évaluation est significatif. Tout le monde semble d'accord pour évaluer, mais chacun introduit sous ce terme des représentations divergentes : ainsi les uns évaluent ce qui est quantifiable (les inscrits, les prêts, les acquisitions...) là où d'autres, au contraire, définissent l'objet de l'évaluation comme une réalité qualitative non mesurable :

« La statistique sert très bien la description d'un état. Mais quand on prétend lui faire exprimer la qualité, elle devient un outil d'infantilisation [...] Voilà pourquoi nous évaluons ce qui ne se mesure pas : la rentabilité du personnel [...] la satisfaction du public [...] l'image que le public non inscrit se fait de la médiathèque [...] L'évaluation est alors une façon d'analyser et de penser son métier, un engagement collectif qui passe par le dialogue et l'échange¹. »

Cette tension entre le quantitatif et le qualitatif est peut-être d'ailleurs le principal point d'achoppement du management : la volonté de mettre en place des techniques objectives et scientifiques a souvent pris le pas sur l'objet même de ces techniques, si bien qu'on a parfois l'impression que cette dictature du chiffre est nuisible à l'analyse véritable des services.

Confrontés à ce problème, les bibliothécaires ont réagi en négligeant ces modèles mathématiques inapplicables, au profit de systèmes plus légers, élaborés sur place. Au sein des établissements, on n'a pas perdu de vue que la « collecte d'informations fiables, à jour et comparables² » était un *moyen* d'estimer la valeur d'une activité et non une *fin* en soi. Du reste les impératifs budgétaires ont

1. RICHTER, B. In Dossier : évaluation. *Interlignes*, décembre 1990, n° 19, p. 12.

2. BERTRAND, A.-M. In Dossier : évaluation. *Interlignes*, décembre 1990, n° 19, p. 3.

joué leur rôle dans cette prise de conscience, puisque la mise en œuvre de systèmes d'évaluation scientifiques revient souvent trop cher pour être envisageable.

En bref, la conclusion qu'on peut en tirer est que les valeurs du management sont désormais familières aux responsables d'établissements, même si tous n'ont pas encore mis en application les outils d'analyse correspondants. La bibliothèque de Bron est sans doute celle qui illustre le mieux cette période de mutation vers un nouveau modèle :

« V.B. : Ce que j'ai souvent regretté, pendant toutes ces années, c'est qu'on ne demandait rien à la bibliothèque : ni bilan, ni chiffres, ni évolution. Alors évidemment, on peut dire : "c'est bien, on est tranquille, on fait ce qu'on veut." [...] Mais d'un autre côté c'est pas comme ça qu'on évalue un service. Alors je crois que maintenant, on est parti sur une autre base. »



On vient d'étudier longuement les moyens qui permettent de rationaliser le désherbage : les méthodes de gestion sont l'un des versants du problème. Mais on peut aussi l'aborder par d'autres biais. Ainsi, il semble évident qu'une politique d'élimination ne peut être menée convenablement sans être jumelée à une politique de conservation qui réponde aux questions suivantes : que garde-t-on et pourquoi ? Et corollairement : qui garde quoi ? Ces interrogations nous amènent à interroger le rapport entre la médiathèque et le temps, ce qui va nous retenir tout au long de la dernière partie.

Chapitre trois :

La médiathèque confrontée à l'actualité et au patrimoine.

C'est étrange comme on met à la restaurer la même application que pour une cathédrale. Cette idée que tout se vaut, comme si le regard contemporain n'arrivait plus à se décider. Or la gare de Metz est, sans conteste, une monstruosité.

Jean Rouaud

La bibliothèque et le temps : perspective historique.

Le temps est une valeur fondamentale dans la définition des bibliothèques, puisqu'elles ont, pendant des siècles, fondé leur existence sur l'idée de mémoire. L'enjeu de cette partie est de situer la médiathèque par rapport au temps : en changeant de nom, l'institution a-t-elle modifié cette relation ?

Replaçons les choses dans une chronologie : le modèle conservatoire, décrit dans la première partie, est resté très présent dans l'esprit des bibliothécaires français jusque dans les années soixante-dix. C'est seulement à partir de là qu'émerge de façon significative un contre-modèle fondé sur l'actualité, dont l'emblème est la Bibliothèque Publique d'Information. La mutation des bibliothèques en médiathèques, à partir des années quatre-vingts, en est la suite logique.

À première vue, le mouvement auquel on assiste en cette fin de XX^e siècle irait donc vers un délaissement de la fonction de mémoire. Comme si les bibliothécaires, las de scruter fixement les contrées du passé, détournaient leur regard vers d'autres horizons, et tout particulièrement le présent, ce laps insaisissable pendant lequel l'information est encore actuelle...

Mais les choses sont loin d'être aussi simples : il fallait donc que les bibliothèques, à peine sorties du giron de la conservation, se fassent rattraper *de l'extérieur* par un discours qui les ramène au culte de la mémoire. Car c'est là l'objet du discours patrimonial, qui tend à étendre indéfiniment le champ de la conservation.

Au bout du compte, la médiathèque se retrouve donc au carrefour de deux discours opposés : l'un exalte la valeur d'actualité, ce qui nécessite un renouvellement permanent des collections ; l'autre au contraire ne perçoit le présent qu'en tant que futur passé, ce qui implique la conservation des documents périmés. Situation cornélienne s'il en fut, qu'il nous faudra démêler à la lumière des politiques d'élimination, afin de déterminer comment la médiathèque négocie désormais son rapport au temps.

1. LA MÉDIATHÈQUE FACE À L'ACTUALITÉ.

Problèmes de définition.

L'actualité est une notion fort complexe qui nécessiterait une étude approfondie : telle n'est pas mon ambition¹. Il faut cependant essayer d'en cerner les principaux aspects, afin de situer la médiathèque au regard de cette valeur.

Le discours sur l'actualité : lyrisme et technicisme.

S'il est si difficile de définir l'actualité dans sa relation avec les bibliothèques, c'est peut-être d'abord parce que le discours qui l'entoure s'efforce d'en gommer toutes les ambiguïtés. Il en découle une présentation vague qui peut comporter deux facettes : l'une, technique, expose le fonctionnement de tous les procédés qui permettent de recueillir et de transmettre l'information de la manière la plus rapide possible ; l'autre, lyrique, l'associe à la vision futuriste d'une bibliothèque virtuelle, peuplée de machines à communiquer servant à domicile par voie télématique toute l'information à tous les publics.

Dans les deux cas, on réduit la problématique de l'actualité à la question des moyens qui permettent de l'obtenir : cela produit une nébuleuse un peu floue, où la machine² conquiert une place centrale dans la bibliothèque. Bases de données, stations de lecture, liaisons télématiques, numérisation : tout un univers fantasmatique vient coloniser cette valeur, qui sort grandie par cette imagerie de science-fiction. D'autant que parallèlement, l'autre versant du discours surenchérit par ses descriptions techniques...

L'enjeu est clair : il s'agit d'utiliser l'innovation technologique pour modifier l'image des bibliothèques, encore trop associées dans les esprits à des muséums

1. D'ailleurs une étudiante de l'ENSB est en train de faire une recherche sur la notion de salle d'actualité en bibliothèque, ce qui prouve que c'est un sujet qu'on ne peut épuiser en un sous-chapitre...

2. La construction du volume intitulé *La bibliothèque : miroir de l'âme, mémoire du monde*, paru dans la collection *Autrement*, en témoigne : sur trois grands chapitres, il y en a un pour s'appeler : « L'âge du nombre et des machines ».

poussiéreux. Pour montrer qu'on rompt avec ce modèle passéiste et qu'on se tourne vers l'avenir, on insiste lourdement sur cet aspect novateur.

L'actualité : une valeur bien relative.

Toujours est-il que le fondement de la notion d'actualité reste peu exploré : on est peu prolix lorsqu'il s'agit d'appliquer cette notion à la collection. La Bibliothèque Publique d'Information, qui a tout fait pour être identifiée à cette valeur, suggère tout de même une définition :

« La BPI se définit comme une bibliothèque encyclopédique d'actualité : qui dit encyclopédisme ne dit pas boulimie. Qui dit actualité n'entend pas sélection de livres récents. Il faut donc éliminer régulièrement les ouvrages intellectuellement périmés, tout en conservant bien entendu les ouvrages anciens toujours d'actualité¹. »

Outre le fait qu'elle lie intimement l'actualité au désherbage, cette formule a l'avantage de nous éviter un premier piège, qui serait de confondre "actualité" et "nouveau" – au sens où l'on emploie ce terme en librairie. Un livre actuel ne vient pas forcément de sortir. Certes, mais qu'est-ce qui définit alors un livre actuel ? Réponse tautologique s'il en fut : le fait qu'il ne soit pas périmé.

Pourtant, ce problème est fondamental du point de vue de l'élimination, car il est nécessaire de reconnaître les documents-qui-ne-sont-plus-d'actualité, pour pouvoir les retirer du fonds. Or la question, particulièrement troublante en ce qui concerne les romans, n'est pas si facile à écarter pour les documentaires. Définie comme la « qualité de ce qui appartient ou convient au présent² » on aperçoit avec horreur que c'est en fait une valeur toute relative... Il est bien sûr des domaines où la question ne se pose pas : un manuel d'informatique décrivant des ordinateurs qui n'existent plus, ou un traité d'astronomie évoquant la possibilité future d'aller sur la lune sont sans conteste périmés. Mais que dire des documents consacrés au marxisme ? À l'heure où les régimes communistes d'Europe de l'Est s'effondrent les uns après les autres, sont-ils plus ou moins actuels qu'au-

1. GAUDET, F., LIEBER, C. *Le désherbage : élimination et renouvellement des collections en bibliothèque*, p. 52.

2. Définition du Larousse en cinq volumes.

paravant ? Que faire des ouvrages historiques qui ne se situent pas dans la perspective de la nouvelle histoire ? Sont-ils périmés ? Que faire des ouvrages sur le MLF, qui sont "passés de mode" ? Dans tous les domaines qui touchent à l'évolution des idées, il n'est pas si facile de prendre position.

Cela montre bien que l'actualité est une notion très délicate à manier : loin d'être une valeur absolue, elle se dérobe quand on l'approche. Dès lors on peut se demander quelle est la contribution effective des médiathèques à l'actualité : s'agit-il seulement de sacrifier à un discours futuriste ou plus profondément de se soumettre à cette valeur au niveau des collections ?

Médiathèque et actualité : problème d'image et problème de fond(s).

L'innovation technologique au service de l'actualité.

Les médiathèques ne se sont pas fait faute de recourir au discours moderniste qui entoure l'actualité. Argument majeur pour convaincre les derniers indécis, elles n'allaient pas perdre cette belle occasion de faire évoluer leur image de marque. C'est ainsi qu'on a tout fait pour exploiter la révolution qui introduisait des "machines" dans ces temples du livre qu'étaient les bibliothèques. En terme d'image, cette présence nouvelle d'ordinateurs, de magnétoscopes, de lecteurs de vidéodisques a beaucoup contribué à réconcilier l'institution avec le monde contemporain. Pour Anne-Marie Delaune¹, l'informatisation des bibliothèques était un enjeu important à ce niveau aussi.

Outre ce plan symbolique, certaines de ces "machines" permettent réellement de fournir une information plus actuelle : c'est le cas des CD-ROM, qui fonctionnent sur le mode de mises à jour fréquentes ; et c'est encore plus vrai pour les bases de données, dont l'actualisation est faite au jour le jour par le serveur. Or les médiathèques ont développé de tels services de recherche automatisée, parfois même complétés, comme à la BPI, par des postes de SVP téléphoniques ou télématiques. Dans ce cas-là, l'actualité est bien recherchée pour elle-même, et non plus seulement dans un but médiatique...

1. DELAUNE, A.M. *La médiathèque à la recherche d'une définition*, p. 58.

Les collections au service de l'actualité.

D'ailleurs l'actualité n'est pas cultivée uniquement dans les services qui utilisent les nouvelles technologies. On retrouve ce souci dans les sections qui se consacrent aux imprimés. Dans cet ordre d'idées, on peut évoquer la récente floraison dans les bibliothèques de lieux dévolus à l'information, produits dérivés de la salle d'actualité de la BPI, où l'on trouve la documentation récente, les outils de référence du type annuaires, codes, guides et bottins, éventuellement des dossiers de presse. De même, on peut constater que les médiathèques font un effort notoire pour que les "nouveau-tés" soient mises en rayon dans les délais les plus brefs après leur parution. Ainsi la Maison du Livre, de l'Image et du Son (Villeurbanne) se targue de traiter les acquisitions courantes en une semaine. Tous ces éléments confirment que la médiathèque entend être en bons termes avec la valeur d'actualité.

Mais toutes ces innovations sont peu significatives au regard de la politique d'élimination. En effet, l'analyse du désherbage est le meilleur indicateur pour déterminer le rapport que la collection entretient avec le temps. Preuve en est que le premier bibliothécaire français à avoir défendu la pratique d'élimination, E. Coyecque, le faisait déjà au nom de la nécessaire actualisation du fonds, parallèlement à l'évolution des sciences. La position explicite de la BPI en apporte la confirmation, puisque d'emblée ont été associées l'étiquette de "bibliothèque d'actualité" et une politique de désherbage active.

Il semblerait donc que ce concept multiforme d'actualité n'ait pas été utilisé uniquement dans le discours : apparemment, il a servi aussi à transformer le rapport de la collection au temps... C'est ce qu'il va nous falloir observer désormais sur le terrain.

L'actualité mesurée à l'aune de la politique d'élimination.

À Bron, Valence et St-Étienne, l'existence même d'une pratique d'élimination témoigne d'un souci d'actualiser le fonds. En outre, chacune de ces bibliothèques évoque l'actualité parmi les trois premiers critères d'élimination.

Bron : « pas de vieux rossignols ».

Dans le cas de Bron, bibliothèque de taille moyenne non dotée d'un fonds ancien, l'actualité est une valeur importante. On s'efforce donc de purger le fonds des livres périmés, qui sont vendus au public lors des animations (Fureur de lire et Fête du Livre de Bron). Ce souci est d'autant plus important que la bibliothèque dispose de crédits d'acquisition limités, si bien que les nouveautés, achetées en nombre restreint, disparaissent très vite des rayons :

« V.B. : On élimine [...] pour offrir au public un fonds qui soit actuel, vivant, attractif [...] C'est important parce qu'en général, toutes les acquisitions sont très vite dehors. Donc il ne reste dans les rayons que les livres les plus anciens. S'ils n'ont pas un aspect attractif [...] le public a l'impression que la bibliothèque n'a que des vieux rossignols. »

Valence : l'actualité, critère prioritaire.

La médiathèque de Valence, qui dispose quant à elle d'un petit fonds ancien, a la position la plus marquée des trois établissements : pour sa responsable, le premier critère d'élimination est l'âge de l'information. Cela n'est sans doute pas sans rapport avec le fait que la fascicule de la BPI soit très utilisé dans cette bibliothèque, car la méthode DC¹ tient beaucoup compte du vieillissement des ouvrages.

Mais le raisonnement est poussé plus loin que dans le manuel, puisque Martine Blanc-Montmayeur préconise conjointement une prise en compte de ce facteur temps dans les budgets d'acquisition :

« M.B.-M. : Le plus important est l'élimination de ce qui est vieilli au niveau du contenu. Ce qui veut dire, en face, s'en rendre compte [...] pour augmenter, dans la ventilation des budgets, ceux des classes les plus menacées [...] Il y a des disciplines qui sont plus sensibles que d'autres et [...] il y a des domaines où

1. Chaque secteur de la classification Dewey est examiné, et l'on détermine pour chacun la durée moyenne des ouvrages en insistant tout particulièrement sur les secteurs qui se périment vite.

c'est faux de dire qu'on offre une documentation au public à partir du moment où l'on offre une documentation vieillie. »

Réflexion fort judicieuse, puisque cette garantie d'un renouvellement du fonds dans les secteurs qui se périment rapidement peut inciter à être plus rigoureux dans le désherbage de ces documents.

St-Étienne : il ne faut pas laisser la bibliothèque « se périmer ».

Quant à la bibliothèque de St-Étienne qui est celle dont la fonction de conservation est la plus affirmée, elle se soumet aussi à la valeur d'actualité : la date d'édition est un des critères pris en compte pour l'élimination :

« F.A. : Il y a les critères intellectuels : donc là ça dépend si le livre est ancien ; une date d'édition trop ancienne, ça peut induire le lecteur en erreur, notamment les codes, les annuaires [...] Il y a aussi les ouvrages qui ont été d'actualité à un moment donné, puis qui ne sont plus utiles dans le fonds et qui ne sortent plus. »

Le fonds est présenté comme une entité mobile, qui doit évoluer en fonction du temps, sans quoi la bibliothèque s'expose à être « périmée ».

Bilan.

Les trois médiathèques étudiées témoignent, à travers la politique de désherbage mise en œuvre, que leurs collections sont soumises à la valeur d'actualité : loin de constituer seulement un faire-valoir médiatique pour marquer une rupture avec un modèle passéiste, l'exigence d'actualité entraîne au quotidien de nombreuses éliminations.

Néanmoins, la médiathèque est aussi sous l'emprise d'un autre discours qui considère quant à lui que tout ce qui n'est plus d'actualité est patrimonial donc... à conserver. Injonction contradictoire avec la précédente, qui place la médiathèque dans une situation d'impasse...

2. LA MÉDIATHÈQUE FACE AU PATRIMOINE.

Le discours qui tend à instaurer ce "tout-patrimonial" au sein des médiathèques n'est pas propre à cette institution : on le retrouve à tous les niveaux du champ social :

« Une nouvelle forme de passion du passé semble saisir les sociétés industrielles de l'Occident : l'architecture, les villes, le paysage, les bâtiments industriels, les équilibres écologiques, le code génétique¹... »

Cette névrose borgésienne, qui voudrait étendre à tout ce qui est le champ de la conservation, s'est lancée tardivement à la conquête des bibliothèques, peut-être parce que leurs fonds sont plus difficiles à mettre en valeur.

Un discours apodictique.

Toujours est-il qu'une fois le pavé jeté dans la mare, les bibliothèques ont eu tôt fait de prendre le relais, adaptant ce discours à leurs propres fins. Un court extrait suffira pour montrer qu'elles ont très vite trouvé le ton :

« Du patrimoine, terme générique désignant l'immensité du legs des générations passées, le monumental s'est octroyé à tous égards la part belle. De ce mot, il a fait sa chose, suscitant au fil des décennies l'adhésion du plus large public à cette acception première qui masque les gigantesques territoires de l'écrit [...] Comme la pierre trop fragile redevient sable, les mémoires d'encre et de papier redeviennent poussière. Défendre le patrimoine écrit relève à l'évidence du bon sens, c'est-à-dire le sens des choses qui permet aux hommes de se retrouver pour réfléchir, projeter, créer. L'écrit ne porte-t-il pas en son sein les genèses de toutes choses, les naissances les plus diverses² ? »

1. GUILLAUME, M. *La politique du patrimoine*, p. 11.

2. FFCB. *Manifeste pour le patrimoine écrit et graphique*, quatrième de couverture.

Le lyrisme de ces quelques lignes est très représentatif du discours patrimonial, qui joue beaucoup sur l'affectivité. En effet, la conservation est toujours présentée comme un truisme, de sorte que les finalités n'en sont jamais explorées. On ne peut se poser la question sans être assailli par la culpabilité. Car c'est sur la chaîne des générations que se fonde l'idée de patrimoine :

« D'abord, responsabiliser. Nous avons le devoir de conserver pour transmettre. Double devoir, à l'égard de nos ancêtres comme de nos enfants, qui forge la chaîne que nous ne devons pas couper¹. »

L'amalgame entre le passé et le présent.

Outre le fait qu'il se justifie uniquement par le caractère transcendant de l'objet conservé, ce discours s'ingénie à rester dans le vague. Ainsi les œuvres du passé sont toujours assimilées à celles du présent, qui sont considérées sous l'angle d'un "futur passé" :

« N'oublions pas que ce patrimoine est constitué certes des manuscrits, des livres anciens, des chartes du Moyen-Âge, mais aussi des prix littéraires de l'année ou des rapports scientifiques récents ; c'est une gravure de Rembrandt, mais aussi une affiche de cinéma, c'est la gazette du XIX^e siècle et même votre journal quotidien². »

Mettre dans le même sac incunables, fonds anciens et acquisitions courantes représente un raccourci un peu déroutant si l'on considère que les problèmes afférents à ces types de fonds n'ont rien de commun.

L'enjeu est clair : en plaçant sur le même plan un manuscrit du XV^e siècle et un dépliant publicitaire, on sous-entend qu'ils ont la même valeur, donc le même droit à la conservation. Ce qui revient à négliger toute la période intermédiaire de "bonification", pendant laquelle le document n'est plus d'actualité, sans pouvoir prétendre encore au statut de livre ancien. Mais le discours patrimonial

1. GUILLAUME, M. *La politique du patrimoine*, p. 14.

2. FFCB. *Manifeste pour le patrimoine écrit et graphique*, p. 3.

n'est pas avare de tels silences, d'autant qu'il y gagne au passage une meilleure image de marque, car une telle association ne peut que rallier à sa cause tous les sceptiques qui auraient pu assimiler cette notion de patrimoine à de vieux grimoires écrits en latin. C'est sur ce principe que les publicistes ont tenté de rajeunir la Bibliothèque Nationale : en l'associant au slogan *La mémoire de l'avenir*, ils jouaient sur la définition extensive du patrimoine, tout en se démarquant du traditionnel discours conservateur perçu comme passéiste.

L'amalgame entre le support matériel et le contenu intellectuel.

À cette première zone de flou, vient s'en ajouter une seconde, qui porte sur les motifs de la conservation. Puisque celle-ci n'est justifiée que par la nécessité de transmettre un héritage, on ne précise jamais à quels usages sont destinés les documents conservés. Or il est au moins deux types d'intérêts totalement distincts : l'un, documentaire, porte sur le contenu ; l'autre sur le support :

« On peut considérer que la mémoire des bibliothèques fonctionne à deux niveaux. En bien des cas l'aspect matériel du document graphique importe peu : seul importe son contenu. Ainsi un chercheur se soucie peu de consulter un article de revue dans son impression d'origine [...]

Mais il est un autre niveau où intervient la matérialité du document graphique [...] Ainsi notre société en voie de déracinement se tourne-t-elle avec une sorte d'angoisse vers un passé matriciel¹. »

On pourrait rétorquer qu'il n'est pas utile de déterminer à l'avance l'usage futur des documents : une fois conservés, ils peuvent être utilisés à diverses fins. Mais d'un point de vue technique, cela induit des traitements distincts : un texte que l'on garde pour sa valeur documentaire peut être transféré sur un autre support ; en revanche, un ouvrage que l'on garde pour son aspect matériel doit être conservé tel quel.

Là encore, cette indétermination a ses avantages : en mêlant harmonieusement la valeur matérielle, la valeur intellectuelle et la valeur de témoignage, le

1. MARTIN, H.J. La fonction de mémoire des bibliothèques, p. 12.

discours patrimonial brouille les pistes, afin de dissuader le bibliothécaire de décider par lui-même ce qui a assez de "valeur" pour franchir les siècles. Dès qu'il s'agit de sélectionner les documents à conserver – et partant à éliminer – les injonctions à la prudence se multiplient :

« Aussi les erreurs du passé doivent-elles nous inciter à la prudence. À la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle [...] les troubles révolutionnaires ont entraîné un peu partout en Europe [...] la destruction de masses de livres que l'on jugeait inutiles selon les critères du temps [...] Nous avons dit que ce qui semble sans intérêt aujourd'hui prendra de la valeur avec le temps. Et sur ce qui semble sans intérêt aujourd'hui, les avis seront certainement très partagés¹. »

La conservation totale.

Le message est clair : il faut *tout* conserver. Les chantres du patrimoine l'affirment sans sourciller, créant même pour l'occasion une expression nouvelle, « la conservation totale² » :

« De quels documents assurer la conservation ? L'historien, s'il est consulté, répondra à coup sûr : tous. S'il est chartiste, il précisera que nous n'avons pas le droit d'opérer avec notre optique actuelle un choix que la postérité risque de condamner³. »

Le raisonnement est imparable : puisqu'on ne peut déterminer, avec nos yeux d'aujourd'hui, ce que rechercheront les lecteurs de demain, on décide de tout garder. *A priori*, si l'on se conforme au discours, les médiathécaires auraient donc la charge de conserver l'ensemble de leur fonds : c'est le prix à payer pour que les générations futures puissent bénéficier d'un patrimoine non amputé.

1. LABARRE, A. Causes et finalités de la conservation, p. 6-8.

2. LABARRE, A. Causes et finalités de la conservation, p. 8.

3. MARTIN, H.J. La fonction de mémoire des bibliothèques, p. 13.

Réactions mitigées des bibliothécaires.

Les bibliothécaires sont-ils partants dans cette entreprise quelque peu irréaliste ? Comment réagissent-ils à ce discours ?

À vrai dire, les avis sont assez partagés. Il ne se dégage pas, il me semble, de position uniforme dans la profession. Les uns rejettent le discours parce qu'ils l'identifient au modèle conservatoire, contre lequel ils se sont battus. C'est souvent le cas des partisans de la lecture publique qui travaillent dans des bibliothèques où le fonds ancien reste hégémonique.

D'autres utilisent le discours patrimonial à d'autres fins que lui-même, par exemple pour "vendre" leur projet de médiathèque aux élus et au public :

« Il est remarquable que pour justifier des coûts élevés, les responsables se réfèrent toujours au Patrimoine, à la mémoire collective à sauvegarder. Ainsi la médiathèque est-elle légitimée d'abord comme le réceptacle par excellence de la mémoire écrite, c'est-à-dire par la première fonction traditionnelle des bibliothèques : conserver¹. »

N'est-ce pas dans cet esprit que la Maison du Livre, de l'Image et du Son a axé sa politique de conservation sur le "patrimoine industriel villeurbannais" ?

D'un côté, les fonds anciens...

Ce qui est sûr en tous cas, c'est que les bibliothécaires ne se laissent pas abuser par les simplifications du discours patrimonial, en mélangeant des réalités qui ne sont pas comparables. De sorte qu'ils distinguent très nettement le patrimoine déjà constitué et le patrimoine à venir. Pour ce qui est du premier, ils sont à peu près tous d'accord pour dire que ... les dés sont déjà jetés :

« M.B.-M. : Le patrimoine ancien... Ce qu'on a, on l'a... »

1. DELAUNE, A.M. *La médiathèque à la recherche d'une définition : projet de recherche*, p. 5.

Dès lors les actions patrimoniales à entreprendre en direction de ces fonds ont une portée limitée. On peut dessiner rapidement les principaux types d'action possibles :

☞ améliorer les conditions de conservation et restaurer les documents abîmés :

« F.L. : C'est vrai qu'on a des soucis de conservation qui sont plus grands : dans deux ans, on va passer de magasins qui prennent l'eau de tous les côtés à des magasins climatisés à température constante. »

☞ augmenter ces fonds anciens par des acquisitions :

« F.L. : L'aide aux acquisitions patrimoniales de la Direction du Livre, depuis deux ans, c'est vrai que ça apporte une aide réelle aux bibliothèques. »

☞ mener une politique active de mise en valeur de ces fonds et de présentation au grand public :

« M.B.-M. : Il y a deux politiques : il y a les bibliothèques qui ont une ligne patrimoniale active et qui peuvent le faire vivre, et puis il y a les autres bibliothèques qui ont un patrimoine de fait, mais qui est un peu un fonds mort. »

☞ inventorier ces fonds comme le propose la Bibliothèque de France par le biais des pôles associés.

En ce qui concerne les fonds anciens, la politique patrimoniale¹ des bibliothèques dans les dernières années aura donc présenté deux facettes : d'une part, un travail de fond sur la conservation et l'inventaire ; d'autre part un travail de promotion en direction du grand public. C'est le sens de manifestations comme le "Mois du patrimoine écrit et graphique" ou comme les itinéraires de tourisme culturel mis en place dans certaines régions. La réalisation de vidéodisques présentant les fonds rares et précieux relève de la même politique. Dans l'ensemble,

1. Notons que le Ministère de la Culture a commencé à vraiment s'investir dans cette politique à partir du deuxième septennat.

les bibliothèques ont assez bien répondu à cette face du discours patrimonial, qui leur permettait en outre de toucher dans un même mouvement le public et les élus.

... de l'autre, le patrimoine de demain.

Faut-il en conclure qu'elles ont du même coup adhéré à l'autre versant du discours, qui leur demande cette fois de préserver ... le "patrimoine de demain" ? La chose est plus difficile : il ne s'agit plus d'organiser une exposition présentant la Bible de Gutenberg et autres incunables, mais de conserver *l'ensemble* des acquisitions.

Le suspense n'est pas grand : il va sans dire que les bibliothèques ne se soumettent pas complètement à cette exigence. L'existence même d'une pratique d'élimination en témoigne. Cependant, tous ne réagissent pas de la même manière face à cette injonction : les uns dénoncent le discours en en démontant les artifices, tandis que les autres entrent dans sa logique.

François Larbre appartient à la première catégorie : loin d'obtempérer devant le discours patrimonial, il en dénonce l'irréalisme :

« F.L. : On n'a pas tout conservé et heureusement. Heureusement qu'il y a des choses qui ont disparu, qui ont brûlé, qui ont été détruites. Est-ce qu'on va continuer à conserver des livres à la surface de la Terre jusqu'à ce qu'il y ait plus de livres que de mètres carrés disponibles ? C'est un des problèmes contemporains : on arrive à produire et à conserver plus d'informations qu'on ne peut en traiter. Parce qu'on a beau parler des stations de lecture de la Bibliothèque de France, ce sera quand même toujours vos yeux, en dernier ressort, qui liront. Tant qu'on ne vous aura pas greffé un microprocesseur du côté du bulbe rachidien... [...] Alors ça supposerait qu'on ait le courage de faire le tri. »

Quant à l'argument de l'utilisation future par un chercheur potentiel, il le range comme Michel Melot¹, au rang des prétextes :

« C'est vrai que peut-être un jour, dans trois cents ans, il y aura un chercheur qui voudra étudier l'histoire de la publicité à St-Étienne entre 1990 et 1992 pour faire une étude statistique des annonces selon le nombre de caractères utilisés. C'est possible, mais on ne peut pas tout prévoir... »

Ce refus d'adhérer à l'obsession collective de la conservation ne signifie pas que la Bibliothèque Municipale de St-Étienne jette systématiquement tout ce qu'elle retire de son fonds. Au contraire, elle s'est fixé une politique de conservation très stricte pour tout ce qui concerne la documentation locale. Dans ce domaine ciblé, tout est scrupuleusement gardé. Mais pour tout le reste, F. Larbre ne s'estime investi d'aucune mission patrimoniale. Dès lors, les éliminations qu'il pratique ne lui posent, à l'en croire, aucun cas de conscience. En outre, les motifs de conservation sont très nettement distingués : ce qui est conservé pour des raisons documentaires est microfilmé, tandis que le reste est laissé sous sa forme originale.

À Bron et à Valence, on ne réagit pas de cette manière : le discours patrimonial n'est pas pris à la légère. Dans les deux cas, on sent poindre un sentiment de culpabilité, qui n'est sans doute pas sans rapport avec la notion de patrimoine. Ce phénomène apparaît moins nettement à Bron dans la mesure où la bibliothèque n'est pas partie prenante dans la conservation, mais Véronique Bouchard évoque tout de même les "remords" qu'elle éprouve à pratiquer le désherbage. Quant à Martine Blanc-Montmayeur, elle exprime à plusieurs reprises sa difficulté à porter atteinte au "futur patrimoine" par l'élimination :

« M.B.-M. : On a quand même une réserve précieuse [...] mais en terme de patrimoine ce ne sont pas ceux-là qui posent problème. Ceux qui posent pro-

1. « Voilà "l'historien futur", hypocrite prétexte à tous nos fantasmes d'historicité, irresponsable justification de nos errements, bouc émissaire de nos angoisses présentes. À cause de lui, vraiment, nous nous imposerions cette impossible tâche, ce ramassage indéfini, ce classement maniaque ? L'argument de "l'historien futur", dans sa démesure, tient toujours. » MELOT, M. Des archives considérées comme une substance hallucinogène, p. 15.

blème, c'est ceux qu'on jette tous les jours. Et là je suis très sensible à ce problème. Simplement, je ne le résoudrai pas toute seule : c'est impossible. »

La dernière phrase de cet extrait me semble significative : tout se passe comme si la responsable de Valence tentait de se disculper en reportant la "faute" sur l'absence de travail en réseau. Contrairement à François Larbre qui dénonce la volonté de tout conserver comme une utopie, Martine Blanc-Montmayeur cherche des solutions rationnelles à cette conservation totale : dans cette perspective, la seule issue réaliste est assurément un partage des tâches.

En attendant que celui soit effectif, on s'accommode comme on peut de cette mission impossible. Puisqu'il faut bien faire des choix, la bibliothèque de Valence a décidé de ne conserver intégralement que les romans, parce qu'en ce domaine les critères d'élimination font totalement défaut. Cette orientation répond peut-être aussi à la peur de mettre aux oubliettes le chef d'œuvre de demain, selon le stéréotype du poète maudit que le discours patrimonial s'est empressé de réactiver.



Il n'est pas commode d'émettre un diagnostic à partir de ces exemples divergents. On peut seulement en déduire que le discours patrimonial a bel et bien été entendu par les médiathèques des années quatre-vingts. Ce qui ne veut pas dire qu'elles s'y soient soumises...

3. COMMENT CONCILIER CES DEUX LOGIQUES ?

Aporie.

Si l'on reprend ce qui vient d'être dit, la médiathèque serait donc confrontée à deux exigences :

- d'une part éliminer, pour obsolescence, tous les documents qui ne répondent plus au critère d'actualité,
- d'autre part conserver, pour leur valeur patrimoniale, tous les documents qui ne répondent plus au critère d'actualité.

Cette contradiction est si extrême qu'elle répond forcément à une situation de discours : si elle devait être vécue ainsi dans la réalité, les établissements seraient dans une situation de blocage difficile à surmonter au quotidien. Ne nous égareons pas dans cette fiction, mais cherchons plutôt à comprendre ce qui peut justifier un tel antagonisme.

Puisqu'il s'agit ici de deux discours, on peut légitimement supposer que l'un s'est construit par rapport à l'autre. Cette contradiction terme à terme ne serait donc que le reflet d'une profonde imbrication.

La fonction symbolique du discours patrimonial.

Pour mieux le comprendre, on peut se reporter à l'analyse que Marc Guillaume fait de "la politique du patrimoine¹" : étudiant la fonction sociale de ce nouveau discours, il montre que celui-ci prend racine dans le fonctionnement de notre société industrielle, qui se fonde sur un cycle de production/consommation/destruction. La conservation jouerait alors un rôle de repoussoir, en résistant au principe d'obsolescence qui fonde ce modèle. Barrière symbolique

1. GUILLAUME, M. *La politique du patrimoine*.

contre l'ordre économique, l'objet conservé serait la preuve que ce cycle omniprésent n'est pas universel.

Cette idée qui forme le noyau central de l'ouvrage de M. Guillaume est reprise et illustrée par Michel Melot :

« Je me suis rendu compte que la frénésie de conserver des objets allait croissant ; que le dogme, loin de s'émousser au fur et à mesure qu'il devenait dérisoire et paroxystique, gagnait au contraire en vigueur : écomusées, parcs naturels, appel aux archives privées, sites et villes placées entièrement sous surveillance, inflation de musées en tous genres..., et que l'on s'en réjouissait dans la mesure exactement où l'on déplorait par ailleurs les destructions massives d'objets, non tant du fait des guerres que de l'explosion urbaine, de l'industrialisation des campagnes, du remembrement, des constructions d'autoroutes, de la domestication des énergies, etc... Autrement dit, il semble qu'il y ait un phénomène de vases communicants et que nous, adorateurs des objets, les conservons avec d'autant plus de zèle que nous en détruisons d'autres pour des raisons purement économiques¹... »

Le patrimoine à la rescousse de l'information frappée d'obsolescence.

Ce schéma, qui nous est décrit ici à l'échelle de la société entière, est tout à fait transposable au domaine qui nous concerne. En effet, depuis l'explosion documentaire, l'information est devenue un bien de consommation dont le cycle de vie s'apparente à celui des produits économiques. Loin d'être immuable, elle est désormais soumise à la valeur d'actualité, qui détermine sa validité. Dès que l'information n'est plus actuelle, elle est donc vouée à la destruction. C'est pourquoi l'on assiste à l'avènement d'une contre-valeur, le patrimoine, qui rend acceptable ce modèle dominant en instaurant la conservation des informations qui ont cessé d'être "opératoires". Autant dire que l'obsession de conservation qui fonde l'existence des archives – entre autres – n'est que le miroir des destructions perpétrées au nom de l'actualité.

1. MELOT, M. Des archives considérées comme une substance hallucinogène, p. 18.

Ce processus se répète de manière similaire au niveau du support de l'information : la commercialisation du livre, pour ne prendre que cet exemple, reproduit le même phénomène. De fait, le livre est désormais un produit industriel qui répond avant tout à des nécessités économiques : c'est ainsi que la production doit permettre de rentabiliser les circuits de distribution. On fabrique donc des quantités d'ouvrages qui sont déversés par palettes dans les librairies, lesquelles, après un délai de plus en plus court, en renvoient la quasi-totalité au distributeur, qui les pilonne... Ce cycle, conforme aux impératifs économiques, laisse peu de place au "symbolique". C'est sans doute pourquoi, dans le même temps, il est de plus en plus de gens pour militer en faveur de l'utilisation du papier permanent. À l'heure où l'on pilonne les deux-tiers de la production éditoriale, prôner l'emploi d'un "papier pour l'éternité" est une jolie manière de résister au cycle de production/consommation/destruction.

La conservation serait au désherbage ce que les parcs naturels sont au TGV...

En tant qu'institution diffuseur d'information, la médiathèque répercute ce phénomène, soumettant ses collections à un cycle semblable – acquisition/utilisation/élimination – régulé en grande partie par la valeur d'actualité. Dans ce schéma, le désherbage consiste à ôter de la collection tous les documents frappés d'obsolescence. Désormais on peut dire que la médiathèque fonctionne majoritairement sur ce modèle.

Si chacun déplore ces "destructions", la réalité économique à laquelle participe la médiathèque oblige qu'il en soit ainsi : parce qu'une information périmée n'a plus de valeur, parce que la croissance exponentielle de la production contraint à instaurer une rotation rapide des collections, parce qu'il faut laisser la place aux documents récents. Mais pour que ce processus soit acceptable, il faut que certains documents y échappent : c'est le fondement même du discours patrimonial, qui exige des médiathèques qu'elles conservent tout ce qui a cessé d'être actuel, c'est-à-dire fonctionnel.

Car ce que prend en charge le patrimoine dans le présent est « l'ensemble de tous les éléments qui sont mis à l'écart parce qu'ils ont cessé d'être opératoires¹ » : le livre vieilli, comme le livre qui ne sort pas, ont donc d'ores et déjà acquis cette valeur patrimoniale. Sur le plan symbolique, on comprend la nécessité de mettre en œuvre un tel contre-modèle : la conservation serait au désherbage ce que les villes classées sont à l'explosion urbaine... Par conséquent, le fait que les médiathèques aient été rattrapées par le discours patrimonial, alors qu'elles s'émancipaient tout juste de la conservation, n'est pas "un mauvais coup du destin" : c'est une réaction à l'introduction de la valeur d'actualité, qui soumettait les collections au même cycle que les produits industriels.

Solution de compromis : la réserve.

Concrètement, il a fallu s'adapter à ces discours antagonistes. Bien entendu, c'est la logique d'actualité qui a continué de prévaloir, et qui est même restée la seule valeur dans toutes les bibliothèques qui n'avaient pas de fonction de conservation.

Pour les autres, le problème s'est révélé plus complexe : il fallait d'une part céder à l'impératif d'actualité, d'autre part payer son tribut au patrimoine. Or le discours patrimonial a pour principale caractéristique de traiter les "objets du présent" sur le mode du passé, puisqu'ils sont destinés à apparaître comme tels dans le futur. Ce stratagème, qui revient à nier la période transitoire pendant laquelle le document n'est plus encore actuel sans être déjà perçu comme ancien, n'est pas soutenable dans la réalité. Autrement dit, il était difficile de verser au fonds ancien les manuels d'informatique périmés.

Pour pallier cet obstacle, les médiathèques ont inventé des solutions de compromis. C'est le sens, à mon avis, des relégations pratiquées à St-Étienne et à Valence sous forme de "réserve active" ou de "fonds commun". En effet, ces fonds parallèles permettent d'une part de ne garder dans les rayons en libre-accès que les ouvrages qui sont effectivement d'actualité ; d'autre part, de mettre en

1. GUILLAUME, M. *La politique du patrimoine*, p. 94.

magasin *une partie* des ouvrages retirés, dans un double but de communication et de conservation. C'est donc une sorte de "joker", qui garantit certaines exceptions au désherbage, en gardant au moins pour une période d'essai les ouvrages qui ne sont plus opératoires.

Il est d'ailleurs significatif que cette réserve n'ait pas de fonction bien définie. À St-Étienne, elle est perçue comme un moyen terme entre la conservation et l'élimination, parce qu' « on ne sait jamais... » :

« F.L. : C'est-à-dire qu'en fait il y a trois orientations possibles :

- il y a les livres qui disparaissent de la bibliothèque, soit qu'on les donne, soit qu'on les pilonne,
- il y a ceux qui passent en conservation pour différentes raisons,
- et puis il y a ceux qui restent dans un fonds commun de lecture publique.

F.A. : Voilà, on ne sait jamais... »

Sans doute y met-on les livres qu'on n'est pas décidé à conserver obligatoirement (contrairement à ceux qui appartiennent au fonds local) mais qu'on ne se résout pas non plus à éliminer.

À Valence, on retrouve la même indétermination quant à la fonction de ce fonds constitué avec tant de soin :

« M.F. : Mais alors, quelle est la fonction de cette réserve active ?

M.B.-M. : C'est une fonction de fonds.

M.F. : Et pas de conservation, à long terme ?

M.B.-M. : ...

M.F. : Est-ce que vous allez la désherber, cette réserve active ?

M.B.-M. : Je me suis posé la question, mais je n'y ai pas encore répondu. »

Si l'on ne parvient pas à définir exactement la fonction de cette réserve, c'est peut-être tout simplement parce qu'elle joue avant tout le rôle de repoussoir symbolique contre les motifs économiques qui poussent à désherber. Enclave patrimoniale dans la médiathèque, elle est une sorte d'antichambre à la conservation : en donnant aux ouvrages le temps de passer du statut de "livre périmé" à

celui de "livre patrimonial", elle déroge à la loi du court terme induite par la valeur d'actualité.

L'exception à la règle : Paris, un établissement pour chaque discours.

La médiathèque est donc la cible de deux discours contradictoires, qui réclament d'elle qu'elle soit performante en tous les points de l'échelle du temps. L'existence patente d'une pratique d'élimination montre bien qu'elle se soumet avant tout au diktat de l'actualité, valeur fondamentale dans le cadre d'une lecture d'information.

Pourtant, rares sont les médiathèques qui ont choisi de se conformer à ce seul discours, en négligeant totalement les injonctions patrimoniales. Il en est tout de même au moins une : la Bibliothèque Publique d'Information. De fait, c'est un cas exemplaire de soumission totale et inconditionnelle à l'actualité : conçu dès l'origine¹ sur le mode d'une collection encyclopédique mise à jour régulièrement, cet établissement est sans doute l'un des rares à pratiquer un désherbage pur de toute relégation. Et pour cause : il n'y a pas un mètre carré de magasin qui permettrait de le faire, puisque l'ensemble de la surface disponible est consacré au libre-accès.

Or la BPI, hymne extrême à l'actualité, n'est que le pendant² d'un établissement entièrement dévolu au patrimoine : la Bibliothèque Nationale. Tout se passe donc comme si la capitale voulait présenter un cas d'école, qui dissocierait à

1. Il faut insister sur le fait que cela formait le fondement du projet. D'emblée, Jean-Pierre Seguin présentait le fonds de cette manière : « Il sera délibérément réactualisé et l'on ne conservera pas les livres devenus périmés. »

2. Ne retrouve-t-on pas le même schéma au niveau des écoles de formation : l'ENSB (École Nationale Supérieure de Bibliothèques) qui vient de se transformer en ENSSIB (École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques, ce qui est significatif) serait à l'École des Chartes ce que la BPI est la BN. Et comme pour compléter le tableau, vient s'ajouter la toute récente École du Patrimoine, ce qui définit une triangulaire, dans laquelle l'École des Chartes représente le pôle conservatoire, l'ENSB/ENSSIB, par réaction, le pôle lecture publique/actualité, et l'École du patrimoine le pôle patrimonial, comme réaction au précédent. Certes, cette description serait à creuser, en comparant les programmes des trois écoles et en étudiant l'historique de leur création. Mais il est tout de même troublant de constater que la création successive de ces trois lieux de formation des personnels d'encadrement de bibliothèques reproduit fidèlement le mouvement qu'on vient d'esquisser au cours de cette partie.

tel point les deux discours que chacun donnerait lieu à un établissement différent, logé dans des édifices distincts.

La médiathèque, lieu de polyvalence.

Malheureusement, les médiathèques ne bénéficient pas de situations aussi tranchées. Elles doivent jouer sur tous les tableaux, en ménageant des compromis qui permettent d'associer les deux discours en un même établissement. Selon les cas, l'espace assigné au patrimoine est plus ou moins symbolique. Ainsi, les médiathèques qui ne disposent d'aucun fonds ancien cherchent des réponses avant tout médiatiques à la question patrimoniale : qu'il s'agisse d'expositions ou de récupération de fonds ciblés (le patrimoine industriel à Villeurbanne, le patrimoine graphique à Nîmes, le patrimoine audiovisuel à Aix-en-Provence...), le but est le même : il permet d'utiliser les artifices du discours patrimonial pour sensibiliser les élus et le public.

Dans le cas des bibliothèques qui, historiquement, ont hérité d'un fonds ancien, le discours patrimonial entre en résonance avec la fonction de conservation ; ce qui implique un travail effectif sur la collection. Le plus souvent, la solution consiste alors à instaurer des passerelles entre les ouvrages éliminés et les fonds de conservation, par le biais de relégations ambivalentes fondées sur la double idée d'une communication à court terme et d'une conservation à long terme.



Quelle que soit leur situation de départ, les médiathèques ne se sont pas laissées enfermer dans l'aporie des discours antagonistes de l'actualité et du patrimoine. Au contraire, elles y ont apporté des réponses pragmatiques permettant de ménager un espace à chacun d'eux.

De nouveau, l'exhaustivité.

Ce rapport au temps dual, entre mémoire et actualité, n'est qu'une des facettes de la logique d'exhaustivité qui semble gouverner les médiathèques. À l'issue de ce travail, c'est ce qui me semble désormais le plus caractéristique de cette institution. En effet, le modèle qu'elle s'est construit à partir des précédents ne renonce en fait à aucune de leurs missions : la médiathèque s'est appliquée à cumuler ces héritages, en y ajoutant de nouvelles fonctions de son cru :

« La lecture publique prétend assumer simultanément toutes les traditions et toutes les innovations, c'est-à-dire toutes les pratiques de lecture, y compris celles qui relèvent des usages privés du lire et sont par définition exclues d'un lieu public [...] Force est de penser que la lecture publique française, née du rapprochement improbable de deux traditions étrangères l'une à l'autre, continue d'être travaillée par le mythe de la conciliation des contraires¹. »

Cette expansion du champ d'action se développe dans toutes les directions : que ce soit au niveau des missions, qui s'accumulent : conserver, instruire, cultiver, faire lire, animer, informer... ; que ce soit au niveaux des supports, qui se diversifient : livres, périodiques, disques, cassettes vidéo, estampes, photographies, logiciels, CD-ROM... ; que ce soit au niveau des publics, que l'on va chercher désormais dans les collectivités ou à leur domicile : grand public, bébés, enfants, adolescents, personnes âgées, étudiants, chercheurs, prisonniers, malades...

Progressivement, la médiathèque avance sur des terrains nouveaux, toujours plus loin : de l'art contemporain à l'information scientifique et technique, des analphabètes aux universitaires, des logiciels aux reproductibles, de la projection de vidéos aux ateliers d'écriture, elle étend la gamme de ses possibles. N'est-il pas significatif que sur les trois établissements visités, chacun se lance dans des tra-

1. CHARTIER, A.M. *Discours sur la lecture*, p. 168.

vaux, l'un pour ouvrir une section discothèque et vidéothèque, l'autre pour se transformer en médiathèque universitaire, le dernier pour s'installer dans un nouveau bâtiment dit "intelligent" qui développera toutes les sections ~thèques qu'on a vu fleurir dans les années quatre-vingts ?

Le réseau, un grand remède ?

De l'intelligence, il en faudra en effet pour assumer jusqu'au bout cette polyvalence : comme elle l'a fait pour concilier l'actualité et le patrimoine, la médiathèque devra inventer toutes sortes de compromis qui lui permettent de réussir ce pari d'une exhaustivité d'un nouvel ordre. Le premier à se dessiner est celui d'un partage des tâches : pour réussir la bibliothèque totale, on ne la conçoit plus désormais « comme un lieu totalisateur d'accumulation du savoir, mais comme un lieu de partage et de redistribution, relié dans le monde entier à des antennes entre lesquelles le savoir circule sans jamais s'arrêter¹ ».

Surgit donc l'idée d'une coopération entre bibliothèques. Mais il s'agit là d'un autre discours. J'avais pensé l'étudier, comme le management ou le patrimoine, à la lumière des politiques de désherbage. J'y ai renoncé pour plusieurs raisons : d'abord l'outil d'investigation s'est révélé dans ce cas-là inapproprié. Une fois qu'on avait montré que l'élimination serait facilitée si elle se pratiquait en réseau, l'étude détaillée des pratiques elles-mêmes ne révélait rien de l'écart entre le discours et la réalité. Il aurait fallu en chercher les causes par d'autres biais, ce qui ne répondait pas à la méthode employée dans le reste de l'étude. En outre, la situation de la coopération en Rhône-Alpes à ce moment précis rendait difficile une interprétation "froide" des événements. D'ailleurs un mémoire entier ne suffirait pas à analyser un problème aussi vaste.

Reste que la médiathèque recourt de plus en plus souvent à ce discours, qui finira sans doute par trouver un écho dans le réel. Pour l'heure, les obstacles sont encore nombreux : politiques, puisqu'il faut convaincre les élus de travailler ensemble par bibliothèques interposées ; techniques, puisqu'il faut rendre compa-

1. MELOT, M. La forme du fonds. In : *La bibliothèque : mémoire de l'âme, miroir du monde*, p. 175.

tibles des systèmes hétérogènes et trouver des moyens assez puissants pour *tout* mettre dans une *seule* base de données ; économiques, puisque la coopération coûte cher ; organisationnels, puisque elle appelle à reconsidérer les modes de travail ; idéologiques, puisqu'il est difficile, voire dangereux, de renoncer à son autonomie au profit d'une interdépendance.

Science-Fiction.

De tout ceci il ressort que la médiathèque a un avenir imprévisible. La logique d'exhaustivité va peut-être accélérer la constitution de réseaux permettant de partager le stockage de l'information. Ce qui nous amène à l'évocation d'une bibliothèque immatérielle qui consisterait en un gigantesque serveur distribuant à domicile l'information par voie télématique. Alors la médiathèque ne serait plus médiathèque...

Il est possible aussi qu'après une ère de polyvalence elle se spécialise à nouveau. L'histoire des équipements culturels en a déjà donné l'exemple : de la polyvalence des maisons de la culture dans les années 1960-70 est sortie l'hyper-spécialisation des années 1980, qui a développé des lieux spécifiques pour chaque forme de création. Le succès des médiathèques vient peut-être de leur ouverture, en cette période de cloisonnement des lieux de culture... Si cette hypothèse se confirmait, on verrait alors l'institution éclater en une myriade d'éléments distincts. Alors la médiathèque ne serait plus médiathèque...

Les discours se succèdent : les uns apportent du nouveau, les autres reprennent des motifs plus anciens. Tous se construisent les uns en fonction des autres, imbriquant des figures qui se répondent... Quant au réel, il suit cahin-caha, il s'adapte à chacun des discours sans jamais se conformer entièrement à aucun, il invente des compromis, il marche vers le futur en gardant la souvenance du passé.

Il faudrait pouvoir se donner rendez-vous dans cent ans pour mener à nouveau cette étude : mesurer ce-que-sera-devenu la médiathèque à l'aune de ce-que-sera-devenu sa politique d'élimination... Si vraiment « la question de la mémoire [...] comprise, dans l'horizon industriel qui est aujourd'hui le sien, comme

question de la technique, est la grande question politique de demain¹ », l'étude pourrait encore avoir une certaine pertinence.

En attendant (!), laissons de côté l'analyse des discours pour entrer dans le champ du réel.

1. STIEGLER, B. Machines à lire. In : *La bibliothèque : mémoire de l'âme, miroir du monde*, p. 159.

Annexe :
Instruments de recherche.

ENTRETIENS.

Compte tenu du sujet traité, il m'a semblé que l'entretien semi-directif était la meilleure formule. De fait, un questionnaire écrit ne permettrait sans doute pas d'établir un lien entre le mode de désherbage et la politique de l'établissement. En outre, il aurait été plus difficile à exploiter.

L'objectif de cet entretien était d'étudier les pratiques d'élimination, afin de situer les bibliothèques interrogées par rapport aux différents discours du management, de l'actualité et du patrimoine. C'est pourquoi il comporte d'une part des questions très précises sur les modalités du désherbage ; d'autre part des questions plus générales sur les grandes orientations de l'établissement.

♦ Procédure :

1. L'entretien a porté sur quatre bibliothèques. J'ai choisi de retenir deux types d'établissements, afin d'essayer de couvrir le champ contrasté des médiathèques d'aujourd'hui :

– une médiathèque de taille moyenne qui n'a pas *a priori* de fonction de conservation.

☞ Bron

– le pôle "médiathèque" de trois bibliothèques municipales assez importantes pour avoir des fonctions de conservation et d'étude. L'entretien concerne avant tout les salles de lecture publique, dissociées du fonds ancien et du fonds d'études : il s'agit de comparer des choses comparables.

☞ Valence, St-Étienne, Lyon.

J'aurais souhaité que l'étude porte sur trois petites et trois grosses bibliothèques, soit six en tout. Mais le temps m'a manqué pour mener à bien cette entreprise.

2. La grille d'entretien s'adressait au directeur de l'établissement.

– À Bron, j'ai interrogé **Véronique Bouchard**. J'ai également rencontré ensuite d'autres membres de l'équipe : la responsable de la salle adultes ; la responsable du centre de documentation ; et une bibliothécaire-adjointe de la section adultes. Ces entretiens complémentaires m'ont été utiles pour mieux cerner la mise en œuvre des pratiques de désherbage à Bron ; mais je ne les ai pas utilisés dans l'analyse, car je ne disposais pas d'éléments similaires pour les autres établissements.

– À Valence, je me suis entretenue avec **Martine Blanc-Montmayeur**. Un autre conservateur est aussi intervenu épisodiquement dans la conversation.

– À St-Étienne, j'ai eu deux interlocuteurs : **François Larbre**, responsable de l'établissement et **Frédérique Ambert**, chargée de la coordination de la lecture publique entre la centrale et les annexes.

– À Lyon, j'ai eu affaire à **Dominique Moisy**, conservateur qui s'est particulièrement intéressé au désherbage à la bibliothèque de la Part-Dieu. Malheureusement, l'appareil enregistreur n'a pas fonctionné, de sorte que je n'ai pu utiliser ce témoignage.

3. Afin de préserver au maximum la liberté de mes interlocuteurs, l'entretien s'organisait autour de grands axes, qui sont des questions assez générales : celles-ci figurent en caractères romains. Les questions qui sont en italique n'ont été abordées que si l'interlocuteur n'y répondait pas spontanément, ou s'il avait besoin d'être aiguillé.

4. En cours de route, certaines questions se sont révélées inutiles : je les ai alors abandonnées. C'est notamment le cas de toute la partie consacrée à la salle de prêts adultes. Cette distinction, qui était destinée à faciliter la comparaison des données, s'est révélée peu pertinente, et surtout gênante pour mes interlocuteurs, qui préféraient exposer les pratiques de désherbage dans tout l'établissement plutôt que dans un secteur en particulier. Dès le second entretien, j'ai donc omis la partie intitulée "Présentation de la salle de prêt adultes", pour passer directement à la deuxième partie "Les pratiques d'élimination", qui était élargie à toutes les sections de la bibliothèque.

♦ Grille d'entretien.

Nom et adresse de l'établissement :

Nom de la personne interrogée :

1. Fiche signalétique.

1.1. Pouvez-vous faire un bref historique de votre établissement ?

- *date d'ouverture.*
- *date d'extension.*
- *grandes évolutions.*

1.2. De quels services se compose-t-il et comment sont-ils organisés d'un point de vue administratif ?

- *centrale/annexes.*
- *services internes/services offerts au public (temps d'ouverture au public).*
- *structure administrative (organigramme).*

1.3. Brièvement, quels sont les moyens dont vous disposez ?

- *moyens humains : effectif, qualifications.*
- *moyens immobiliers : superficie.*
- *moyens matériels : informatisation, matériel audiovisuel, documents.*
- *moyens financiers : budget annuel, sources de financements, répartition investissements/fonctionnement, affectation des investissements.*

1.4. Pouvez-vous présenter rapidement votre public ?

- *nombre d'habitants desservis.*
- *nombre d'adhérents.*
- *nombre de prêts annuels.*
- *nombre de visiteurs (comptage de la fréquentation annuelle).*
- *type de public.*

2. La salle de prêts adultes : questions relatives au désherbage.

• Première partie : présentation de la salle de prêt.

2.1. Quels sont les crédits dont vous disposez pour la salle de prêts adultes et comment les utilisez-vous ?

- *budget annuel d'acquisitions.*
- *nombre d'ouvrages achetés en 1990.*
- *les livres sont-ils achetés sur des crédits de fonctionnement ou d'investissement ?*

2.2. Comment se présente la salle de prêts ?

- *surfaces en libre-accès et en magasin.*
- *mètres linéaires en libre-accès et en magasin.*
- *nombre de documents en libre-accès et en magasin.*

2.3. Comment se passe le prêt ?

- *conditions du prêt : durée, nombre de documents empruntables simultanément.*
- *nombre de prêts annuels.*
- *nombre moyen de documents prêtés simultanément.*

• Deuxième partie : les pratiques d'élimination.

2.4. Est-ce qu'il vous arrive d'éliminer des ouvrages du fonds et comment est-ce que ça se passe ?

- *Qui en a la charge ?*
- *Comment appelez-vous cet acte entre vous ?*
- *Opération régulière ou occasionnelle. Fréquence.*
- *Déroulement.*
- *Que fait-on des documents éliminés ?*

2.5. Est-ce que ça s'est toujours passé ainsi ?

- *S'il y a eu évolution, à quoi était-ce dû ?*

2.6. Est-ce que vous pouvez quantifier cette opération ?

- *Nombre d'éliminations annuelles.*
- *Comparaison avec le nombre d'acquisitions. Le fonds est-il stable, en hausse ou en baisse ?*

• Troisième partie : la politique d'élimination.

2.7. Est-ce que vous pouvez énumérer, classer et évaluer les critères qui déterminent le choix des ouvrages à éliminer ?

- *typologie des critères.*
- *quelles sont vos marges d'appréciation selon les critères ? Lesquels vous semblent les plus valables ?*

2.8. Est-ce que vous avez recours, pour l'élimination, aux indicateurs statistiques fournis par le système informatique ?

- *lesquels ?*
- *pourquoi ?*

2.9. Connaissez-vous des méthodes d'élimination ?

- *lesquelles ?*
- *les utilisez-vous ?*
- *qu'en pensez-vous ?*

2.10. Est-ce que l'élimination repose sur les mêmes principes dans les différents services de la médiathèque ?

- *comparaison rapide entre les méthodes d'élimination concernant tous les types de supports : livre, multiple, disque, vidéo...*
- *comment vous assurez-vous qu'il y a effectivement une homogénéité et une permanence dans l'application des principes d'élimination ? (document écrit type "charte d'élimination" ou accord tacite et implicite).*

2.11. Est-ce que l'élimination est, pour vous ou pour vos collaborateurs, quelque chose de difficile ?

- *de quel point de vue ?*
- *est-ce que les usagers ou le personnel ont déjà manifesté leur mécontentement par rapport à cette pratique ?*

2.12. Pensez-vous que l'élimination soit une fonction bibliothéconomique ?

2.13. Pourquoi éliminez-vous/ pourquoi n'éliminez-vous pas ?

3. La politique de l'établissement.

3.1. Quelles sont, selon vous, les fonctions et missions de votre établissement ?

- *typologie des fonctions avec ordre d'importance.*
- *modes de lecture privilégiés.*
- *qui sont les usagers visés ? atteints ? que cherchent-ils et que pensez-vous leur apporter ?*

3.2. Situez-vous votre établissement plutôt du côté du "patrimoine" ou de l'"actualité" ? Est-ce que cela a un rapport avec votre politique d'élimination ?

3.3. Est-ce que vous pensez qu'une médiathèque doit être "exhaustive" ? De quel point de vue ?

3.4. Pratiquez-vous la coopération avec d'autres bibliothèques ?

– *sous quelle forme ?*

– *conservation partagée ? plan d'acquisition ? plan d'élimination ?*

– *nature du réseau : informatique ou non ? lié à une agence de coopération ? à une collectivité locale ?*

3.5. Que pensez-vous de l'introduction des méthodes de management dans les services publics que sont les bibliothèques ?

– *les appliquez-vous ?*

– *à quel niveau ? (gestion des collections, du personnel, gestion financière...)*

– *qu'est-ce que ça vous apporte ?*

3.6. Qu'est-ce qui différencie selon vous les bibliothèques des librairies ?

– *peut-on gérer un fonds comme un stock ?*

– *peut-on gérer une bibliothèque avec des méthodes commerciales ?*

3.7. Quelle est, d'après vous, la spécificité des médiathèques ?

BIBLIOGRAPHIE.

Cette bibliographie suit un mouvement qui va du particulier au général, reflétant ainsi ma démarche de recherche : partie du problème spécifique des méthodes de désherbage, j'ai dû me pencher sur la gestion des collections ; ce qui m'a amenée à m'interroger sur l'application des techniques de management issues du privé aux services publics que sont les bibliothèques. De là, a surgi tout un questionnement sur la définition même de la bibliothèque – devenue médiathèque – à travers ses différentes missions.

1. De l'élimination à la gestion des collections.

Tous ces titres ont pour vocation d'apporter leur éclairage sur la gestion des collections, et tout particulièrement sur les politiques d'élimination. La perspective étant avant tout historique, il m'a semblé plus judicieux d'adopter exceptionnellement pour cette partie une présentation *chronologique*.

1.1. Méthodes de désherbage et politiques d'élimination.

Ce premier point regroupe les articles et ouvrages qui ont marqué des jalons essentiels dans l'histoire du désherbage.

ELIOT, C.W. The division of a library into books in use and books not in use, with different storage methods for the two classes of books. *Library journal*, 1902, n° 27, p. 51-56. Réimpr. : *Collection management*, printemps 1978, n° 2, p. 73-82.

BERNT, H.A. On weeding. *Library journal*, janvier 1942, n° 67, p. 22-24.

MUMFORD, L.Q. Weeding practices vary. *Library journal*, juin 1946, n° 71, p. 895-898, 907.

LEDRU, Ghislaine, OSSART, Elisabeth. *L'élimination des ouvrages dans les bibliothèques publiques*. Villeurbanne : ENSB, 1974.

SLOTE, Stanley J. *Weeding library collections*. Littleton, Color. : Libraries unlimited, 1975. Nouv. éd. augm. en 1982.

RICHTER, Noë. Les éliminations dans les bibliothèques françaises. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1975, t. 20, n° 5, p. 199-209.

Commandée par la DBLP, cette étude invoque la nécessité de définir une doctrine générale en matière d'élimination, afin de pallier le subjectivisme des initiatives locales. Noë Richter énonce donc deux types de propositions : les premières visent à une meilleure connaissance des théories et des pratiques liées à l'élimination ; les secondes prônent la mise en œuvre d'une politique globale de conservation et d'élimination, dans le cadre d'un plan d'acquisitions, et par le biais d'un réseau de bibliothèques de dépôt régionales. Cette proposition résolument coopérative est-elle transposable aujourd'hui, au moment où la Bibliothèque de France est en train de développer des "pôles associés" en région ?

TREMBLAY, Clément. L'élagage : une fonction de la bibliothèque encore à inventer. *Documentation et bibliothèques*, mars 1976, vol. 22, n° 1, p. 9-15.

Ecartant d'emblée les fausses solutions comme la micro-reproduction ou le stockage dans des bibliothèques de dépôt, C. Tremblay prône la reconnaissance de l'"élagage" comme une fonction bibliothéconomique à part entière, ce qui implique que cette tâche soit prise en charge par un personnel spécifique disposant d'indicateurs précis. Parallèlement, il est indispensable que les bibliothèques de conservation soient en mesure de répertorier, conserver et diffuser la production nationale, afin que chacun puisse effectivement y avoir accès. Cet article consacré aux bibliothèques de recherche est en fait pour une grande part transposable aux bibliothèques publiques.

Association des bibliothécaires français (Paris). Congrès national (1978, Versailles). Conserver, éliminer ? Eléments pour une gestion rationnelle des fonds. *Bulletin d'informations de l'A.B.F.*, 1978, n° 101, p. 181-229.

Ce congrès organisé par l'ABF témoigne de l'émergence d'un intérêt nouveau à l'égard des éliminations. Le titre est révélateur : on entend rationaliser ce qui était auparavant une pratique empirique. Pour ce faire, les intervenants font le plus souvent appel à des solutions coopératives, sur le modèle anglo-saxon : les uns prônent des centres régionaux de coopération, tandis que d'autres misent sur le Centre National de Prêt. Treize ans plus tard, qu'en est-il de la coopération française en matière de conservation et d'élimination ?

RICHTER, Brigitte. *Précis de bibliothéconomie*. 4ème éd. Paris : K.G. Saur, 1987. 233 p. ISBN 3-598-10560-6. Les éliminations, p. 33-43.

B. Richter dresse un panorama complet du problème bibliothéconomique des éliminations : aspect historique, aspect juridique, typologie des critères de sélection, circuits d'élimination... avant de replacer la question dans le cadre de la coopération. La présence d'un article assez complet sur les éliminations dans un manuel de bibliothéconomie est un témoignage supplémentaire de la reconnaissance de cette pratique par la profession.

GAUDET, Françoise, LIEBER, Claudine. *Le désherbage : élimination et renouvellement des collections en bibliothèque*. Paris : Centre Georges Pompidou, Bibliothèque publique d'information, 1986. Dossier technique, n° 5. Nouv. éd. augm. en avril 1987.

Ce manuel, produit comme il se doit par la B.P.I., a eu le mérite d'importer dans le langage bibliothéconomique français le terme de "désherbage", traduction du mot américain "weeding". De fait, l'exposé s'appuie beaucoup sur les pratiques des bibliothèques publiques américaines, avant d'évoquer rapidement l'expérience plus récente du service de retraitement de la B.P.I.

1.2. Evaluation et gestion des collections.

On trouve là des parutions qui ont trait à l'ensemble des problèmes liés à la gestion des fonds : modèles de prédiction de la circulation future, politiques de développement des collections, ventilation en fonction des besoins exprimés par le public. Tout ceci constitue le contexte dans lequel il faut replacer l'évolution des politiques d'élimination, qui en sont étroitement dépendantes.

MORSE, Philip. Mesures de l'efficacité d'une bibliothèque. In ROBERTI, Dominique. *Contribution à l'analyse de la rotation de "stocks" dans un réseau de bibliothèques de lecture publique : Paris*. Villeurbanne : ENSB, 1987. 30 p. Annexe 6, p. 1-16. Trad. de : Measures for library effectiveness. *Library Quarterly*, vol. 42, n° 1, 1972, p. 15-30.

Cet article d'un précurseur de la gestion des stocks expose des modèles chiffrés qui permettent d'évaluer les services rendus par une bibliothèque : sont ainsi mesurées l'utilisation des ressources, la circulation des livres et l'influence du temps sur cette circulation, l'opportunité de retirer les livres inactifs ou d'acheter en double les exemplaires les plus actifs... La complexité des modèles proposés est cependant un inconvénient majeur pour leur application au quotidien dans les bibliothèques.

MOORE, Nick. Le stock est de taille : la gestion systématique des stocks dans les bibliothèques publiques. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1984, t. 29, n° 2, p. 130-136. Trad. de : *Journal of librarianship*, 15, (4), 1983, p. 262-276.

Nick Moore dresse un panorama complet de la gestion des stocks dans les bibliothèques publiques du Royaume-Uni : après avoir présenté les quelques théories qui ont vu le jour depuis les années cinquante en les replaçant dans leur contexte d'apparition, il nous décrit celles qui ont été mises en pratique récemment. Selon lui, ce regain d'intérêt pour la gestion des stocks n'est pas seulement le fait des réductions budgétaires mais s'explique surtout par la volonté de redéfinir les services des bibliothèques en les centrant sur leurs usagers.

Dossier : les PDC. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1986, t. 31, n° 2, p. 141-163.

Ce dossier consacré aux plans de développement des collections dans les bibliothèques de recherche américaines en montre bien les différentes facettes : gestion plus rigoureuse des collections, évaluation, coopération. Les difficultés rencontrées ne sont pas occultées, que ce soit les coûts de mise en place, la subjectivité dans l'évaluation et la perte d'autonomie de chacun des partenaires. Reste pour nous à essayer d'imaginer ce qui pourrait être transposable aux bibliothèques publiques françaises de cette expérience de gestion plus rationnelle des collections.

ROBERTI, Dominique. *Contribution à l'analyse de la rotation de "stocks" dans un réseau de bibliothèques de lecture publique : Paris*. Villeurbanne : ENSB, 1987. 30 p.

Ce mémoire compare deux méthodes analysant la circulation des ouvrages, dont l'une ne fournit que des renseignements rétrospectifs, tandis que l'autre – la méthode de Morse – permet de prédire la circulation moyenne future de chaque catégorie de documents. Néanmoins, D. Roberti estime que la première est mieux adaptée à une bibliothèque de lecture publique. On aurait aimé que la présentation, très technique, laisse plus de place à l'analyse des conclusions...

BETTS, Douglas. La gestion des fonds : le fond du problème. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1987, t. 32, n° 1, p. 10-17.

Dans un contexte de récession économique où les bibliothèques voient leur budget décroître inexorablement, la gestion se doit d'être plus rigoureuse. Pour ce faire, il convient de disposer d'informations fiables et non de se contenter d'impressions subjectives. C'est par cette meilleure connaissance quantitative et qualitative de ses fonds, de son personnel, de son public, de ses crédits et des interactions entre les uns et les autres que le gestionnaire pourra optimiser l'ensemble des ressources de son établissement.

DOUCET, Emmanuel, LARBRE, François. La gestion des fonds est-elle une science exacte ? *Bulletin des bibliothèques de France*, 1988, t. 33, n° 4, p. 266-275.

Si une bibliothèque décide d'orienter son fonds selon la demande, elle doit se donner les outils quantitatifs permettant de remplir cette mission. La formule Doucet-Larbre, inspirée de Mac Clellan, fournit un objectif de répartition des fonds : il ne s'agit pas de porter atteinte à la liberté d'acquisition du bibliothécaire mais de déterminer à l'avance le nombre d'ouvrages à acheter dans chaque catégorie. En outre, l'introduction d'un paramètre modulable laisse au bibliothécaire la possibilité de soutenir ou de laminer une catégorie, en fonction de son nombre de prêts. De tout ceci il ressort que la question qui constitue le titre de l'article doit recevoir, à mon sens, une réponse négative...

PALLIER, Denis. Conservation, communication, élimination : le problème bibliothéconomique des silos. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, t. 35, n° 5, p. 282-289.

Partant de la définition d'une bibliothèque de dépôt – c'est-à-dire un espace de stockage à moindre coût pour les documents les moins demandés – l'auteur retombe très vite sur les questions de l'élimination, de la conservation et de la coopération, à savoir :

- que doit-on conserver et que doit-on éliminer ?
- qui conserve et qui élimine quoi ?
- peut-on s'associer pour conserver et éliminer ?
- qui finance ?

Après quoi nous sont livrés les éléments de réponse apportés par différents pays. Reste à savoir dans quelles situations le silo peut se révéler une solution appropriée...

1.3. Gestion des stocks en librairie.

A titre de comparaison, un petit détour du côté des libraires, pour voir comment ces "commerçants" gèrent leur stock de livres.

ASFODELP. *Le métier de libraire*. Paris : Promodis, 1988. 328 p. ISBN 2-903181-67-5. Chapitre 2 : la gestion du stock, p. 181-194.

La gestion des stocks en librairie est un enjeu capital :

- d'une part parce que les choix qui président à l'assortiment conditionnent l'image de marque de la librairie,
- d'autre part parce que le stock doit tourner assez vite pour assurer un bon taux de marge et ne pas trop immobiliser le fonds de roulement.

Le libraire doit donc veiller à équilibrer les stocks de rotation rapide, moyenne et lente, afin de satisfaire les demandes de ses clients tout en préservant la rentabilité. La formalisation adoptée ici, qui revient à distinguer les stocks A, B, C en fonction de leur taux de rotation, pourrait être transposée utilement aux bibliothèques.

Désherber, gérer des stocks, évaluer des collections : tous ces termes ont pénétré dans les bibliothèques en même temps que le management. Il est temps de cerner plus précisément les contours de ce nouveau discours.

2. Application des méthodes de management aux bibliothèques.

Cette partie a deux versants : la première entend présenter les méthodes de management telles qu'elles sont appliquées – ou tout au moins applicables – aux bibliothèques. La seconde s'intéresse aux ouvrages qui alimentent le débat sur l'économie et la culture ; il s'agit de situer la bibliothèque dans le circuit du livre et par rapport à ce conflit, afin d'éprouver les limites de l'introduction du management dans cette institution.

2.1. Les méthodes d'évaluation.

Management et évaluation se sont introduits dans les bibliothèques au cours des années quatre-vingts. Que recouvrent exactement ces deux termes ? Comment peut-on adapter les méthodes du privé à un service public qui, de surcroît, a une vocation culturelle ? Chacun à leur manière, ces textes tentent de résoudre ces interrogations, tout en dressant un panorama théorique et pratique de la question.

BARBIER-BOUVET, Jean-François. Du bon et du mauvais usage de l'évaluation. *Peuples et cultures*, 1982, n° 2.

BON, Jérôme, LOUPPE, Albert. *Marketing des services publics : étude des besoins de la population*. Paris : Les éditions d'organisation, 1980. 204 p. ISBN 2-7081-0417-9.

Cet ouvrage a pour principal intérêt de s'interroger sur l'application du marketing à un service public, eu égard à ses spécificités : de fait, sa mission principale est de satisfaire l'intérêt général alors que l'entreprise privée se consacre aux intérêts particuliers. Les deux dernières parties donnent des conseils méthodologiques et techniques pour mener à bien une étude de besoin dans un service public.

BRISEBOIS-MATHIEU, Marie, FONTAINE, Jean-Marc. Pour une analyse "marketing" de la bibliothèque. *Documentation et bibliothèques*, décembre 1974, vol. 20, n° 4, p. 190-196.

Le marketing est un mode de gestion qui nécessite de restructurer l'entreprise autour de la satisfaction du client. Son application au service public qu'est la bibliothèque comporte trois phases :

- la connaissance du milieu environnant,
- la définition des objectifs de l'organisation,
- de là, la mise au jour d'une stratégie.

Il n'en reste pas moins que l'introduction du marketing dans les bibliothèques n'est pas chose facile : d'une part, cela nécessite de restructurer l'organisation ; d'autre part, cela coûte cher, de sorte que nombreux sont les bibliothécaires qui hésitent à affecter une partie de leur capital pour de telles recherches.

Dossier : évaluation. *Interlignes*, décembre 1990, n° 19, p. 3-29.

Ce dossier consacré à l'élimination dans les bibliothèques publiques montre à quel point il est difficile d'en donner une définition stable et univoque : si pour les uns, évaluer revient à établir les statistiques traditionnelles, d'autres pensent au contraire qu'on n'évalue que ce qu'on ne peut quantifier : la qualité d'un service, son efficacité, la satisfaction des usagers... Faut-il y voir une simple confusion entre les moyens (la collecte d'informations) et les fins (l'analyse d'un service) ou un réel flottement dans la définition que les bibliothèques donnent de l'évaluation ?

DUCASSE, Roland. Evaluer pour évoluer. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1985, t. 30, n° 2, p. 134-137.

Les bibliothèques ont toujours eu tendance à centrer leurs activités sur les documents, sans tenir compte de leur environnement et de leur public. Pourtant, les systèmes informatiques sont maintenant en mesure de produire des données fiables, permettant d'évaluer divers paramètres : circulation des ouvrages, durée de vie, public potentiel ...etc. Mais encore faut-il que les bibliothécaires eux-mêmes soient prêts à accepter ce profond changement de mentalité que constitue l'évaluation.

MOORE, Nick. Measuring the performance of public libraries. *IFLA Journal*, 1989, vol. 15, p. 18-22.

FILIPPI, Dominique. *Le fonds chinois de la bibliothèque municipale de Lyon : problèmes d'évaluation et de valorisation*. Villeurbanne : ENSB, 1989.

SAVARD, Réjean. L'information dans les bibliothèques publiques comme nouvel instrument de marketing. *Documentation et bibliothèques*, octobre-décembre 1983, vol. 29, n° 4, p. 135-141.

Partant du constat que les bibliothèques québécoises ne touchent qu'une partie infime de la population, R. Savard réfléchit sur la manière d'augmenter leur visibilité. Pour lui, la solution idéale serait de passer d'une mission culturelle à une mission d'information, afin de satisfaire à une demande beaucoup plus large. De fait, chaque individu ressent au quotidien le besoin d'information, et la bibliothèque est sans doute l'institution la mieux placée pour y répondre. L'idée qui sous-tend cet article est séduisante.

SAVARD, Réjean. *Principes directeurs pour l'enseignement du marketing dans la formation des bibliothécaires, documentalistes et archivistes*. Paris : UNESCO, 1988. 128 p.

Cet ouvrage à vocation pédagogique entend présenter les applications possibles du marketing aux bibliothèques. Après avoir défini très précisément ce qu'est le marketing, il en détaille les différentes phases en les replaçant dans un contexte de système d'information documentaire et en les illustrant par de nombreux exemples. On peut lui reprocher cependant de ne s'intéresser en fait qu'à la "lecture d'information", délaissant par là-même une partie des missions de la bibliothèque publique.

2.2. Le livre au centre d'un conflit entre économie et culture.

Dès lors qu'on aborde le thème du management des bibliothèques, on s'expose à relancer l'éternel débat entre économie et culture : peut-on vraiment faire du marketing avec les "marchandises-pas-comme-les-autres" que sont les produits culturels ? Doit-on négliger la valeur symbolique du livre au profit de sa valeur

économique ? Il est intéressant d'intégrer les bibliothécaires à ce débat, afin de les resituer par rapport aux partenaires qui interviennent dans la chaîne du livre : du législateur au libraire, en passant par l'éditeur.

BAPTISTE-MARREY. *Éloge de la librairie avant qu'elle ne meure*. Cognac : Le temps qu'il fait, 1988. 129 p. ISBN 2-86853-069-9.

Ce livre d'humeur expose au grand public les problèmes que connaît actuellement la librairie française : avec une marge très faible, les libraires de littérature générale, qui travaillent dans des conditions économiques difficiles, ont de plus en plus de mal à résister à la concurrence des hypermarchés et des sociétés de vente par correspondance. L'auteur préconise diverses solutions pour tenter de faire face au péril : selon lui, c'est d'abord à l'État d'affirmer sa volonté de soutenir les librairies indépendantes ; et c'est ensuite aux libraires eux-mêmes qu'il revient de se mobiliser pour négocier avec les éditeurs.

BOUVAIST, Jean-Marie. Économie de marché et militantisme culturel : les nouveaux éditeurs. *Les cahiers de l'animation*, 4ème trimestre 1986, n° 56, p. 37-51.

Le paysage éditorial français a connu dans les dernières années un phénomène de concentration qui s'est traduit par l'abandon de toute forme d'innovation au profit d'une production stéréotypée destinée à rentabiliser les circuits de distribution. C'est alors que sont apparus les nouveaux éditeurs : mus par des objectifs plus culturels, ils ont tenté de relancer des produits non standardisés. Mais ceux-ci ont besoin de plus de temps pour rencontrer leur public, ce qui déroge aux principes de rotation rapide qui régit la distribution. D'où les difficultés des petits éditeurs... Les bibliothèques auraient sans doute à réfléchir sur le rôle qu'ils ont à jouer dans ce contexte.

BOUVAIST, Jean-Marie. Les nouveaux éditeurs en France (1974-1988) : une alternative aux "dégâts de l'industrialisation" dans le secteur-livre ? *Cahiers de l'économie du livre*, mai 1989, n° 1, p. 75-83.

Un des plus grands spécialistes de l'édition dresse le tableau de la petite édition française, sous la forme d'un diptyque qui décrit tour à tour le "printemps des éditeurs" (1974-1980) puis "l'âge de raison" (1984-1988). Ce qui nous intéresse le plus est l'analyse qui est faite du rôle salutaire de ces nouveaux éditeurs dans un paysage d'industrialisation massive et de standardisation de l'offre.

CAHART, Patrice. *Le livre français a-t-il un avenir ? Rapport au ministre de la Culture et de la Communication*. Paris : La documentation française, 1988. 181 p. ISBN 2-11-001903-4.

Ministère de la Culture. Direction du Livre et de la Lecture. *La liberté du livre*. Paris : Imprimerie nationale, 1991. n.p.

Ce petit tract diffusé au salon du livre de Paris à l'occasion des dix ans de la loi Lang est une profession de foi du Ministère de la Culture : on y retrouve tous les arguments qui ont motivé l'instauration du prix unique pour ce "produit-pas-comme-les-autres" qu'est le livre.

NORA, Pierre. L'évolution du best-seller. In *Le grand atlas des littératures*. Paris : Encyclopædia Universalis, 1990. p. 396-397.

Il n'est pas si facile de définir le "best-seller" : ce terme apparu en France à la fin des années quarante recouvre des réalités assez diverses : on l'applique tour à tour aux ouvrages

de grande diffusion, aux livres à succès programmés et aux révélations inattendues. Pour P. Nora, seuls ces derniers peuvent prétendre à ce titre, puisqu'ils allient un important tirage avec un effet de surprise et un succès à court terme. Tous ces "ingrédients" sont de plus en plus présents dans le système éditorial, qui évolue vers une "best-sellerisation" généralisée : il s'agit de produire des livres à gros tirages immédiatement rentables.

OPPETIT, Danièle. Bibliothèques et librairies, complices ou concurrentes ? *Bulletin des bibliothèques de France*, 1991, t. 36, n° 1, p. 12-13.

A partir de l'affaire des libraires marseillais dessaisis par la mairie du marché de la bibliothèque municipale, l'auteur s'interroge sur les relations entre librairie et bibliothèque. Elle en conclut qu'une véritable politique en faveur du livre passe par le soutien des librairies locales, ce qui l'amène à dénoncer la logique gestionnaire qui dresse la bibliothèque contre son "fournisseur" de livres.

POULAIN, Martine. Deux exemples de discours sur la lecture : la presse devant l'arrêté Monory et la loi Lang. In CHARTIER, Anne-Marie, HEBRARD, Jean. *Discours sur la lecture (1880-1980)*. Paris : Centre Georges Pompidou, Bibliothèque publique d'information, 1989. p. 493-503. ISBN 2-902706-24-3.

L'analyse du discours de la presse face à deux mesures qui ont trait au prix du livre (l'arrêté Monory qui libère ce prix en 1979, puis la loi Lang qui le rétablit en 1981) montre à quel point ce "produit culturel" est condamné à osciller toujours entre sa valeur symbolique et sa valeur économique.

Pour déterminer la spécificité des bibliothèques et leur place dans le circuit du livre, pour leur appliquer les méthodes du privé, ne faut-il pas avant tout définir la bibliothèque elle-même, en repérer les objectifs et les missions ?

3. De la bibliothèque à la médiathèque : définition et missions.

Nous en arrivons à la question fondamentale : qu'est-ce qu'une bibliothèque ? Corollairement, qu'est-ce qu'une médiathèque ? Quelles en sont les fonctions ? Lesquelles ont été privilégiées dans le passé et lesquelles seront développées à l'avenir ?

3.1. Ouvrages généraux ou historiques.

Différents types d'ouvrages peuvent aider à définir la bibliothèque : ceux qui plongent dans le passé pour retracer un historique, ceux qui dressent un état des lieux à un moment donné, ceux qui interrogent les représentants de l'institution.

La bibliothèque : miroir de l'âme, mémoire du monde. *Autrement*, avril 1991, série "Mutations", n° 121.

CHARTIER, Anne-Marie, HEBRARD, Jean. *Discours sur la lecture (1880-1980)*. Paris : Centre Georges Pompidou, Bibliothèque publique d'information, 1989. ISBN 2-902706-24-3. Deuxième partie : discours des bibliothécaires, p. 75-168.

Par une analyse poussée du "discours des bibliothécaires", les auteurs nous permettent d'accéder aux représentations contradictoires qui ont divisé la profession tout au long du

siècle. Prises entre la mission de conservation des legs révolutionnaires et celle de l'encadrement des lectures du peuple, les bibliothèques françaises ont eu beaucoup plus de mal que leurs homologues anglo-saxonnes à trouver la voie de la "lecture publique". Cette étude historique amène un éclairage intéressant sur certains paradoxes qui sont encore à l'œuvre aujourd'hui – notamment au regard des pratiques de désherbage.

ECO, Umberto. *De bibliotheca*. Caen : L'Echoppe, 1986. 31 p. ISBN 2-905657-09-X.

U. Eco définit ce qu'est pour lui une bibliothèque en énumérant ses missions au cours du temps : après celles qui ont "rassemblé", "thésaurisé", voire "transcrit", il en est maintenant pour tenter de "faire lire". Le libre-accès est une caractéristique fondamentale de ce nouveau modèle, d'autant plus qu'il rend possible les "trouvailles", c'est-à-dire la découverte par hasard d'un livre dont on ne soupçonnait pas l'existence. Cette apologie du "butinage" me semble intéressante, à l'heure où les bibliothécaires ont tendance à privilégier les lecteurs qui ont des demandes précises et formulées.

MOREL, Eugène. *Bibliothèques. Essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes*. Paris : Mercure de France, 1908. 2 vol.

RICHTER, Noë. *La lecture et ses institutions : 1919-1989*. Paris : Plein Chant, 1989. 240 p. ISBN 2-85452-083-1.

SEIBEL, Bernadette. *Au nom du livre. Analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires*. Paris : Centre Georges Pompidou, Bibliothèque publique d'information ; La documentation française, 1988. 230 p. ISBN 2-11-001-937-9.

3.2. De la bibliothèque à la médiathèque.

Quand la bibliothèque devient médiathèque, qu'est-ce qui change dans sa définition ?

DELAUNE, Anne-Marie. *La médiathèque à la recherche d'une définition*. Villeurbanne : ENSB, 1990. 103 p.

Un parcours lucide, qui va de l'histoire des bibliothèques françaises et de leurs diverses missions au cours du temps jusqu'aux équipements nés dans la dernière décennie, pour aboutir à une réflexion sur les fonctions des médiathèques d'aujourd'hui et de demain. Des questions fondamentales, posées avec une grande subtilité.

ACORD. Les nouvelles thèses. *Coopération*, décembre 1990, n° 18.

SEGUIN, Jean-Pierre. *Comment est née la BPI ? Invention de la médiathèque*. Paris : Centre Georges Pompidou, Bibliothèque publique d'information, 1987. 136 p. ISBN 2-902706-14-6.

3.3. Missions, fonctions, objectifs.

3.3.1. Conserver ?

La conservation a été pendant longtemps la fonction dominante des bibliothèques françaises, avant qu'elles n'abandonnent cette image univoque de "bibliothèque-mémoire", pour devenir véritablement des bibliothèques de lecture publique. Mais on constate aujourd'hui un renouveau du discours patrimonial. Comment les médiathèques vont-elles l'intégrer à leur projet ?

a. Bibliothèques et conservation.

CHASTEL, André. Le patrimoine. In *Encyclopædia Universalis. Supplément II : les enjeux*. Paris : Encyclopædia Universalis, 1985. p. 267-274.

DESGRAVES, Louis ; GAUTIER, Jean-Luc, et al. *Le patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le directeur du livre et de la lecture par une commission de douze membres*. Paris : Ministère de la Culture, 1982.

LABARRE, Albert. Causes et finalités de la conservation. *Liber*, 1985, n° 24, p. 6-11.

MARTIN, Henri-Jean. La fonction de mémoire des bibliothèques. In *Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises*. Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1983. p. 11-17.

Le patrimoine, une politique : 1974-1981. Paris : Ministère de la Culture, 1981.

b. Les notions de "collection" et de "patrimoine".

MELOT, Michel. Des archives considérées comme une substance hallucinogène. *L'archive, Traverses*, 1986, n° 36, p. 14-19.

Après avoir décrit l'utopie borgésienne vers laquelle tendent nos archives et nos bibliothèques, M. Melot réfute l'argument d'une conservation en vue d'une utilisation par les historiens futurs. Pour lui, cette « justification sociale posthume » est un faux-semblant destiné à masquer la vraie cause de ce mouvement massif de muséification, qui est à chercher dans le fonctionnement de nos sociétés industrielles : fondées sur un processus de consommation/destruction, elles trouvent une compensation symbolique à ce phénomène économique dans la conservation obsessionnelle d'objets en tous genres.

DAGOGNET, François. *Le musée sans fin*. Seyssel : Champ Vallon, 1984. 175 p. ISBN 2-903528-42-X.

Diptyque constitué d'un texte et d'une anthologie, cet ouvrage interroge les possibilités d'existence du musée aujourd'hui : après avoir violemment dénoncé cette institution "totalitaire" qui amasse puis enferme, il en démontre l'impérieuse nécessité. L'aboutissement dialectique de ce plan en thèse/antithèse/synthèse se réduit à faire l'apologie du musée du Creusot. C'est un peu décevant... Reste qu'il y a tout de même des passages intéressants, et que la compilation de textes qui forme la seconde partie met au jour des témoignages éclairants.

Fédération Française de Coopération entre Bibliothèques. *Manifeste pour le patrimoine écrit et graphique*. Paris : FFCB, 1988. n.p.

Après avoir défini le patrimoine en des termes lyriques, ce petit fascicule décrit par le menu les menaces qui pèsent sur lui. Puis il en appelle à toutes les instances concernées pour que sa sauvegarde soit assurée dans les meilleures conditions. On a là un exemple caractéristique de la manière dont le discours patrimonial se saisit actuellement des bibliothèques.

GUILLAUME, Marc. *La politique du patrimoine*. Paris : Galilée, 1980. 196 p. ISBN 2-7186-0196-5.

Constatant un renouveau du culte de la mémoire, Marc Guillaume tente d'en déterminer les fonctions sociales : par une étude conjointe des dispositifs individuels et collectifs de conservation, il montre que ceux-ci servent de contrepoint au cycle de production/consommation/destruction qui régit la société industrielle. On peut regretter que les bibliothèques ne figurent pas dans ce tableau, aux côtés du musée et du monument...

3.3.2. *Imposer une offre ou répondre à la demande ?*

Toujours pris dans ce dilemme entre conditionner la demande par l'offre ou simplement la suivre, les bibliothécaires n'en finissent pas de retourner le problème.

BARBIER-BOUVET, Jean-François. L'embarras du choix : sociologie du libre-accès en bibliothèque. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1986, t. 31, n° 4, p. 294-298.

En s'appuyant sur l'observation des usagers de la BPI, J.F. Barbier-Bouvet dresse une typologie des modes de recherche en bibliothèque. Face à "l'embarras du choix", les lecteurs mettent en œuvre des méthodes diverses, qui visent tour à tour à introduire de l'ordre au sein de l'offre pour la maîtriser, ou à la restreindre pour rendre le choix plus facile. Cet article constitue un préalable fondamental à toute réflexion sur l'offre et la demande en bibliothèque.

HENRICHE, Laurent. Quelques observations relatives au désherbage. *Coopération*, septembre 1987, n° 5, p. 24.

3.3.3. *Prescrire ou animer ?*

Surgit alors une question corollaire : quel est le contenu de la médiation que doit assurer le bibliothécaire ? Doit-il prescrire ou animer ? Comment peut-il éviter d'imposer ses modèles culturels ?

CERTEAU, Michel de. *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*. Paris : Gallimard, 1990. Collection Folio-Essais. Chap. XII : Lire, un braconnage. p. 279-296.

KUHLMANN, Marie, KUNTZMANN, Nelly, BELLOUR, Hélène. *Censure et bibliothèques au XX^e siècle*. Paris : Cercle de la Librairie, 1989. 349 p. ISBN 2-7654-0418-6.

SEIBEL, Bernadette. *Bibliothèques municipales et animation*. Paris : Dalloz, 1983. 324 p. ISBN 2-247-00417-2.

3.3.4. Coopérer ?

Pour parvenir à assumer toutes ces fonctions, la médiathèque pourra-t-elle faire l'économie d'un travail en réseau ? La coopération devient-elle alors une mission nouvelle ?

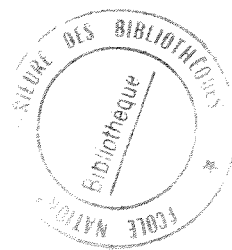
Dossier : questions de coopération. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1991, t. 36, n° 3, p. 167-221.

Fédération Française de Coopération entre Bibliothèques. *Pour des bases bibliographiques régionales* Paris : FFCB, 1989. n.p.

GRÉGOIRE, Christiane, SYREN, André-Pierre. *ACORD et INTERBIBLY : esquisse pour une étude de la coopération régionale entre bibliothèques*. Villeurbanne : ENSB, 1987. 45 p.

MOLLET, Martine. *Les enjeux d'une coopération inter-bibliothèques régionale à l'heure de la décentralisation*. Grenoble : Institut d'Études Politiques, 1985. 185 p.

MOLLET, Martine. Synthèse des journées d'étude des 19-20 avril 1985. *Coopération*, nov. 1985, p. 18-21.



RÉSUMÉ.**INTRODUCTION.**

1. Avant-propos
2. Problématique.
3. Plan de travail.

CHAPITRE UN : Dis-moi comment tu élimines, je te dirai qui tu es.

1. Des modes de désherbage aux logiques qu'ils révèlent : rapide typologie.
2. Illustration : trois modèles de bibliothèques, trois manières de penser le désherbage.

CHAPITRE DEUX : La médiathèque confrontée au discours managérial.

1. Comment le management appréhende-t-il l'élimination ?
2. Qu'est-ce que les pratiques d'élimination révèlent de l'introduction du management dans les médiathèques ?

CHAPITRE TROIS : La médiathèque confrontée à l'actualité et au patrimoine.

1. La médiathèque face à l'actualité.
2. La médiathèque face au patrimoine.
3. Comment concilier ces deux logiques ?

CONCLUSION.**ANNEXE : INSTRUMENTS DE RECHERCHE.**

- Entretiens.
- Bibliographie.



* 9 5 5 8 8 2 6 *